BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ

DES

AMIS DE VIENNE



Nº 8



HENRI MARTIN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

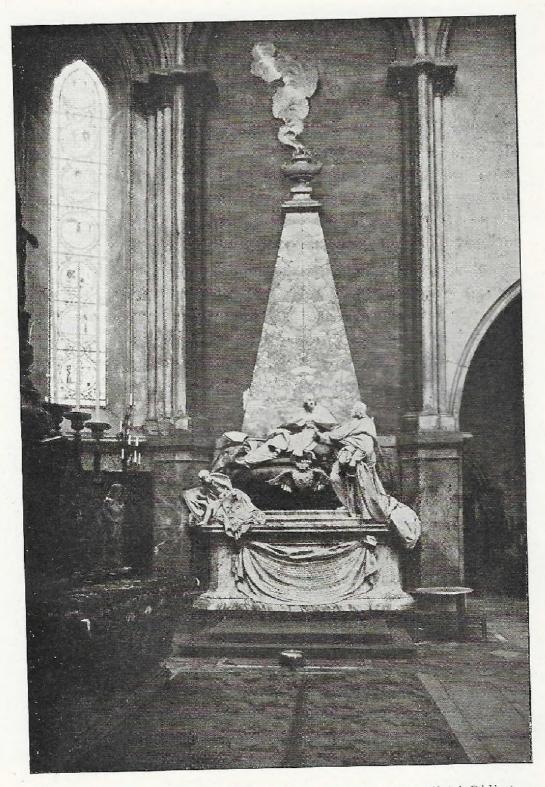
12 et 12 bis, Place du Palais

1912

BULLETIN

de la

SOCIÉTÉ DES AMIS DE VIENNE



Mausolée des archevêgues a Saint-Maurice de Vienne (Cliché Didier)

BULLETIN

DE LA

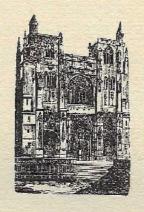
SOCIÉTÉ

DES

AMIS DE VIENNE



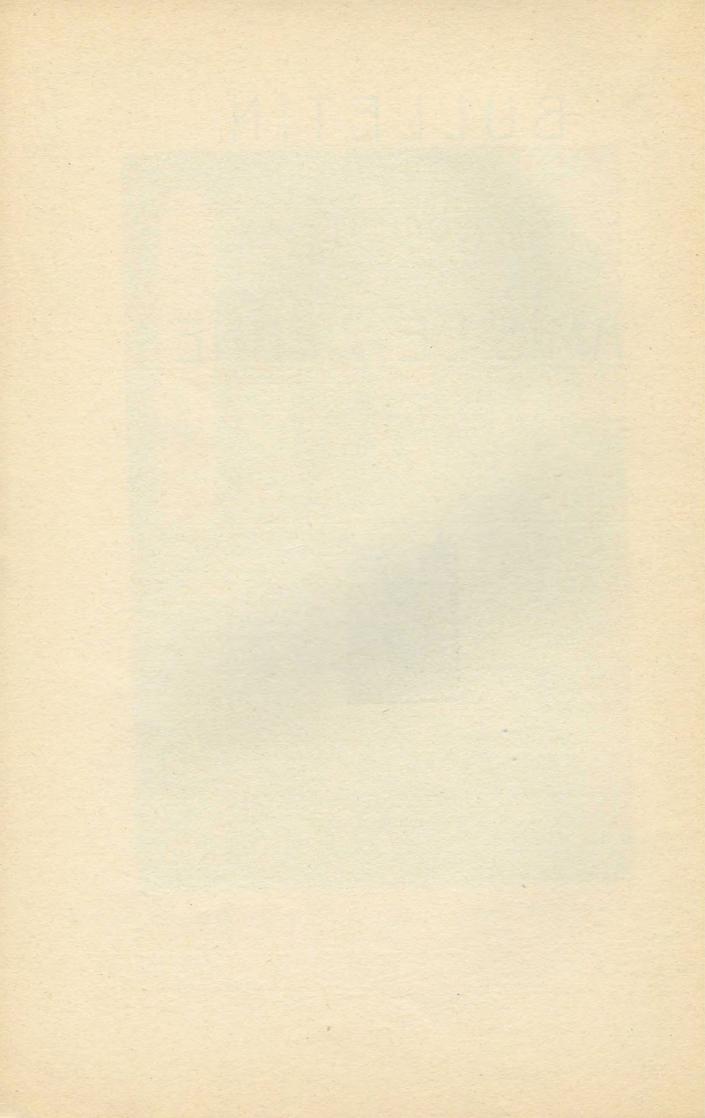
8 M



HENRI MARTIN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

12 et 12 bis, Place du Palais

1912



STATUTS

de la

Société des Amis de Vienne

ARTICLE PREMIER. — La Société des Amis de Vienne se propose de répandre la connaissance de l'histoire de la ville et des antiquités viennoises, de protéger contre tout atteinte la beaute du paysage et des monuments viennois, de contribuer à aménager les monuments ainsi qu'à aménager et à enrichir les Musées de la ville, d'attirer à Vienne le plus grand nombre possible de visiteurs et de rendre la visite de la ville facile, agréable et instructive.

ART. 2. — La Société poursuivra ce but, selon les circonstances et selon ses ressources, par tous moyens utiles, tels que conférences, publications, fouilles, achats d'objets d'art pour les Musées, propagande auprès des touristes, création de bureaux de renseignements pour les visiteurs, etc...

ART. 3. — La Société se compose de membres ordinaires payant une cotisation annuelle de 5 fr. ou ayant racheté leur cotisation par un versement minimum de 150 fr. une fois fait, et de membres donateurs payant une cotisation annuelle de 10 fr. au minimum ou ayant racheté leur cotisation par un versement minimum de 800 francs une fois fait.

ART. 4. — Elle est administrée par un Conseil d'administration composé de 15 administrateurs élus en assemblée générale à la majorité absolue des membres présents au premier tour de scrutin et à la majorité relative au second tour.

Le Conseil est nommé pour 3 ans et se renouvelle par tiers chaque année.

Les administrateurs sortants sont toujours rééligibles.

Le Conseil procèdera par tirage au sort à la désignation des administrateurs qui seront soumis aux deux premiers renouvellements.

ART. 5. — Si une place devient vacante au Conseil par décès, démission ou toute autre cause, le Conseil y pourvoira, mais la désignation qu'il fera sera soumise à la ratification de la première assemblée générale qui suivra l'élection ainsi faite par le Conseil.

Une assemblée générale extraordinaire sera convoquée d'office si, moins de trois mois avant l'assemblée générale annuelle, le Conseil comprend sept membres ainsi désignés.

ART. 6. — Le Conseil élit parmi ses membres, pour un an, à la première séance qui suit l'assemblée générale annuelle, le Burcau de la Société, composé de un président, plusieurs vice-présidents, un secrétaire général, un trésorier et un ou plusieurs secrétaires des séances.

Le Couseil désignera en cas de besoin un administrateur pour remplacer un membre du Bureau momentanément empêché.

Il procédera à la constitution d'un Comité de patronage et désignera des commissaires pour l'assister dans sa mission de propagande.

ART. 7. — Le président ou un vice-président remplaçant le président empêché convoque le Conseil chaque fois qu'il le juge utile.

Il est tenu de le faire sur la demande de quatre administrateurs.

Il convoque l'assemblée générale de la Société au moins une fois par an, dans les trois premiers mois de l'année, et chaque fois que le Conseil le décide ou que la demande en est faite et signée par 30 membres de la Société au moins.

Les convocations à toute assemblée générale doivent mentionner l'objet de la réunion et doivent être envoyées au moins cinq jours avant la séance.

ART. 8. — L'assemblée générale annuelle entend l'exposé de la situation morale de la Société, reçoit les comptes financiers et procède au renouvellement du Conseil.

Les élections sont faites et les résolutions sont prises à la majorité des membres présents, sauf ce qui sera dit à l'art. 14.

ART. 9. — Scule l'assemblée générale a le pouvoir d'ordonner un article de dépense supérieur à 1.000 francs, de modifier les statuts ou de décider la dissolution de la Société.

ART. 10. — Sauf les limites posées à l'article précédent, le Conseil a pleins pouvoirs pour l'administration de la Société.

Il prononce l'admission des membres nouveaux.

Il peut prononcer l'exclusion d'un membre pour préjudices graves portés à la Société.

Il statue à la majorité absolue des membres présents, sauf pour l'exclusion d'un membre de la Société, laquelle ne peut être prononcée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents, l'intéressé entendu ou dûment convoqué.

ART. 11. — Dans les délibérations des assemblées générales ou du Conseil d'administration, la voix du président ou du vice-président remplaçant le président empêché est prépondérante en cas de partage.

ART. 12. — Les secrétaires tiennent un registre des délibérations des assemblées générales et du Conseil d'administration.

Le procès-verbal de chaque séance est signé du président ou d'un vice-président et d'un secrétaire ou administrateur délégué à cet effet par le Conseil.

ART. 13. — La Société est représentée en justice et dans les actes de la vie civile par son président ou par un administrateur délégué à cet effet par le Conseil.

ART. 14. — Les présents statuts ne peuvent être modifiés qu'en assemblée générale, à la majorité des deux tiers des membres présents et sur la proposition du Conseil ou de trente membres de la Société au moins, portée à la connaissance de tous par mention expresse, sur la convocation, de l'article ou des articles dont la modification est proposée.

ART. 15. — En cas de dissolution de la Société, l'assemblée générale décidera le transfert de l'actif social à une œuvre répondant en tout ou partie au but exposé aux articles 1 et 2, et, à son défaut, à une ou plusieurs œuvres de bienfaisance établies dans la ville de Vienne.

Ainsi délibéré dans l'assemblée générale tenue le 21 mars 1904.

Le Président, BIZOT.

> Le Secrétaire, Jules RONJAT.



Conformément à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901, la constitution de la Société a été déclarée et le dépôt des statuts a été effectué à la Sous-Préfecture de Vienne, le 17 mai 1904, et un extrait de la déclaration a été publié au *Journal Officiel* du 4 juin 1904. Le siège social est à Vienne, place du Palais, 12.

Voir à la fin de ce volume la liste des membres de la Société, Conseil d'administration, etc....

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale de la Société des Amis de Vienne s'est tenue dans les salons de l'Hôtel du Nord le samedi 24 février 1912.

Le procès-verbal de la précédente assemblée générale (20 mars 1911) est adopté.

M. Ronjat, président, donne connaissance de lettres de M. le Maire de Vienne et de M. Angéniol, administrateur et président honoraire de la Société, exprimant leurs regrets de ne pouvoir assister à l'assemblée.

M. Bichon, trésorier, présente ensuite son compte-rendu sur la situation financière de la Société.

RAPPORT DU TRESORIER

Pour que la situation financière d'une société comme la nôtre s'impose à l'examen de l'Assemblée générale, il faut que le Conseil d'administration se soit trouvé en présence d'un budget refusant formellement de se tenir en équilibre. Tel n'est pas le cas. Notre budget, parfaitement sain, est tout à fait d'aplomb. Il m'est donc permis d'être très bref dans mes explications et de donner satisfaction à votre impatience — qui n'a d'égale que la mienne — d'entendre la parole autorisée de M. Reymond.

Mon rapport tient tout entier en ces constatations : au cours de l'année 1911, nous avons encaissé pas mal, payé sensiblement moins et augmenté, par conséquent, nos disponibilités, d'une manière appréciable.

RECETTES

supplément de recette d'environ deux cents francs. En outre, la Ville de Vienne ayant mandaté, très rapi- dement, sa subvention pour 1911, nous avons encaissé, cette année, deux sommes de 300 francs. D'où le total enregistré.		
Les ventes de guides ont produit	312	»
chez notre banquier et quelques recettes exception- nelles, d'ailleurs négligeables, ont produit Enfin nous avons reçu pour la restauration de St-Maurice	31	60
une somme globale de	310	50
Nous disposions done, en fin 1911, pour St-Maurice, d'un total de		
Le total de nos recettes a atteint	4.073	20
DEPENSES		
Insertion dans le guide du Syndicat d'Initiative de Lyon pour 1911	450	
Insertion dans le guide du Syndicat d'Initiative de Lyon pour 1911	450 78	D
Insertion dans le guide du Syndicat d'Initiative de Lyon pour 1911	450	D
Insertion dans le guide du Syndicat d'Initiative de Lyon pour 1911	450 78 233 108	» 90 80
Insertion dans le guide du Syndicat d'Initiative de Lyon pour 1911	450 78 233 108 354	» » 90 80 »
Insertion dans le guide du Syndicat d'Initiative de Lyon pour 1911	450 78 233 108	» » 90 80 »
Insertion dans le guide du Syndicat d'Initiative de Lyon pour 1911	450 78 233 108 354	» » 90 80 »
Insertion dans le guide du Syndicat d'Initiative de Lyon pour 1911	450 78 233 108 354 786	» 90 80 » 15
Insertion dans le guide du Syndicat d'Initiative de Lyon pour 1911 Facture de M. Buthion pour les plaques indicatrices apposées en ville (dépense ancienne) Frais des assemblées de 1909 et 1910 (solde) Frais de l'assemblée de 1911 (partiels, mais presque complets) Dépenses pour le guide « Vienne et ses environs » Bulletin de la Société Ce chiffre, anormalement élevé, est dû au paîment d'un solde de 222 fr. 80 pour 1910 et à un supplément de dépenses justifié par l'importance toute particulière de la conférence de M. Bouvier.	450 78 233 108 354 786	» 90 80 » 15

En résumé :	
Recettes	4.073 20
Dépenses	2.114 05
Solde en caisse au 31 décembre 1911	1.959 15

Total conforme au relevé de notre compte chez notre banquier.

Il faut ajouter à cette somme liquide environ 1.075 francs, représentant la valeur actuelle de nos titres. Vous remarquerez sans doute que cette valeur est inférieure à celle que nous enregistrions l'an dernier à pareille époque. L'écart n'est pas dû à quelque folle spéculation de votre Conseil d'administration : il provient de la baisse de nos valeurs dites « de père de famille », notamment de notre obligation Midi. Vous connaissez les raisons de cette baisse et nous n'avons pas à les discuter ici: nons nous contenterons de dire que les cours sont aujourd'hui à l'étiage et que, vraisemblablement, nous n'aurons pas de nouveaux dommages à enregistrer.

Vos ressources en fin 1911 se chiffraient donc par un total de 3.034 francs 15.

Pendant les deux premiers mois de 1912, notre encaisse s'est encore accrue : elle est présentement, de 2.293 francs. Les cotisations en retard nous ont encore fourni 187 francs. M. Grand a bien voulu nous adresser de Paris, pour l'année 1911, une cotisation exceptionnelle de cent francs. Et M. le docteur Français, pour se libéter des cotisations ultéricures, nous a versé 150 francs.

Un face de ces recettes, en partie exceptionnelles, nous ne trouvons qu'une dépense de même catégorie : notre souscription de cent francs pour le monument Tony Zacharie. De là le chiffre relativement élevé de nos disponibilités.

D'accord avec votre Conseil, votre Trésorier fera le nécessaire pour que les comptes de 1912 soient apurés aussi exactement que possible en fin d'exercice, et il se propose de vous présenter les quittances de l'année courante au commencement du dernier trimestre; nous comptons sur votre bonne volonté pour que le chissre global de nos recettes puisse être exactement établi en fin décembre.

Je vous prie, pour le moment, de vouloir bien revêtir les comptes de 1911 de votre approbation.

L'Assemblée approuve à l'unanimité les comptes présentés, en remerciant le trésorier de la Société des Amis de Vienne pour les bons soins donnés à lagestion de ses finances.

M. Ronjat, président, expose la situation morale de la Société et donne la parole au conférencier.

ALLOCUTION DU PRESIDENT

Mesdames, Messieurs,

Aussi impatient que vous d'entendre notre éminent conférencier, je réduirai au *minimum* les observations que je dois vous présenter sur nos travaux pendant l'année écoulée.

Nous avons continué notre insertion annuelle dans le guide illustré publié par le Syndicat d'initiative de Lyon. De plus, nous aurons des articles sur Vicnne, la plupart illustrés, dans le Bulletin de la Ligue vélocipédique belge, dans un guide en préparation à l'usage des automobilistes en séjour à Vichy, dans le guide publié à Genève par l'Association espérantiste universelle, etc...

L'afflux des visiteurs à Vienne continue à se développer normale-

ment.

Notre trésorier vous a déjà fait connaître que nous avons souscrit une somme de cent francs pour le monument qui sera élevé au peintre de talent qu'était Tony Zacharic.

Je dois au moins un bref hommage — en attendant une notice nécrologique plus développée qui sera insérée dans notre prochain Bulletin — à la mémoire de notre regretté collègue M. de Craponne du Villard. A ses obsèques, qui ont eu le caractère d'un deuil public, des voix plus autorisées que la mienne ont dit quelle perte faisait en lui notre ville, où depuis trente-trois ans il apportait à tant d'œuvres d'intérêt général le précieux concours de sou expérience et de son dévouement au bien de la cité.

Usant du droit que lui confère l'art. 5 de nos Statuts, votre Conseil d'administration a appelé à siéger à sa place M. Laurent Brousse, membre donateur perpétuel de notre Société. Nous vous prions de bien vouloir ratifier cette nomination. Je vous rappelle que vous avez en outre à élire cinq administrateurs. L'un de nos collègues sortants de charge au renouvellement annuel a manifesté au Bureau le désir de ne pas être réélu. Vous voudrez bien désigner un de nos sociétaires en son lieu et place. Les bulletins de vote qui vous ont été envoyés avec la convocation à cette assemblée générale contiennent tous les renseignements utiles pour la procédure de l'élection. Je prierai chacun de nos sociétaires de bien vouloir déposer dans l'urne placée à la sortie des salons un bulletin dûment garni de six noms, de manière que le Conseil d'administration soit constitué au complet en suite de cette assemblée générale.

Je parlais tout-à-l'heure de propagande faite pour amener à Vienne des visiteurs de plus en plus nombreux. Le premier à tous égards de nos propagandistes n'est autre que notre ami M. Marcel Rey-

mond, qui tenait cet automne encore l'élite intellectuelle de trois villes d'Angleterre sous le charme de sa parole habile à faire comprendre et sentir la beauté de notre terre natale et des monuments dont tant de siècles de civilisation l'ont ornée. Nous l'en remercions de tout cœur, comme nous le remercions du constant intérêt qu'il a témoigné à notre ville et à notre Société. Depuis cette conférence sur l' Art en Dauphiné qui a été l'ornement de notre première assemblée générale annuelle, chaque été il a conduit vers Vienne une caravane de ses étudiants, et l'année dernière nous le revoyions guidant l'Académie delphinale à travers notre ville avec la science et la bonne grâce qui lui conquièrent dès l'abord l'estime et l'amitié. Je craiguais d'abuser de sa complaisance en lui demandant de revenir parmi nous pour fêter par une conférence nouvelle les progrès de notre œuvre dont il avait avec tant de bienveillance encouragé les débuts. « J'irai à Vienne toutes les fois que vous me le demanderez », m'at-il répondu. « Vienne est ma ville d'élection ».

Cher concitoyen d'élection, nous avons envers vous une dette sacrée de reconnaissance. Acceptez nos remerciments chaleureux pour toutes les belles choses que vous avez dites et faites en faveur de notre pays, et soyez remercié par avance pour toutes les belles choses que vous allez maintenant nous dire.

CONFERENCE de M. Marcel REYMOND

M. Marcel Reymond avait pris pour sujet Le Bernin; son influence sur l'art français; le mausolée des archevêques à St-Maurice de Vienne.

On sait que M. Marcel Reymond vient de publier sur le Bernin un livre ¹ qui met en une lumière toute nouvelle la puissante originalité de cet artiste. Le Bernin n'a pour ainsi dire connu de son vivant que le triomphe ; puis sa mémoire est tombée dans un discrédit aussi complet qu'injustifié, car le Bernin est le plus grand artiste que la terre italienne ait produit depuis Michel-Ange. C'est certainement un homme de

1 Le Bernin, dans la collection Les maîtres de l'art. Paris, libr. Plon, s. d. (1911), 204 p. avec 24 planches, un tableau chronologique et un catalogue des œuvres du Bernin. — La conférence que nous résumons ici n'est point une répétition de ce livre, mais une présentation nouvelle du Bernin dans l'ensemble de l'histoire de l'art moderne.

tout premier plan que celui qui, architecte et sculpteur à la fois, a engagé l'art dans des voies toutes nouvelles où l'ont suivi tant d'autres, sciemment et volontairement ou non, car il n'est aucun artiste qui n'ait subi son influence, fût-ce à son corps défendant ¹.

Le Bernin a été le créateur de toute une masse d'ensembles architectoniques et sculpturaux qui ont profondément transformé toute une conception d'art et en général toute une face de la pensée humaine. M. Reymond expose à ce point de vue. avec de nombreux exemples en projection photographique, l'évolution du tombeau humain, une forme d'art dans laquelle le Bernin, après Michel-Ange, a été un maître initiateur. Dans les magnifiques tombeaux des ducs de Bourgogne, conservés au musée de Dijon, la figure du défunt apparaît couchée sur un colossal dé de pierre dont les faces sont ornées de sujets empruntés à la pensée chrétienne, particulièrement ces anges dont nous trouvons des représentations exquises dans nos portails de Saint-Maurice, au portail de l'église de Saint-Antoine, sur la façade du Palais de Justice de Grenoble. La Renaissance change l'ordonnance générale du tombeau, qui devient un monument profilé en hauteur, muni d'une riche décoration architecturale sur laquelle se détachent des figures sculpturales plus importantes; M. Reymond en montre de beaux exemples italiens empruntés à Desiderio da Settignano et à Jacopo Sansovino. Avec Michel-Ange (tombeaux des Médicis à Florence) apparaît la figure nue symbolique, considérée comme l'essence même de la sculpture, et l'architecture se réduit à n'être en

¹ A la mort du Bernin, son art va régner à Rome pendant de longues années encore, mais, lui absent, l'école est décapitée. On continue à l'imiter sans qu'aucun grand artiste lui succède ; il semble que la sève italienne commence à s'épuiser. A ce moment, comme pour remplacer l'Italie défaillante, la France apparaît. Captivée par Rome, elle envoie dans cette ville les meilleurs de ses enfants ; ce sont ceux qui vont devenir les vrais successeurs du Bernin et qui, inspirés par lui, créeront cet art admirable du dix-septième siècle français dont Versailles fut la plus haute manifestation (Le Bernin, p. 176).

quelque sorte que le support de la statuaire. Le Bernin, exprimant l'évolution de la pensée humaine qui se manifeste à son époque et dure jusqu'à la nôtre, unit architecture et sculpture dans un ensemble harmonicux et place au premier rang, comme motif essentiel de cet ensemble, la représentation du défunt dans toute la gloire de sa personnalité. C'est ainsi que s'établit une tradition artistique dont nous avons à Saint-Maurice de Vienne un des exemples les plus achevés, unique peut être en France par ses vastes proportions et la perfection de son ordonnance, le mausolée des archevêques par Michel-Ange Slodtz, un Flamand devenu en quelque sorte citoyen de Rome et nourri de l'enseignement puisé dans la contemplation des œuvres romaines du Bernin 1.

Ayant ainsi magistralement posé la figure du Bernin dans l'histoire générale de l'art et ayant nettement rattaché son action à l'évolution de notre art viennois et dauphinois et de l'art français en général, M. Reymond étudie plus spécialement la personne et l'œuvre de son artiste d'élection.

Sauf un séjour assez court à Paris ², on peut dire que toute la longue vie du Bernin (1598-1680) s'est écoulée à Rome, dont les places publiques comme les églises sont pour ainsi dire toutes pleines de ses œuvres. « Rome est faite pour vous », lui disait un pape, « comme vous êtes fait pour Rome».

- 1 M. Marcel Reymond considère le mausolée des archevêques comme l'une des œuvres capitales de l'art français au xviiie sfècle. C'est lui-même qui a désigné une vue de ce monument pour illustrer le compte-rendu de sa conférence dans notre Bulletin.
- ² Cinq mois, d'avril à oct. 1665. « En 1664, le Bernin fut appelé à Paris par Louis XIV: c'est la scule fois de sa vie qu'il quitta Rome. Déjà précédemment il avait été vivement sollicité par Louis XIII, par Richelieu et Mazarin de venir en France, mais il n'avait pas cédé à leurs instances. Pour réussir, Louis XIV eut recours aux subtiles négociations du P. Oliva, général des Jésuites, qui persuada au pape qu'en cédant momentanément son artiste favori au roi de France il accomplissait un acte de politique habile et nécessaire. Le P. Oliva, d'autre part, grâce à ses relations intimes avec le Bernin, était la scule personne capable de le décider à quitter Rome » (Le Bernin, p. 145, 146).

Fils de Pietro Bernini, sculpteur florentin établi à Naples, Lorenzo Bernini, que nous appelons le Bernin, savait déjà sculpter avant d'avoir atteint la pleine adolescence. Son biographe Baldinucci raconte qu'Annibal Carrache visitant St-Pierre et demandant si, Michel-Ange étant mort, un artiste se trouverait, capable d'imaginer et de réaliser les monuments à mettre au fond de l'immense abside et au centre sous la coupole, le petit Lorenzo, encore enfant, murmurait : « Peut-être serai-je celui-là ». Et il fut celui-là, et toute la décoration de St-Pierre est son œuvre, son œuvre et celle, bien entendu, de la véritable armée d'élèves, d'ouvriers et d'aides de tout ordre qu'il commandait, lui le maître de l'œuvre, architecte et sculpteur à la fois comme ses glorieux devanciers de la Renaissance1. car seule une troupe nombreuse et merveilleusement dressée et disciplinée pouvait venir à bout du gigantesque travail entrepris sur un plan tout nouveau : tombeaux de grand style et de vastes proportions; maître-autel avec baldaquin sous la coupole haut comme la voûte d'une église ordinaire, apparaissant grandiose dès la porte d'entrée, et cependant assez léger pour ne pas cacher les lignes architecturales de la basilique ; chaire de saint Pierre au fond de l'abside, admirable solution d'un des problèmes les plus difficiles qui aient jamais sollicité l'ingéniosité d'un artiste ; piliers et arcs non plus décorés à plat, comme précédemment, mais couverts des médaillons des papes et d'autres figures sculpturales à grand relief ; prodigieux ensemble que seul pouvait concevoir le génie d'un artiste novateur comme le Bernin, et le seul qui pût s'adapter à la géniale conception architectonique de cet autre novateur qu'avait été le Bramante.

Dans cette œuvre colossale comme dans toutes les autres œuvres du Bernin, tombeaux, autels, figures d'anges décorant la coupole des églises de Rome et de la campagne romaine, maître-autel du Val-de-Grâce et *Pietà* conservée à Notre-Dame de Paris (deux morceaux que les récentes recherches de M. Rey-

¹ Et encore auteur de comédies, acteur, metteur en scène, décorateur (Le Bernin;, p. 51).

mond permettent d'attribuer sans hésitation au Bernin), fontaines de la place Navone et de la place Barberini, etc..., etc... se manifeste la prodigieuse virtuosité, l'audace étonnante de l'artiste qui cherchait avant tout à donner l'impression du mouvement de la figure humaine, de celui qui prescrivait à son modèle de marcher, de parler, saisissant comme au vol le vif de sa personnalité ¹, de celui qui était assez sûr de son œil et de sa main pour négliger l'aide si commode d'une maquette et, les premiers croquis faits d'après le modèle en mouvement, tailler en sa présence la figure définitive en plein marbre.

Et qu'on ne voie pas dans le Bernin un improvisateur plein de verve, mais superficiel! Nul peut-être n'a mieux que lui pénétré toute une physionomie humaine, exprimé plus vivement et plus intimément toute l'âme d'un homme, comme dans ce buste du pape Innocent X, au palais Doria-Pamphili à Rome, l'un des plus beaux portraits, des plus saisissants, des plus vrais, des plus profonds qu'ait jamais produit le ciscau d'un sculpteur.

Le Bernin est aussi grand comme architecte que comme sculpteur, et l'on demeure confondu d'une admiration étonnée quand on pense à l'abondance, à la variété, à la nouveauté de sa production dans deux domaines artistiques où il était également passé maître. Trouvant après de longues et patientes études la solution d'un problème qui avait arrêté un architecte

^{1 «} Le Bernin disait que dans un portrait le tout consistait à mettre en lumière les qualités propres de l'individu, ce que la nature avait mis spécialement en lui et non chez d'autres, mais qu'il importait dans cette recherche de s'attacher non aux particularités secondaires, mais aux plus belles. A cet effet il avait une méthode de travail toute spéciale. Il ne voulait pas que les personnages qui posaient devant lui restassent immobiles, mais il les faisait marcher et causer. De cette façon il découvrait mieux leur nature intime et ils pouvait mieux les reproduire tels qu'ils étaient. Un personnage qui se tient immobile, disait-il, n'est jamais aussi ressemblaut à luimême que lorsqu'il est en mouvement » (Baldinucci, cité dans Le Bernin, p. 70). On a relevé dans l'œuvre du Bernin un total de 45 bustes.

tel que Carlo Rainaldi, il laisse vide la place Saint-Pierre, comme un immense parvis destiné à recevoir les foules devant la cathédrale suprême, et l'entoure d'une colonnade basse pour ne rien enlever à l'effet de hauteur du dôme, ovale pour paraître augmenter encore la grandeur de la place auguste et sacrée. Chargé de refaire le grand escalier du Vatican, la Scala Regia, il tire d'une difficulté matérielle l'originale beauté de son œuvre. « L'escalier n'avait pas partout la même largeur, et pour masquer cette irrégularité il accosta aux parois des colonnes détachées qui, en s'éloignant plus ou moins de la muraille, firent à l'escalier une bordure régulière. L'effet de cette colonnade est saisissant en raison de sa grande longueur ; elle est interrompue dans son milieu par un palier, et cet arrêt permet au Bernin de rompre la monotonie de l'escalier et surtout de trouver le jour nécessaire pour l'éclairer ». ¹

Le Bernin transforme en les décorant les églises de la Contre-Réforme, comme Santa Maria del Popolo, dont le trait principal était une grande sobriété religieuse. Dans ses constructions nouvelles, églises de Castel Gandolfo et d'Ariccia (campagne romaine), église ovale de Saint-André au Quirinal (église du noviciat des Jésuites à Rome), il crée « un nouveau style architectural, correspondant à cet épanouissement de joie et de triomphe qui fut la caractéristique du dix-septième siècle.

« Si l'on veut marquer d'un mot le trait principal de cette réforme, on pourrait dire qu'elle consista dans la substitution des lignes courbes à la ligne droite. Jusqu'alors deux lignes avaient prédominé en architecture, l'horizontale et la verticale. La ligne horizontale, la ligne des Grecs, est la ligne humaine par excellence, la ligne sage, celle qui s'adapte le plus simplement et le plus complètement aux besoins de l'homme, la ligne qui ne s'éloigne pas inutilement de la terre, qui fait le monument à notre taille. La verticale, la ligne chrétienne, la ligne du Moyen-Age, est la forme expressive d'une pensée in-

¹ Le Bernin, p. 141.

quiète, des désirs inassouvis, l'art de peuples lançant leurs monuments dans une envolée éperdue vers le ciel, comme s'ils voulaient avec eux s'enfuir de cette terre qui ne peut plus satisfaire aux désirs de leur âme.

« A côté de ces deux lignes il faut en classer une troisième, d'une signification non moins claire, la ligne courbe, cette ligne que revêtent tous les êtres qui vivent, la ligne la plus belle qui puisse charmer nos yeux, celle que la nature vivante multiplie à l'infini, depuis la tige des herbes et le pétale des ficurs jus-

qu'au corps divin de la femme.

« Sans s'en rendre compte, les architectes du dix-septième siècle ont été tout naturellement attirés par le charme de cette ligne. Ils la multiplièrent tout d'abord dans leurs œuvres de sculpture et de décoration, et la fontaine du Triton du Bernin tire précisément tout son charme de cet étonnant emploi des courbes et du jeu de leur opposition. Puis, peu à peu, ils appliquent ces lignes aux grands monuments d'architecture : ils adoptent tout d'abord les formes rondes dont l'antiquité ellemême avait donné tant de modèles, mais ils ne tardent pas à trouver ces formes trop régulières et trop monotones, et ils leur préfèrent les ovales et les ellipses. Et partout, soit dans le plan général de l'église, soit dans le détail des chapelles, soit dans le mobilier, dans les autels, les chaires, les orgues, les confessionaux, c'est une recherche de plus en plus subtile afin de trouver les courbes les plus gracieuses, les mieux faites pour charmer nos yeux.

Il est impossible, sur ce point, de ne pas être frappé de l'analogic qui existe entre l'architecture du dix-septième siècle et l'architecture de la dernière période gothique. Les gothiques, après avoir créé l'art noble et simple du treizième siècle, voulurent décorer plus richement leurs édifices et, par des formes architecturales nouvelles, exprimer des idées nouvelles. Après avoir dit la majesté auguste de la maison de Dieu, ils voulurent en dire la joie, et transformer le temple sacré en une maison plus humaine. Ce fut, à la fin de la période gothique, comme à la fin de la Renaissance, un ardent amour et une folle recherche de tout ce qui pouvait enrichir l'art; à ces deux époques nous voyons apparaître la même complication des formes, la multiplication des saillies, l'amour des lignes interrompues, des bases compliquées, des pénétrations capricieuses, de la profusion des ornements, et surtout la substitution à la monotonie de la ligne droite des formes plus souples et plus variées des lignes courbes. La courbe est le trait essentiel de l'art gothique du quinzième siècle, comme elle l'est de l'art du dix-septième siècle ; partout nous la trouvons dans les arcs en ause de panier ou en accolade, les ornements à lancettes ,les colonnes torses, l'opposition des lignes convexes aux lignes concaves, etc... Ceux qui aiment la richesse du gothique flamboyant ne peuvent pas ne pas aimer le Bernin ». ¹

ALLOCUTION DU PRESIDENT

Mesdames, Messieurs,

Jamais mieux qu'en entendant notre conférencier je n'ai saisi la vérité de cette parole de Renan : « L'essentiel de l'éducation, ce n'est pas la doctrine enseignée, c'est l'éveil ».

L'éveil de l'intelligence, l'incitation féconde à penser par soimême.

Quel plus beau triomphe peut désirer un maître comme celui que nous venons d'entendre?

Je n'oserais affirmer que l'admiration dont nous venons d'applaudir l'éloquent témoignage sera également ressentie par tous. Le talent incontestable, même le génie, ne suffit pas à commander l'admiration en toute sympathie, l'enthousiasme. Des liens personnels d'hérédité et d'éducation nous attachent instinctivement à tel artiste ou à telle époque de l'art.

Mais n'oublions jamais que toute tendance artistique, à nous per sonnellement sympathique ou non, reflète les conditions sociales et les conditions de pensée de l'époque où elle s'est manifestée. Elle a eu sa raison invincible d'exister, elle est un moment, toujours intéressant, dans un évolution qui ne s'arrête jamais. Aimons-la, ou ne l'aimons pas, c'est affaire de goût, mais en tout cas sachons la comprendre.

Comprendre est la première des joies intellectuelles, et nous sommes profondément reconnaissants à M. Marcel Reymond de nous l'avoir donnée si parfaite.

¹ Le Bernin, p. 128-130.

ELECTION DE CINQ ADMINISTRATEURS

Une urne avait été placée à la sortie des salons, et les membres de la Société ont été invités par le président à y déposer leur bulletin de vote en quittant la séance, de manière à pouvoir se prononcer en connaissance de cause, après avoir entendu les rapports présentés sur la gestion du Conseil.

Cinq membres du Conseil étaient soumis au renouvellement annuel : MM. Firmin Allemand, Bonjean, Jules Bouvier, Bresse et Teste du Bailler.

M. Bonjean avait manifesté au Bureau son désir de ne pas être réélu.

L'Assemblée générale avait en outre à se prononcer sur la nomination de M. Laurent Brousse, désigné par le Conseil d'administration, en vertu de l'art. 5 des statuts, pour remplacer M. de Craponne du Villard, décédé.

Le dépouillement du scrutin, effectué par les soins du Conseil d'administration, a donné les résultats suivants :

MM. Firmin Allemand, Jules Bouvier, Bresse et Teste du Bailler ont été réélus. Pour le siège de M. Bonjean, aucun nom n'a réuni la majorité absolue exigée au premier tour par l'art. 4 des statuts. En conséquence, ce siège restera vacant jusqu'au second tour de scrutin qui aura lieu à la première assemblée générale suivante.

La nomination de M. Laurent Brousse a été ratifiée par l'Assemblée générale.



Une Supplique des Gordeliers de Sainte-Colombe-lès-Vienne à Louis XIV

Le couvent des Cordeliers de Sainte-Colombe-lès Vienne (1) avait été fondé par l'archevêque Jean de Bernin, avant 1260 (2), et, sans doute, placé sous la protection royale, par Philippe le Bel, en 1311, l'année ou se tint le concile de Vienne auquel ce roi assista (3). Mais les protestants le détruisirent au cours des guerres de religion (4). C'est seulement sous le règne de Henri IV que les Cordeliers se mi-

¹ Ste-Colombe-lès-Vienne (Rhône, arrond. de Lyon, canton de Condrien).

² Voir à ce sujet: Chorier, Recherches sur les antiquités de la ville de Vienne, éd. Cochard. — Lyon (Millon jeune) 1828, liv. II, ch. VI. p. 128. Il parle du couvent bâti par l'archevêque Jean de Bernin. Les Cordeliers occupèrent celui-ci à partir de 1260 ; le cœur de l'archevêque fut déposé dans le couvent; « c'est pourquoi » Jean « fut peint alors au côté droit du grand autel de l'église, qui présentait son cœur à Saint-François et le chapeau de cardinal qu'il avait reçu du pape Grégoire IX, appendu auprès, mais cette image est déjà presque effacée, et ce chapeau fut emporté dans les premiers troubles suscités en France pour la religion ».

3 A en croire la Supplique, c'est Philippe le Bel qui aurait fondé le couvent, l'année du concile de Vienne, en 1311. D'ordinaire, la tradition a tendance à vieillir les choses plus qu'à les rajeunir. Ici, c'est le contraire qui est arrivé. — Philippe le Bel dut accorder sans doute divers privilèges au couvent. On conçoit l'intérêt qu'il y avait à rappeler ce fait à Louis XIV; mais c'est plus qu'une exagération, c'est une erreur de dire qu'il avait fondé le couvent.

4 La date n'est pas donnée par Chorier. Il dit simplement ces mots (id. p. 128, suite): « les rebelles ne s'arrêtèrent pas là; ils y laissèrent partout des marques de leur fureur ».

E.-J. Savigné, dans son *Histoire de Sainte-Colombe-lès-Vienne* (Vienne, Ogcret et Martin, 1903, p. 9), fait mention des ravages commis par les protestants, sans préciser.

P. 164, il parle du couvent « des Cordeliers ou frères mineurs conventionnels de l'ordre de Saint François »; et p. 166, il dit : « Lors des guerres de religion, les protestants se portèrent au convent et en-

rent à relever leur monastère de ses ruines (1) et à réparer leur église où ils célébrèrent l'office divin jusqu'en 1658. Mais, cette année-là, le quai fut détruit par la violence du Rhône, et la partie de l'église qui touchait ce quai fut emportée par les eaux. Les Cordeliers curent recours à la générosité de Louis XIV qui leur accorda 24.000 livres à prendre sur le produit de l'imposition frappant les marchaudises qui traversaient le Rhône, entre Vienne et Sainte-Colombe.

Avant même d'avoir reçu cette somme, les Cordeliers firent faire des plans de reconstruction par des architectes, avec un devis, et

levèrent tous les trésors, ornements, parements d'église et autres meubles d'une valeur de plus de 50.000 livres; on s'empara aussi des cloches, des reliques et d'une infinité d'autres objets appartenant aux religieux ». Il ne donne ni date ni référence aux sources.

F.-Z. Collombet, qui est un excellent auteur, donne deux dates dans son *Histoire de la Sainte église de Vienne* (Lyon, A. Mothon, 1847, t. III): 1562 et environs de 1566.

P. 171, il cite une ordonnance du sénéchal de Lyon datée de 1566 où il est fait mention des premiers troubles lors desquels les Huguenots s'emparèrent de Ste-Colombe et « se portèrent au couvent des Cordeliers, etc... ». Une partie de ce passage a été reproduit par Savigné. — Collombet cite aussi l'ouvrage d'un religieux, le P. Fodéré, daté de 1619 : « l'an 1562, les hérétiques prenant la ville par force d'armes brûlèrent tous les monastères, notaument cestui-ci, lequel ils rédui[p. 172]sirent tout en cendres, sauf la chapelle fondée par le roy Philippe le Long et la voûte du chœur ».

A première vuc, on peut être tenté de préférer 1566, l'ordonnance du Sénéchal de Lyon étant un document plus sûr qu'un passage du P. Fodéré. Mais, si l'ordonnance est de 1566, elle ne dit pas que les troubles aient eu lieu en 1566; elle en parle comme d'un fait antérieur. La date de 1562 doit être bonne.

Cette date est pour nous très importante, car elle nous permet de dater approximativement la supplique qui est de 120 ans (VI** ans) après (le chiffre de 120 peut n'être qu'un chiffre approximatif). Cela nous donnerait la date approximative de 1682.

1 A en croire les historiens de Vienne, le couvent aurait eu, peu de temps avant, à souffrir de destructions autrement plus sérieuses que celles reprochées aux protestants.

Ainsi Savigné (ouvr. cité, p. 9), après avoir traité de celles-ci, ajonte :

« C'est alors que de Maugiron, au nom du roi, s'étant rendu maître

sirent approuver le tout par l'intendant de la généralité de Lyon, Mgr de Champigny (1). Malheureusement, à cette époque, les promesses, même royales, n'étaient pas toujours suivies d'effet. La moitié du don fait aux Cordeliers fut révoquée et le Conseil du roi les obligea à partager les 24.000 livres promises avec les Bénédictines de Stc-Colombe. Or, cette somme entière eût été indispensable pour effectuer les réparations nécessaires; il s'agissait, en réalité, d'une réfection complète de l'église. Les Cordeliers s'adressèrent à nouveau au roi : ils décidèrent de lui demander un don annuel de 500 livres jusqu'à l'achèvement de leur église. Cette somme devait être prise sur les recettes du fermier de la « traille et bac » de Sainte-Colombe qu'on avait affermé pour 1.500 livres par an. Ce « bac et traille » avait été donné 5 ans auparavant par le roi au sieur de la Bastie, capitaine au régiment de Normandie. Mais, un mois auparavant, le procureur du roi « en la commission du papier terrier de la generalité » de Lyon l'avait fait réunir au domaine. Aussi, le roi pouvait très facilement disposer des revenus de ce bac.

Néanmoins, si nous en croyons une note manuscrite placée au dos de la copie contemporaine que nous publions, la supplique des Cor-

de Vienne et de Sainte-Colombe, fit commencer la démolition du couvent des Cordeliers, afin de se garantir des entreprises des adeptes de la religion réformée. P. 10, il dit « Sous Henri III, le duc de Nemours, l'âme du parti de la Ligue, voulant se rendre maître de Vienne, gagna, en 1589, Carrier, capitaine de la tour de Sainte-Colombe, qui lui procura l'entrée de la ville, mais de Maugiron, qui commandait le fort de Pipet, appela à son secours Lesdiguières et d'Ornano, et tout porte à croire que Nemours abandonna son entreprise ». Bien au contraire, si nous en croyons Chorier et Cochard (p. 128-129), il ne réussit que trop bien dans cette entreprise, puisque c'est lui qui aurait achevé la destruction du monastère. « Et néanmoins », dit-il, « il est vrai, pour ne rien dissimuler, qu'ils (les protestants) furent bien plus respectueux pour ce noble bâtiment que ne le fut depuis le duc de Nemours; (p. 129) de peur qu'il ne favorisât les desseins des fidèles serviteurs du roi Henri IV, sur lequel il avait surpris pour la Ligue la ville de Vienne, il en acheva la ruine et le réduisit à la désolation où nous le voyons ». Chorier passe pour un historien assez sûr.

De tout ceci, il résulte que les protestants n'auraient fait que commencer la destruction du couvent qui était terminée sous Henri IV.

¹ de Saron.

deliers aurait bien été portée à la cour, mais elle n'aurait pas été présentée 1.

Pourtant, elle est fort curieuse à cause des renseignements assez intéressants qu'elle contient.

[Vers 1682, Ste-Colombe-lès-Vienne]. — Supplique des Cordeliers de Sainte-Colombe en Lyonnais à [Louis XIV], lui exposant qu'ils avaient dû partager avec les Bénédictines de Sainte-Colombe la moitié du subside de 24.000 livres à eux accordé vers 1658 sur l'imposition frappant les marchandises traversant le Rhône entre Vienne et Sainte-Colombe, afin de réparer leur église, et le priant de leur accorder jusqu'à l'achèvement de la reconstruction de celle-ci un don annuel de 500 livres à prendre sur les revenus du bac et traille de Sta-Colombe, affermé 1.500 livres par an.

(Bibliothèque municipale de Lyon. — Supplément du fonds général en cours de classement et d'inventaire).

Copie du temps, sur papier.

Au roy, Sire,

Les religieux cordeliers de Sainte Colombe en Lionnois remontrent tres humblement a Vostre Majesté que Phylipe le Bel, l'un de vos glorieux ancestres, estant au Concile qui se tint de son regne, a Vienne, fonda leur couvent 2 qui fut entierement ruiné par les Huguenos, il y a six vingts ans que, les guerres des protestants estants cessées soubz le regne d'Henry quatre, vostre ayeul, les suplians commencerent a se restablir sur les ruines de leur couvent et a reparer une partie de l'eglise, dans laquelle ils ont fait le service divin jusques en l'année mil six cent cinquante huit que, la rapidité du

¹ Néanmoins, l'église fut reconstruite, mais elle fut de proportions modestes. D'après une note de Cochard (p. 129 de son éd. de Chorier), l'église paroissiale de Stc-Colombe qui s'élève au bord du Rhône, en amont du pont, ne serait autre chose que l'église des Cordeliers, construite à la fin du XVII^o siècle. Nous tenons à exprimer toute notre reconnaissance à M. Ronjat, le savant président de la Société des Amis de Vienne, qui a bien voulu nous envoyer ces extraits de Chorier, de Savigné et de Collombet, ouvrages que nous n'avions pas sous la main.

² Nous avons vu ce qu'il faut penser de cette assertion. Nous avons vu aussi que Philippe le Long, un des fils de Philippe le Bel, fonda une chapelle dans l'église de ce couvent.

Rhosne et le tirage des barques a sel ayant ruiné le quay qui joiguoit leur Eglise, les nouvelles reparations que les supliants y avoient fait faire furent emportées, ce qui ayant oblige les supliants d'implorer la pieté de Vostre Majesté, elle leur accorda vingt quatre mil livres a prendre sur les deniers de l'imposition faite sur les marchandises passants sur le Rhosne entre Vienne et Sainte Colombe, mais les supliants ayant 1, sur l'assurance de ce bienfait des Vostre Majesté, le devis de leur eglise par des architectes et ayant fait recevoir le devis par devant Monseigneur de Champigny, lors intendant en la generalité de Lion, il ariva que les supliants furent evincés de la moitié du don a eux fait par Vostre Majesté et furent condannés par arrestz de vostre conseil a partager avec les religieuses benedictines de Sainte Colombe cette somme de vingt quatre mil livres, laquelle estoit entierement necessaire a la refection de la ditte Eglise, suivant les devis receus par le dit sieur de Champigny, en sorte que les suplians n'ont pu et ne peuvent achever un si saint ouvrage sans un nouveau secours de Vostre Majesté et, comme, depuis cinq ans en ça, il a plu a Vostre Majesté de faire don au sieur de la Bastie, capitene au regiment de Normandie, du bac et traille traversant le Rhosne de Sainte Colombe a Vienne et que, depuis un mois, le procureur de Vostre Majesté en la commission du papier terrier de la generalité de Lion a fait refinir a vostre domaine ce bac et traille affermé quinze cent livres par an, les supliants demandent qu'il plaise a Vostre Majesté leur vouloir donner cinq cents livres par chacun an, a prendre sur le fermier de la ditte traille et bac de Sainte Colombe a Vienne, jusques a ce que leur eglise et couvent qui sont de fondation royale soient entierement restablis et les supliants continueront leurs prieres pour la santé de Vostre Majesté et pour la durée de son glorieux et incomparable regne.

(Au dos). Copie de requeste portée au roy pour obtenir quelque chose pour nostre eglise.

Elle n'at pas esté presentée.

Cottée nº 40.

F. B. Penot. (?).

Louis Canlet.



Fait faire, sauté (ou l'équivalent de ces mots).

Le lieu de naissance de Schneyder

On a beaucoup écrit sur le très méritant fondateur de notre Musée lapidaire, mais, en ce qui concerne son lieu de naissance, dans la plupart des publications que j'ai eu occasion de lire j'ai rencontré principalement des hypothèses ou des affirmations sans preuves. Je ne sais comment je n'ai pas eu plus tôt l'idée bien simple de consulter les registres de décès conservés au greffe de notre Tribunal civil.

« Du 20 janvier 1814 » .Suivent les mentions légales, noms de l'officier de l'état civil et des témoins qui déclarent « que Pierre Skeneder (sic), professeur de (sic) l'école du (sic) dessein (sic) en cette ville, est décédé aujourd'hui à huit heures du matin, âgé de quatre vingt un an (sic); il était né à Hirsengen dans le comté de Montjoye en haute Alsace. Lecture faite, etc...». 1

Les témoins sont des gens de condition modeste, probablement des voisins de Schneyder qui, je crois, n'avait pas de proches parents habitant Vienne. Ni eux ni le rédacteur de l'acte n'ont su écrire correctement le nom du défunt. Il semble au premier abord étonnaut que les autres noms propres n'aient pas été plus altérés. Les a-t-on copiés sur quelque document trouvé par les témoins dans les papiers de Schneyder ? mais alors pourquoi le nom du défunt est-il altéré ? il devait figurer sur ce document tel qu'il est tonjours écrit dans les manuscrits de Schneyder et autres pièces le concernant qui sont à notre Bibliothèque municipale, à savoir Schneyder, toujours avec un y, souvent surmonté, dans les pièces manuscrites, de deux points en ligne horizontale, suivant l'usage allemand. On peut cependant s'expliquer cette contradiction. Schneyder étant connu du rédacteur de l'acte, celui-ci aura écrit son nom de lui-même, sur la déclaration des témoins, au lieu de le copier d'après le document communiqué, comme il a fait pour les autres noms propres qu'il ne connaissait que par ce document.

Le reste de la rédaction est correct, sauf la tournure bizarre « professeur de l'école du dessein ». Dessein ou dessin, pure affaire d'usage. An sans s étonne ; est-ce une simple omission, ou le rédacteur

¹Texte in extenso dans la Revue du Dauphiné et du Vivarais, t. IV (1880), p. 21, note 1, avec quelques erreurs de lecture : Sheneder pour Skeneder, de dessin pour du dessein, ans pour an, Herrengen pour Hirsengen.

employait-il le singulier après les nombres composés terminés par un?

Il y a un *Hirsingen* en haute Alsace, entre Altkirch et Ferrette; on trouve quelquefois ce nom francisé en *Hirsingue*. C'est évidemment le *Hirsengen* de notre acte. Je me suis en conséquence adressé au curé de Hirsingen, qui a bien voulu me communiquer l'extrait suivant de ses registres paroissiaux:

Petrus

filius gemellus Sebastiani Schneider, incolae in Hirsingen, et uxoris ejus Barbarae Bauckerin baptizatus fuit vigesima sexta die mensis Junii anni 1733, levantibus ex sacro baptismatis fonte D. Armspach tunc temporis vicario ejusdem loci, patrino neo nati, matrina vero Anna Maria Froberger ex Hirsingen. Ita testatur

Jacobus Peter

sacellanus in Hirsingen.

« Pierre, fils jumeau de Sébastien Schneider, habitant de Hirsingen, et de son épouse Barbe Baucker, a été baptisé le 26 juin 1733, le retirant des saintes fonts du baptême messire Armspach, présentement vicaire du dit lieu, parrain du nouveau-né, et la marraine Anne-Marie Froberger, de Hirsingen. Ainsi témoigne Jacques Peter, chapelain ¹ de Hirsingen ».

M. Witzig, curé de Hirsingen, auquel j'adresse tous mes remerciements pour l'exactitude et la promptitude avec lesquelles il a bieu voulu me renseigner, ajoute : « Suit immédiatement l'acte de baptême de son frère jumeau Morand.... Il n'y a plus ici aucun membre de la famille Schneyder, qui semble ne pas s'être maintenue longtemps. Si mon prédécesseur, le curé Fues, qui a fait l'histoire de la paroisse de Hirsingen et des paroisses du canton, avait eu connaissance de ce que fut Schneider, il n'aurait certainement pas manqué d'en faire mention dans son ouvrage comme d'une illustration de l'endroit ».

Les mentions de l'acte de décès sont donc en parfait accord avec l'acte de baptême pour l'âge du défunt et son lieu de naissance. La variante Schneider ou - y - n'a aucune importance. La mère est désignée, suivant l'usage alsacien, par son nom de famille, Baucker, revêtu du suffixe féminin - in, Bauckerin ; de même dans nos campagnes on entend souvent appeler par exemple la Serclérate la femme d'un nommé Serclérat. Le nom de la marraine, Froberger, semble

¹ C'est le sens que Du Cange attribue au mot sacellanus; il n'est pas très satisfaisant ici, mais ce détail n'intéresse en rien l'origine de Schneyder, qui fait l'objet de cette notice.

indiquer une famille originaire du Montjoye dont fait mention l'acte de décès. Je vais en terminant expliquer cette mention.

Je trouve les renseignements suivants dans une nomenclature détaillée des territoires alsaciens cédés à Louis XIV par le traité de Westfalie (148), publiée par le bureau statistique du ministère impérial d'Alsace-Lorraine (Statistische Mitteilungen über Elsass-Lothringen, herausgegeben von dem Statistischen Büreau des Kaiserlichen Ministeriums für Elsass-Lothringen, siebenundzwanzigstes Heft, Die alten Territorien des Elsass nach dem Stande vom 1. Januar 1648, Strassburg, Druck und Verlag von M. DuMont - Schauberg, 1896):

p. 31, Hirsingen était un fief de la scigneurie d'Altkirch, mouvante du comté de Ferrette en haute Alsace;

p. 32, parmi les possesseurs de fiefs relevant de la seigneurie d'Altkirch sont nommés, pour Heimersdorf en totalité et pour Hirsingen, Rüderbach et Jettingen en partie, les seigneurs de Froberg, en français Montjoie;

p. 35, du comté de Ferrette mouvait également la seigneurie de

Belfort, qui comprenait la seigneurie de Froberg.

Dan son ouvrage La réunion de l'Alsace à la France (Paris, A. Franck, 1844), le baron Hallez-Claparède cite le baron de Montjoie parmi les seigneurs qui s'étaient soumis à l'autorité française après le traité de 1648, tandis que des protestations contre l'annexion au royaume de France étaient élevées par d'autres nobles et par les dix villes de la préfecture impériale de Huningue (p. 257).

Je n'ai trouvé aucune mention de notre Montjoie ou Froberg dans

l'armorial général de d'Hozier.

M. le curé Witzig m'écrit : « Il n'y a pas en Alsace une localité du nom de Froberg ». Effectivement je n'en ai pas trouvé mention dans les cartes des Statistische Mitteilungen, qui s'arrêtent à la frontière politique actuelle. « Hirsingue (Hirsingen) fut de tout temps le siège ou la résidence des comtes de Montjoie, qui y habitaient un magnifique château reconstruit à neuf en 1754 et détruit par les révolutionnaires en 1793. Il n'en reste plus que quelques traces et les bâtiments qui ont servi à la domesticité ».

Tout cela ne m'expliquait pas l'expression comté de Montjoye insérée dans l'acte de décès de Schneyder. J'ai eu cette explication par les renseignements que M. Heilmann, ingénieur, délégué du Touring-Club à Belfort, a fort aimablement extraits à mon intention du Dictionnaire géographique, historique et statistique du Haut et du Bas-Rhin de Jacques Baquol (Strasbourg, 1849) :

p. 112, article Hirsingen : « L'église paroissiale... mérite d'être mentionnée.... A côté se trouve une chapelle qui renferme quelquesuns des tombeaux des comtes de Montjoie. Le beau château de cette noble famille fut détruit en 1793 ; il en existe encore une petite partie ».

p. 339, « L'Alsace féodale, ou état de cette province en 1789 », est une division territoriale tout autre qu'en 1648 : dans l'extrémité S. de la haute Alsace qui nous intéresse ici nous trouvons une seigneurie de Franquemont, un comté de Belfort et un comté de Montjoie. Ce dernier comprend 22 localités, que j'ai toutes retrouvées sur la carte au 80.000° de l'Etat-Major français, sauf Bois-du-Plain et Les Chésaux : Montjoie, Vaufrey, Montursin, Vernois, Glère, Indevillers, Montancy, communes du canton de Saint-Hippolyte (Doubs), formant un redan en saillie sur le territoire suisse au S. de Porrentruy ; le Fols ,écart de la commune de Vernois, Montnoiron, écart de Glère, Fuesse et Surmont, écarts d'Indevillers, Brémoncourt et Richebourg, écarts de Montancy, le Bail, écart de Brunevillers (localité non nommée dans le dictionnaire de Baquol) ; Hirsingen, Heimersdorf, touchant Hirsingen au S., Bisel, touchant Heimersdorf au S., Ruedebach, touchant Heimersdorf à l'E., Bernwiller, au N. d'Altkirch, à mi-chemin entre Mulhouse et Dannemarie, ces six dernières calités communes de la Haute Alsace entre Mulhouse et la frontière française. Le comté de Montjoie se composait donc de deux portions séparées par le comté de Ferrette, une au S. avec seize localités de langue française, une au N. avec six localités de langue allemande. Bien qu'en pays de langue française, Montjoie avait aussi un nom allemand, Froberg (traduction du nom français), comme Montbéliard - Mümpelgard, qui fut longtemps une enclave de Württemberg en territoire français.

Jules Ronjat.



Vienne au temps du Concile '

Messicurs,

Le seul énoncé du sujet qu'on m'a demandé de traiter devant vous, explique assez que je n'aie point à décrire à fond le Concile, ses plans, ses projets, sa vie intérieure, son œuvre. Il faudrait, pour en parler sérieusement, un gros volume que je suis loin, rassurez-vous, de vouloir vous présenter, un volume qui n'est pas, du reste, écrit encore, pour la bonne raison qu'il cût été vain de songer à l'écrire, il y a quelques années seulement. — Mais des travaux comme ceux de M. Finke ², à l'étranger, et, chez nous, de MM. Langlois ³,

- 1 Lecture faite au Congrès eucharistique tenu à Vienne en souvenir du Concile de 1811-1812. L'auteur demande l'indulgence pour ce travail de circonstance. Quoiqu'il n'ait pas eu sous la main toutes les sources qu'il aurait voulu aborder à loisir, il a pu consulter, comme il est aisé de le voir dans les notes, un nombre assez respectable de publications, de collections anciennes ou récentes, quelques-unes assez rares, qui pourront faire de son opuscule un mémorial des fêtes des 21-28 juin 1912. C'est le seul but visé par ces pages dont la lecture au Congrès a été suivie d'un vœu en faveur de la restauration de Saint-Maurice, entreprise sous les auspices de la Société des Amis de Vienne.
- ² Surtout Papsttum und Untergang des Templerordens, Münster, 1907, en deux vol. que nous avons plus d'une fois mis à profit, particulièrement le t. II où se trouvent de copieux extraits des relations des ambassadeurs d'Aragon. (FINKE a publié aussi l'année survante à Münster les Acta Aragonensia en 2 vol. in-8°). On trouvera des bibliographies générales du pontificat de Clément V dans Mollat, Papes d'Avignon, p. 27-28, Paris 1912; Hemmer, article Clément V du Dict. de théol. cathol., t. III, 1908. Cf. Mollner, Sources de l'Hist. de France, t. III de la première partie.

3 M. Langiois s'est particulièrement occupé de l'affaire des Tem-

Mollat ¹ et Lizerand ², des publications de documents comme celles du P. Ehrle ³, bibliothécaire de la Vaticane, de MM. Finke, Mollat et de bien d'autres, sans parler du Registre de Clément V commencé d'éditer, il y a déjà 30 ans, par les Bénédictins de Rome ⁴, ont rendu l'entreprise moins impossible, magré les difficultés qui demeurent....

Permettez-moi de glaner dans ces travaux, comme aussi dans de récentes études ou monographies qui ont comblé certaines lacunes de nos historiens de Vienne 5, de quoi satisfaire simplement votre curiosité sur plusieurs points de la chronique locale aux années 1311-1312 qui correspondent à la célébration du XV° concile œcuménique. Comme firent nos pères, nous nous contenterons d'errer autour de l'auguste assemblée, sans pénétrer dans ses secrets, que nous entreverrons seulement de loin. Trop heureux si nous pouvons reconstituer, seulement par à peu-près, la physionomie extérieure du Concile, le compte-rendu qu'en auraient donné les journaux du temps, si ce bienheureux temps avait connu les journaux. Quelques bulles et lettres de Clément V et surtout les relations tout naguère publiées des ambassadeurs du roi d'Ara-

pliers qui ne se rattache qu'accidentellement à notre sujet. Mais il y a plusieurs détails intéressants à retenir de ses études sur cette affaire dans la R. D. M., t. CIII, et le Journal des Savants, 1908.

1 Outre l'ouvrage cité plus haut, M. Mollat a publié dans la Rev. hist. eccl. de l'Université de Louvain, 1905, fascic. 2, les Doléances du clergé de la prov. de Sens au Concile de Vienne.

2 Clément V et Philippe IV le Bel, Paris, 1910.

3 Dans la collection des Archiv für Literatur und Kirchengeschichte etc., divers travaux aux tomes I-V, 1885-1889.

4 Regestum Clementis Papae V ex Vaticanis archetypis etc... Rome, 1884-1892, huit tomes in-folio. (Nos références, pour abréger,

porteront simplement : Reg., et le Nº de la pièce).

⁵ Pour l'histoire de la formation politique et territoriale de la France dans le Sud-Est, le livre essentiel demeure toujours celui de P. Fournier, Le Royaume d'Arles et de Vienne, Paris, 1891. Mais pour l'étude de nos institutions locales dans la période qui suit de près le Concile, cf. l'Hist. de la Réunion de Vienne à la France, Grenoble, 1907, par Cl. Faure.

gon au Concile, relations qui seront explorées ici de nouveau au profit de notre histoire locale, supplécront partiellement pour nous à l'absence des grands « quotidiens », absence que je ressens plus cruellement encore que vous, mesdames et messieurs, puisque je suis chargé pour vous d'un reportage qui me ramène au début du XIV° siècle...

La tâche pouvant être épineuse et obscure, attendez-vous à quelques pourquoi, à beaucoup de peut-être. La tâche pouvant être longue, ne soyez pas surpris s'il m'arrive d'être un peu sec, à force d'être bref. Les bonnes interviews sont celles où l'imagination du rédacteur ne comble pas artificiellement le vide des faits. Je vous donnerai donc pour certain ce qui est certain ,mais aussi pour conjecture ce qui est conjecture. Et quand je ne saurai pas, je vous dirai naïvement . je ne sais pas.

Deux questions vont nous occuper. La première est celleci :

I

Pourquoi Vienne fut-elle choisie par le Pape pour y tenir le Concile général de 1311-1312?

Pour le savoir, remontons à l'année 1308. Clément V se trouvait alors à Poitiers, dans une situation extrêmement embarrassante. Le roi Philippe le Bel, en le menaçant de poursuivre le procès d'hérésie de Boniface VIII, s'il n'engageait, lui, Clément, une procédure contre l'ordre des Templiers, contraignait le pape à des actes et à des décisions qui lui répugnaient fort. Déjà, c'est avec peine qu'il avait vu l'arrestation soudaine des Templiers et la mise sous séquestre de leurs biens (13 octobre 1307). Contre cet abus de la force, il avait protesté dans certaine lettre que tel historien de mérite mais gallican oubliait autrefois de citer ¹. Quoique le pape

Dans Clément V et Philippe le Bel, M. LIZERAND observe, p. XXII, que cette lettre très importante pour le conflit du pape et du roi, mais assez dure pour Philippe, avait été laissée de côté par BALUZE, qui n'en pouvait ignorer l'existence.

eût depuis lors, des doutes et de graves soupçons survenant dans son esprit 1, nommé de lui-même une commission pour instruire le procès, il connaissait assez la violence de Philippe et l'habileté perfide de ses légistes pour entrevoir dans quelles conditions s'ouvrirait cette enquête, s'il demeurait au cœur des Etats du roi 2. Perplexe, il songeait à fuir, quand l'idée de convoquer un concile général pour examiner et résoudre toutes les questions litigieuses lui fut suggérée, croit-on, par le cardinal Nicolas de Prato 3 Cette idée était dans l'air, on peut le dire, et Philippe y avait songé aussi au lendemain de ses démêlés avec Boniface *. Quant au lieu où se tiendrait l'Assemblée, Nicolas de Prato avait son projet. « Vous fixerez la réunion à Vienne en Dauphiné, dit-il au pape. Car, outre que la position de cette ville la rend d'un accès facile, son indépendance du royaume de France vous y mettra à l'abri de toute contrainte de la part du roi. » 5

Nicolas de Prato, s'il est exact qu'il ait tenu ce propos, rencontrait à coup sûr les raisons qui devaient frapper le plus efficacement l'esprit de Clément V.

- 1 De cela, on voit la preuve dans la bulle Regnans in cœlis. Clément V expose combien les griefs invoqués contre le Temple lui parurent d'abord invraisemblables quia non erat verisimile; puis comment il en vint à présumer la culpabilité de l'Ordre. Cette bulle semble plus sévère contre les Templiers que celle qui prononce la sentence de suppression Ad Providam (Cf. Mansi, Sacr. Concil. nova et ampl. collectio, XV, col. 369 et sq.)
- ² Lizerand, p. 138. Cf. E. Renan, Etudes sur la polit. relig. de Philippe le Bel, p. 424; Baluze, Vitæ Paparum Avenionensium, t. I, col. 5.
- ³ C'est l'opinion de VILLANI dans ses Istorie Florentine, VIII, 91. Cf. RENAN, loc. cit., 425.
- 4 Dès le 1er juillet 1903, Philippe le Bel avait chargé deux envoyés d'aller demander à Benoît XI la convocation d'un Concile.
- ⁵ Cité par Renan, loc. cit., 425. Cf. Mansi, loc. cit., col. 402. «...sedem conventui Viennam inter Allobroges deligat aliamve civitatem quampiam et liberam, et ad excedendum regiis finibus opportunam...».

Déjà, quand s'était agitée la question de son couronnement, Vienne avait été la ville de son choix ¹. Se rappelaitil dès lors la glorieuse tradition historique d'une Eglise riche en souvenirs? C'est possible, quoique son esprit pratique se soit peu attaché d'ordinaire aux considérations abstraites. On sait pourtant qu'un des motifs qui le poussait, dans ses perpétuels déplacements, à exercer ici plutôt que là son droit de gîte, fut parfois la piété des habitants et l'attachement de leur Eglise locale au siège apostolique ². Ne se souvenait-il pas aussi des hospitalités offertes par Vienne, moins d'un siècle auparavant, à des hôtes de marque ³ : à Innocent IV venant consacrer le 20 avril 1251 l'église de Saint-Maurice ⁴ ; à Grégoire X, enfin, lorsqu'au lendemain du concile de Lyon, il revint chez nous de la Provence pour gagner d'ici l'Italie par la Suisse ⁵ ?

Plus sûrement il observa que Vienne était à la tête de l'une des routes d'Empire les plus commodes pour rejoindre de cette façon l'Italie : il n'y avait qu'à suivre l'ancienne voie ro-

¹ WENCK, Clemens und Heinrich VII, Halle, 1882, p. 169-170.

² Cf. par ex. dans le Bull, d'Hist. eccl, et d'Arch, relig, des diocèses de Valence etc..., juillet-sept. 98, le Passage du Pape Clément V à Valence etc... par U. Chevalier et la bulle citée p. 118, — Cf. Reg., n° 8837.

³ Parmi ces hôtes de marque, faut-il placer ici saint Louis allant à la croisade? En 1248, s'il descendit le Rhône, à partir de Lyon, et fut retenu à la Roche-de-Glun par un incident que rapporte Join-ville (éd. Natalis de Wailly, 1868, p. 45), rien n'indique qu'il ait séjourné à Vienne. — Pour la seconde croisade qu'il entreprit, la version française de Guillaume de Nangis (Historiens de France, XX), indique bien un arrêt à Viane et à Beaucaire. Mais comme Viane vient après Beaucaire dans l'énumération, il se peut que cette place ait été donnée intentionnellement par le chroniqueur : alors Viane désignerait une localité différente de Vienne en Dauphiné.

⁴ Cf. l'épitaphe de Jean de Bernin dans les Inscriptions de Vienne de A. de Terrebasse, t. I., p. 365-9; et la plaquette de U. Cheva-Lier sur Jean de Bernin, p. 15.

⁵ MOLLAT, Papes d'Avignon, p. XII.

maine allant aux Alpes. Or, Clément qui ne perdit jamais entièrement l'espoir de ramener la papauté au-delà des Alpes, se promettait de les franchir dès le lendemain de son couronnement ¹.

Comme il souhaitait auparavant d'avoir réconcilié la France et l'Angleterre, il convoqua pour cela à Vienne les princes chrétiens, entre tous Edouard II. Mais ni Edouard, ni Philippe ne se prêtèrent à cette entreprise, qui eût si brillamment inauguré le pontificat. Les gens du roi de France persuadèrent assez vite au nouveau pape de renoncer à son projet et de préférer Lyon à Vienne. A Lyon, terre d'Empire aussi, Philippe le Bel possédait un faubourg, Saint-Just, et il avait le désir de « transformer en souveraineté la suzeraineté » qu'il exerçait sur le reste de la ville; le séjour qu'il y ferait avec le pape « lui permettrait de mettre un pied dans la place, d'y nouer des relations, de s'y faire des amis » ², en attendant le jour facile à prévoir où il recevrait Lyon du pape comme le plus « beau joyau de l'Eglise », ainsi que purent bientôt l'annoncer à leur souverain les ambassadeurs d'Ara-

¹ Cf. Wenck, loc. cit., p. 170. — Clément V, s'il ne retourna pas à Rome, ne perdit jamais le souci de la Ville. Entre autres faits à relever, c'est de Vienne qu'il écrit (1er février 1812) pour hâter la reconstruction de la basilique de Latran détruite par un incendie (Reg., n° 8764). Le 7 janvier, de Vienne aussi, il s'était occupé de pourvoir à l'administration de Saint-Laurent in Damaso: « Dum inter alia quae humeris nostris incumbunt, de Vrbis ecclesiarum dispositione pensamus, angit nos etc... ». (Reg., n° 8767).

² LIZERAND, loc. cit., p. 46-47. Dès 1307, l'annexion de Lyon était moralement un fait accompli, mais la situation politique nouvelle n'était pas légalisée. C'est pourquoi Philippe, en 1308, demanda pour Charles de Valois, son frère, la couronne impériale, — Clément V ne se prêtant pas à cette démarche, les électeurs se rallièrent à Henri VII de Luxembourg qui fit tous ses efforts pour garder le royaume d'Arles et de Vienne sous la haute suzeraineté de l'Allemagne. La situation n'était donc pas exactement la même à Vienne et à Lyon. Lyon dépendait déjà pratiquement de Philippe le Bel : Vienne échappait encore à son emprise. (Cf. P. FOURNIER, p. 410 et sq).

gon, et ce devait être, sept ans après, du concile de Vienne, qu'ils l'écrivirent 1.

Pour le moment, c'est-à-dire en cette année 1305, Vienne ne vit donc ni le pape, ni le roi d'Angleterre, ni les ambassades, ni les foules, ni les cortèges espérés. Les cadeaux princiers, notamment la vaisselle, les ustensiles de cuisine en or envoyés par Edouard 1^{er} ne parvinrent pas dans nos murs ². Si les six cardinaux que Clément avait mandés pour assister à la cérémonie arrivèrent jusqu'à Vienne ³, ils ne firent qu'y passer, avec les pièces du trésor pontifical nécessaires à la cérémonie.

Comme Vienne fut choisie ensuite pour la tenue d'un concile, qu'on fixa d'abord au mois d'octobre 1310, on peut bien présumer que ce fut, pour une bonne part, à cause des fâcheux souvenirs que Clément avait gardés de l'espèce de mainmise exercée à Lyon par Philippe sur la papauté.

La cérémonie du couronnement s'était déroulée à Saint-Just en terre française, et le roi de France avait ensuite chevauché en personne derrière le pape, dans le cortège qui accompagna la descente de Clément vers la ville. Alors un accident terrible était survenu. Trop chargé de spectateurs, un mur s'écroula, dispersant le cortège, blessant les princes, le duc de Bretagne, le frère du roi, Charles de Valois, jetant le pape à bas de son palefroi blanc, renversant à terre la tiare pontificale 4. Ces images hantèrent l'âme de Clément. Encore pouvait-on mettre sur le compte du hasard la triste issue de cette journée. Mais comment accuser le hasard de l'accueil fait par les Lyonnais aux Gascons de la curie, compatriotes du pape, et aux gens des cardinaux italiens? Quels que fussent contre cette domesticité exigeante et rapace, sans vergogne et quelquefois sans mœurs, les griefs légitimes des Lyonnais, le dé-

¹ FINKE, II, 302.

² Lizerand, l. c., où il cite la chronique du prétendu Mathieu de Westminster, XXVIII, 503.

³ LIZERAND, 47, note 1.

⁴ LIZERAND, 49.

sordre s'était aggravé : dans une rixe, un frère de Clément avait été tué, dans une autre, son neveu, qui ne valait du reste pas cher ¹. Sous le coup de la colère publique, les Gascons avaient dû remonter en toute hâte à Saint-Just. Décidément Lyon paraissait inhabitable.

Et c'est pourquoi le conseil du cardinal de Prato fut si vite agréé de Clément V. Vienne était, comme il avait dit, d'abord facile. Routes de terre pour y accéder ou s'en éloigner dans toutes les directions, au Nord du côté de Lyon, au Nord-Est du côté de la Savoie et de la Suisse, où les noms en langue vulgaire de Setemo, Oyties, Dueysmo (Septème, Oytier, Diémoz) rappelaient encore les milliaires romains de la route de Vienne aux Alpes 2; routes au Sud-Est du côté de Grenoble, où il y avait une porte de Vienne; au Sud du côté de Romans et d'Avignon (la grande route du Sud, la via publica ou mediana aboutissait à la porte méridienne ou d'Arles) 3; à l'Ouest, du côté de Sainte-Colombe, un des chemins de France ; route d'eau assez fréquentée, dans un temps où le fleuve, bordé de forêts protectrices, avait moins de caprices qu'aujourd'hui, déplaçait moins vite ses berges et son lit : vraiment Vienne semblait offrir un refuge sûr à l'Eglise assemblée, à la papauté errante. Au besoin, en cas d'orage ou de fuite nécessaire, le Rhône (comme plus tard à Avignon, au temps de sainte Catherine de Sienne) aurait pu prêter le refuge de ses flots à la barque de saint Pierre.

Au surplus, quel tumulte était à craindre dans la petite ville où l'on allait séjourner? Une population tranquille, puissamment défendue dans ses franchises 4 par un corps

¹ Ces évènements se passent peu de jours après le couronnement. Cf. Lizerand, 59 ; Langlois, dans la Rev. hist., 1905, p. 70.

² Cf. un art. de Mgr Davaux, Etymologie des Noms de Septème, etc..., dans le Bulletin d'Histoire et d'Arch. relig., 1891, p. 177.

³ U. Chevalier, Cartul. de St-André-le-Bas, Appendice, nºs 54 et 56.

⁴ D'après l'Histoire de la Réunion de Vienne, etc... de C. FAURE, c'est la charte de franchises, accordée par Jean de Bernin, qui confé-

consulaire, gens de métier, artisans, ouvriers agricoles, bourgeois, déjà d'assez longue date accoutumée à un gouvernement surtout ecclésiastique ¹, s'y pressait dans une enceinte assez étroite où les couvents, les églises et leurs dépendances occupaient de vastes espaces. Très agglomérée, cette population n'en était pas moins assez restreinte. En l'évaluant à six ou sept mille âmes, clercs et moines compris, on risque un chiffre trop élevé ². Pourtant, ce n'est qu'à la fin du XIV^e siècle, il faut le noter, que le nombre des feux ou des cotes dans les rôles des tailles baissa sensiblement et régulièrement ³. Certes, un jour viendra où le chancelier de l'Hôpital, passant chez nous, notera la surprenante décadence de la noble cité, au profit d'une jeune rivale accapareuse au nom grec : Gratianopolis, Grenoble ⁴. Mais, en cette aurore du

rait aux habitants de Vienne le droit d'élire chaque année huit consuls (p. 66) dont la principale fonction était de faire confirmer et de défendre les droits de la ville (p. 77). Il n'en faut pas conclure que Vienne ait joui de la forte organisation municipale du Languedoc et de la Provence. Observons pourtant que, non loin de Vienne, Grenoble avait déjà des consuls élus par une sorte de suffrage universel et possédait des franchises considérables.

¹ Cf. P. Fournier, Le royaume d'Arles, etc..., p. 410-411; et C. Faure, loc. cit., p. 56. Nous renvoyons à l'Appendice A pour l'étude sommaire de la juridiction de l'archevêque au spirituel.

- ² En août 1338, poussés par le chapitre de Saint-Maurice, 1.200 habitants rendent hommage au Dauphin Humbert II et lui promettent fidélité, eux et les « autres habitants de Vienne ». Comme l'archevêque avait aussi son parti dans la ville et disposait d'une fraction importante de la population, comme ce parti était assez fort pour provoquer une émeute, on peut l'estimer à 800 (chiffre minimum). Cela porte à 2.000, dans une évaluation stricte, le nombre des citoyens capables d'intervenir dans une affaire politique, nombre où n'entrent ni les femmes, ni les mineurs, ni probablement les clercs, ni en tout cas ceux qui n'avaient pas pris parti. D'où le chiffre de 6.000 pris pour base de notre calcul. Rien n'autorise à dépasser 7.000 (Cf. Valbonnais, Hist. du Dauphiné, II, 363; Arch. de l'Isère, B, 3405).
 - 3 C. FAURE, ibid., p. 31.
 - 4 « Non loin de Lyon sont les magnifiques restes de Vienne au-

XIVe siècle, la décadence est loin d'être commencée. Un quart de siècle plus tôt, ne l'oublions pas, s'était achevé le brillant épiscopat de Jean de Bernin. A cause des grands travaux conduits alors à bonne fin, de l'afflux de population et d'argent qu'ils nécessitèrent, cet épiscopat marque l'apogée économique de notre ville au moyen-âge. Il en marque aussi l'apogée politique. Si les bateliers du Rhône, en abordant au pied des berges fleuries de la rive gauche, — la nôtre, — la désignaient déjà, comme ils faisaient naguère encore, sous le nom d'Empire, ils soupçonnaient à peine la puissance formidable, mais lointaine et chez nous bien diminuée, que ce mot couvrait à leurs yeux. Ce sont les comtes de Vienne, l'archevêque surtout, qu'ils saluaient pour leurs maîtres et seigneurs 1; et, les saluant ainsi, ils se sentaient, fussent-ils grevés de charges et de servitudes, rattachés à une terre d'Eglise, à une terre neutre, presque à une terre libre 2.

Ville d'Empire, terre d'Empire sans doute, que Vienne! Le nouveau « roi d'Allemagne et des Romains », Henri VII de Luxembourg, cherchait à remettre un peu d'ordre et de sécurité dans le royaume d'Arles et de Vienne; même on avait vu, en 1310, le comte de Savoie, les frères du Dauphin, le comte de Valentinois, lui amener un contingent de troupes, renouant ainsi avec l'empereur élu, quoique non couronné, le lien distendu de la vassalité. Puis on avait songé à reconstituer solidement le vieux royaume de Boson, en mettant à sa tête un fils du roi de Sicile. Mais Philippe le Bel, déjouant ces tenta-

jourd'hui petite cité... Elle a été obligée de céder le premier rang, et une autre ville, qui a un nom grec, s'est emparée de la préémicence...». Cf. Le Voyage à Nice du chancelier Michel de l'Hôpital, par l'abbé Reure, Lyon, 1899.

¹ Sur la question très difficile des Comtes de Vienne, cf. CHAR-VET, Hist. de la Sainte Eglise de Vienne, p. 339; — Cl. FAURE, loc. cit., ch. III; P. FOURNIER, Le Royaume d'Arles et de Vienne, p. 410, note 2.

² Hist. gén. du Dauphiné de Chorier, t. I, p. 216. — Cf. dans Mansi, loc. cit., le conseil déjà cité du cardinal de Prato : « Viennam deligat... aliamve civitatem... liberam. Placuit Clementi suggestio ».

tives et appelant Clément V à son aide, avait tâché de maintenir, à l'encontre de la suzeraineté allemande, l'influence française grandissante. Vienne, entre tant de convoitises, et sous la garantie de ses privilèges, avait pu garder une relative indépendance 1. Mais il fallait bien que son archevêque, vassal de l'Empereur, reconnût par une démarche solennelle cette suzeraineté presque purement nominale, s'il voulait que fussent confirmés les privilèges de son Eglise et les libertés de la ville; s'il entendait user des droits régaliens que l'Eglise de Vienne tenait de l'Empereur, exercer la fonction d'archichancelier d'Arles et de Vienne. Ainsi l'on avait vu, au siècle précédent, Jean de Bernin se rendre auprès de Frédéric II pour lui renouveler le serment de fidélité et lui faire hommage de son temporel 2. Mais, en retour, l'Empereur n'hésitait pas à l'occasion à le qualifier de comte ou de prince, titre que celui-ci prisait moins sans doute que l'étendue très appréciable de son pouvoir féodal et sa suzeraineté effective sur les dauphins de Viennois 3; suzeraineté toute paternelle, si on la compare à d'autres, suzeraineté à laquelle les dauphins répondaient d'ordinaire par de la déférence aux décisions arbitrales, jugements, conseils de l'archevêque 4. A la fin du XIIIº et au début du XIVº siècle, cette entente cordiale avait bien failli se rompre à plus d'une reprise par les intrigues d'Amédée de Savoie qui possédait des terres jusqu'aux portes de Vienne. Mais à la suite de divers arrangements on était tombé d'accord 5. En 1310, l'union entre Briand de Laguieu, notre archevêque au moment du Concile, et le dauphin Jean II qui lui avait fait hommage, dès 1308, pour les comtés de Vienne et d'Albon, était même devenue très étroite contre

¹ Cf. P. FOURNIER, loc. cit., ch. X, p. 345-358.

² U. CHEVALIER, Jean de Bernin, 19.

³ Ibid., 17.

⁴ U. Chevalier, *loc. cit.*, 19-20, en donne plusieurs exemples pour le XIII^e siècle.

⁵ CHORIER, Hist. gén. du Dauphiné, t. 2, p. 182-184; et CHARVET, Hist. de la Ste-Eglise de Vienne, p. 429-430.

tous les ennemis de l'Eglise de Vienne. Pour ceux-ci, on eût dit, suivant la remarque très judicieuse de l'un de nos historiens, que l'approche de l'assemblée et la crainte de ses décisions avaient été le commencement de la sagesse 1. Des querelles qui surgissaient quelques années plus tôt entre les Eglises de Vienne et de Lyon pour la défense de leurs vassaux, et armaient, par exemple, les habitants de Givors contre ceux de Loire, on n'entend plus parler. Le Concile fait ce miracle que les gens de Condrieu attendent deux ans après sa clôture pour battre et rosser d'importance les gens de Saint-Clair 2. Oui, on voulait la paix! Le Dauphin Jean n'était-il pas venu à Chonas, dès 1310, pour juger par lui-même des incursions et entreprises des officiers de sa terre d'Auberives sur Saint-Clair? Et non seulement il s'était prêté à une délimitation plus exacte des juridictions, ce qui permit aux gens de Saint-Clair de respirer à l'aise entre leurs ennemis des deux rives, mais il avait promis à Briand, son suzerain, comte de Vienne comme lui, (plus que lui, à coup sûr), de le secourir de toutes ses forces, d'entretenir ses fortifications, d'équiper pour sa défense cent soldats bien armés 3. Qui sait si ce renfort n'aida pas l'archevêque Briand à assurer l'ordre en 1311-1312, à tenir en respect pendant les longues

¹ CHARVET, loc. cit., p. 446: « Ce temps [du Concile] approchant, ceux qui persécutaient l'Eglise de Vienne dans ses biens, craignant qu'elle n'en portât ses plaintes au Concile et que le Concile ne sévit contre eux, cherchèrent à se raccommoder avec elle ».

² CHARVET, ibid., p. 451.

³ Ibid., p. 446. Le comte de Savoic vient le 11 juillet 1310 rendre hommage à l'Eglise de Vienne pour les seigneuries qu'il possédait dans le comté de Vienne (Cf. Valbonnais, loc. cît., I. 269; II. 146). Suivant la remarque de C. Faure, loc. cît., p. 55, les comtes de Savoie, même au XIº siècle, ne furent jamais comtes de Viennois, mais en Viennois. Il n'en est pas de même aux XIIº et XIIIº siècles d'un autre comte qui l'était en même temps de Mâcon. D'après Charvet, Fastes, 105, il y avait ainsi jusqu'au XIIIº siècle trois comtes de Vienne se partageant la juridiction dans trois portions de la comté, mais la maison de Vienne-Mâcon aurait en 1232 cédé ses droits à l'archevêque. D'après U. Chevalier (Jean de Bernin,

heures d'inaction les hommes d'armes du Comtat, amenés par Clément V, et les Gascons inquiétants de sa suite? Valbonnais, au tome premier de son *Histoire du Dauphiné*, déclare, du reste, que le Dauphin ne paraît avoir pris aucune part aux délibérations du Concile.

En somme, à l'ouverture de l'assemblée, Vienne jouissait d'une paix relative. Elle avait refusé, au dehors, de se laisser prendre aux avances de Philippe le Bel: vainement, celui-ci tenta de l'engager dans ses démêlés avec le roi d'Angleterre, que soutenait le roi d'Allemagne et des Romains. Clément V ne pouvait ignorer cette circonstance qui est affirmée par les plus graves de nos historiens 1. Il devait connaître aussi qu'à l'intérieur de la cité une convention venait de prévenir en les réglant d'avance les difficultés anciennes ou celles qui étaient à prévoir entre l'évêque et le chapitre de Saint-Maurice 2. De ce règlement, il faut retenir que l'archevêque continuait de conférer la mistralie, c'est-à-dire de nommer le magistrat chargé d'exercer en son nom la juridiction temporelle 3. L'importance de cette fonction, qui pouvait être conférée à vie, allait bientôt être réduite 4. Pour le moment elle demeurait intacte. Par lui-même ou par ses subordonnés, le juge et le courrier, le chanoine investi de la mistra-

p. 12), c'est seulement en 1262-3 que, Jean de Bernin ayant acquis de Hugues, sire de Pagny, le palais que possédait près de Saint-Pierre le comte de Vienne-Mâcon, ce titre s'éteignit en Dauphiné. La juridiction de ce comte sur la ville de Vienne était purement nominale.

¹ Charvet, p. 481-432, après avoir cité Valbonnais et Chorier, rappelle, d'après les registres du Chapitre, les délibérations longues et délicates de la commission nommée pour régler cette affaire et examiner les propositions faites par les princes à l'Eglise de Vienne. On décide de témoigner le même respect aux deux rois et de garder une parfaite neutralité entre eux.

² Cité in-extenso par CHARVET, 437-445.

³ C. FAURE, loc. cit., 39.

⁴ C. Faure, 40-41; cf. Gallia Christiana, XVI, col. 65-66: ⁸ Humbertus Delphinus et Bertrandus archiepiscopus adversus mistralem Viennensem postulationem afferunt, quam Viennenses canonici subnotant (1337) ».

lie était non seulement le maître souverain de la justice courante à Vienne, mais il y répondait de l'ordre et de la sûreté publique. C'est de lui que dépendait la garde des portes, la recherche des criminels, le paiement des amendes, l'exécution des sentences. Or, sous l'archevêque Briand, nous savons qu'il s'acquitta sévèrement de ses fonctions 1. Les chanoines avant alors le droit de délivrer les prisonniers qu'ils rencontraient, heureux les criminels que le hasard mettait en leur présence! Sculs, du reste, les chanoines et clercs de l'église Saint-Maurice échappaient à peu près entièrement au pouvoir du mistral et du courrier, et faisaient eux-mêmes leur police à l'aide de quatre marguilliers - leur famille. - Pour quatre deniers de bonne monnaie par jour, ceux-ci se levaient la nuit, au signal de la trompette du château de Pipet, possession des dits chanoines et clercs. Pénétrer alors dans la cathédrale, servir au grand autel ou veiller aux portes à ne laisser entrer que les familiers de l'église, nécessaires pour le chant de matines, quand la trompette de Pipet retentissait de nouveau : telle était la fonction des marguilliers, fonction pacifique, semble-t-il. 2 Et cependant chacun d'eux, au rebours évidemment des marguillers d'aujourd'hui, possédait lance, arbalète, coutelas, cuirasse et bouclier! Conservèrent-ils cet office aux sessions solennelles du Concile? Il serait intéressant de le savoir... En attendant, retenons que, vers 1311-1312, les clercs et les chanoines de St-Maurice et leur église elle-même étaient admirablement gardés, que Vienne était dotée d'unc police de jour et de nuit que des âges de civilisation plus raffinée pourraient lui envier.

Qu'y avait-il à craindre, au surplus, des Viennois du XIV° siècle? Très accueillants, ils conféraient volontiers et vite le droit de bourgeoisie, ils avaient l'habitude des voyageurs, des pélerins : les « Romipetæ », c'est-à-dire ceux qui allaient

¹ C. FAURE, loc. cit., 43.

² Tous ces détails sont tirés de la convention citée par Charvet, 487-445.

à Rome, avaient toujours droit à faire dire à St-Pierre-entre-Juifs une messe de plus que ne permettait la coutume. Les étrangers se trouveraient à l'aise chez nous. Puis, à cette date, les Viennois très mêlés, et comme malgré eux, aux querelles d'autrui, des grands surtout, ne semblent pas avoir eu entre eux de conflits notables. Les dissensions ne furent guère chez eux qu'un article d'importation. — L'archevêque d'alors ne les aimait guère non plus. Soupçonné par les Viennois d'être l'homme du comte de Savoie, il avait dû se retirer pour un temps dans son château de St-Sévère ou de la Bâtie. Mais les défiances avaient cessé : les Viennois et leur archevêque s'étaient compris. Et il avait, nous venons de le voir, mis la paix jusqu'au sein du chapitre.

Clément V, diplomate avisé, esprit observateur, du reste admirablement informé de tout, a pu tenir compte de cela quand il résolut d'attirer à Vienne l'assemblée conciliaire. Toujours est-il qu'il n'eut pas à se plaindre des Viennois, comme il avait fait des Lyonnais après son couronnement, comme il fit ensuite des Valentinois quelques jours après le Concile.

Certes, les sept mois qu'il passa dans nos murs furent des mois de dur travail, et de soucis très divers, très pesants:—
non sine curis assiduis, vigiliis crebris et sollicitudinibus studiosis , a-t-il écrit lui-même. Mais Vienne, devenue la capitale éphémère de la chrétienté, fournit du moins au Saint-Siège un asile paisible et sûr, tant que le pape Clément V y usa de la formule qu'on rencontre parfois dans les pièces de son Registre: « Apud sedem apostolicam. Du siège apostolique...»

¹ Reg., nº 8840; nº 7627 : «(concilium) quod nunc sub indefessis laboribus continuisque vigiliis prosequimur..... » écrit de Vienne le pape Clément, dès le 29 novembre 1911.

D'où la seconde question :

Comment vécut-on à Vienne pendant le Concile ?

J'entends bien : de quelle vie matérielle ? Mais aussi de quelle vie morale ? C'est-à-dire qu'en me bornant à retracer par le dehors l'aspect et l'histoire de l'assemblée, je tâcherai de vous représenter le plus exactement possible quelle dut être la répercussion des débats conciliaires sur l'état d'âme de la population assez composite de Vienne, habitants et étrangers.

Donc, vers le 18 Septembre 1311 — puisque le Concile avait été retardé d'un an, l'affaire des Templiers et la question de la Réforme n'étant pas au point ¹, — le pape Clément V quitta sa résidence d'été du Groseau, près de Malaucène, où il aimait à faire séjour. Et le 30 septembre 1311, Vienne lui ouvrit ses portes. Comme en 1305, son trésor et des personnages de sa suite l'avaient précédé quelques semaines avant son installation dans la ville ²: le trésor se composait probablement d'objets d'art, d'étoffes précieuses, d'ornements, de l'argent de la curie, d'une petite partie de la bibliothèque pontificale, celle-là sans doute qu'il avait fait venir de Pérouse ³.

On peut résolument parler de cette translation quoiqu'il n'existe, à notre connaissance, aucune pièce précise constatant l'arrivée et le dépôt du trésor à date fixe. Mais on est sûr des faits suivants qui sont très significatifs. Dans la double préoc-

¹ Sur le décret de prorogation du Concile et sa promulgation, cf. Mansi, col. 382-385.

² Reg., nº 7601.

³ Cf. Jean Guiraud, L'Eglise et les origines de la Renaissance, p. 22. En 1911, Clément V avait fait dresser un inventaire de la bibliothèque pontificale constituée en grande partie par les soins de Boniface VIII et transportée sous Benoit XI à Pérouse, où elle demeura consignée, ainsi que le trésor, sauf les éléments que Clément V en détacha pour son usage. — Pour les revenus, le mobilier et les acquisitions en nature de la curie et de la maison pontificale, cf. Reg., 8785.

cupation de sauvegarder les réserves de la papauté et peutêtre de pourvoir à l'énorme dépense de la curie pendant le Concile, Clément V avait centralisé au Groseau toutes les sommes d'argent déposées çà et là dans les couvents par les collecteurs pontificaux 1, et ordonné à Robert de Salerne, maître du trésor, de faire porter à la maison forte de la Bâtie, à Vienne, les richesses confiées à sa garde. Avant l'exécution de cet ordre, le cardinal-camérier procéda avec l'aide de Raimond Fabri et du clerc de la chambre, Oddo de Sermineto, à une révision des écritures et à un inventaire des sommes enregistrées à la chambre papale, pendant la durée du pontificat. Oddo, qui pénétra dans l'appartement secret où on les gardait, a raconté plus tard, comme témoin au procès de succession qui suivit la mort de Clément, les détails de cette scène qu'on croirait empruntée aux Mille et une Nuits 2. Un des clercs tenait le livre de comptes, un autre lisait, un troisième écoutait, tandis qu'Oddo constatait et calculait sans risquer la moindre question. Il y avait là, en monnaies de toute espèce, pièces d'or de Venise, florins de Florence, carlins et agnels d'or, esterlings, doubles du Maroc, tournois gros et petits etc..., une fortune équivalant à 1.300.000 florins d'or. Un des premiers jours d'août, dix bêtes de somme furent chargées de caisses d'argent et d'objets précieux, et les transportèrent la nuit suivante au château de Pernes, toujours dans le Comtat, mais situé, comme l'observe le P. Ehrle 3, dans la direction de Vienne, par rapport au Groseau. Là s'arrête ce que l'on sait des voyages du trésor. Mais tout porte à croire qu'il parvint à la destination que lui avait d'abord assignée Clément V, la seule après tout où il fut vraiment possible ensuite de le surveiller et de l'utiliser. Ne l'oublions pas, dès le 2 août 1311, l'archevêque de Vienne avait reçu la nouvelle de l'arrivée prochaine de Robert de Salerne, et de son escorte, et du dit trésor, à son château de la Bâtie — ad castrum tuum de Bastide.

¹ Reg., 6298, 6301.

² Archiv. für Lit. etc., V, p. 87-8.

³ Ibid., p. 121.

Le pape lui enjoignait de faciliter à Robert l'accomplissement de son mandat, dût-il négliger toute autre affaire — omni occusione et dilatione postpositis ¹. Si le trésor (parti vers la même date) s'était arrêté au premier relais, sans aucune autre étape, il faudrait que Clément eût bien vite changé d'avis... Jusqu'à plus sûre information, tenons donc pour acquis que le château de la Bâtic, séjour aimé de l'archevêque Briand de Lagnieu, a servi dans le passé à abriter le trésor pontifical, à une heure particulièrement importante pour le Saint-Siège. C'est de quoi les Viennois ne se doutaient guère.

Mais reprenons notre récit. Le pape, avec les cardinaux de sa famille, — ils étaient plusieurs en 1311 ², — avec la curie, et particulièrement les paisibles canonistes qui en faisaient partie ³, avec les gentilshommes armés du midi, plus turbulents, qui grossissaient sa garde ⁴, le pape nous arrivait à petites journées par le Comtat et leValentinois, sans s'écarter notablement des bords du Rhône, où je ne serais pas surpris, sans pouvoir le démontrer, qu'il eût navigué quelquefois. Comme nous avons son itinéraire quotidien (dont les éléments ont été puisés dans son Registre par M. Ulysse Chevalier), nous savons qu'il vint par Donzère, Montélimar, Livron, Etoile. Le 28 il passait à Tain avec sa suite, le 29 il était à St-Vallier,

¹ Reg., 7601.

² Dès la promotion de 1305, ils étaient déjà cinq : parmi eux, son neveu, Raimond de Got, et surtout Arnaud de Pelagrua, qu'il amena à Vienne où il cut un grand rôle diplomatique. Clément V appela aussi quelques autres membres de sa famille, comme il avait fait ailleurs: il y a de cela plusieurs indices, Reg. n° 8785, 8837, etc.

³ Dans sa lettre du 26 juin 1312 à l'évêque de Valence, où il parle de ceux qu'il ramène avec lui du Concile, il signale ces « viri modestissimi, statu graves, prorsus inermes, juris utriusque professores.» On trouvera plus facilement cette lettre dans le Bull. d'hist. et d'arch. de Valence, 1898, n° de juillet-septembre, art. de M. U. CHEVALIER, sur le Passage du pape Clément V, etc...

⁴ U. Chevalier, loc. cit., p. 120 : « nostri fidelles et vassali, et qui de mandato nostro apud dictam civitatem Viennensem venerant... »

après avoir touché Valence ; le 30 enfin, tout près, à Roussillon. 1

Douze jours de voyage, dans ce temps où il était difficile à la curie et aux cardinaux de s'approvisionner à cause des péages d'Empire qui s'étaient multipliés le long du fleuve 2, douze jours sans halte notable, ce fut pour le pape préoccupé, nerveux, sujet à des insomnies, à des malaises d'estomac, obligé à toute sorte de soins minutieux, vassal beaucoup trop de ses médecins 3, un premier aperçu des fatigues qu'il allait endurer, et que l'envie d'aboutir, d'aboutir vite, put seule alléger par la suite. Vraisemblablement, puisque les documents le signalent à Roussillon et à Vienne dans la même journée du 30 Septembre, c'est le soir, et par le sud, qu'il pénétra dans la ville, où il allait condamner, absoudre ou supprimer les Templiers, engager une nouvelle croisade ou fermer à tout jamais l'ère de ces grandes entreprises, ébaucher hardiment ou renvoyer la réforme attendue de l'Eglise dans son chef et dans ses membres.

Si le souci de ces grandes affaires, si la lassitude ne l'empêcha pas de jeter un premier regard sur la « cité sainte » et de s'imprégner de nos souvenirs, quel spectacle pour son esprit et pour ses yeux! Pour son esprit : le paganisme, d'une beauté si séduisante dans notre Gaule romaine, le paganisme vaincu, avec tous ses prestiges, par les missionnaires d'une évangélisation très ancienne, qu'on faisait remonter aux temps apostoliques; une vie, des germes d'organisation chrétienne s'épanouissant bientôt dans le sang de nos martyrs—in bello rosas—; puis les saints, les moines, les vierges chré-

¹ Trois bulles du Reg., sont datées de Roussillon, le 30 sept. Mgr Beller dit qu'il logea au château de Roussillon (Hist. de la ville de Tain, p. 89).

² Le 22 décembre 1310, Clément V avait protesté auprès de l'empereur Henri VII contre l'établissement de ces péages et demandé à titre de service personnel de n'en pas laisser établir de nouveaux à l'avenir (LIZERAND, p. 232).

³ MOLLAT, Papes d'Avignon, 33, 35.

tiennes — in pace lilia —, les grands évêques, Mamert, Avit, Didier, Adon, les Abbés, Léonien, Theudère et tant d'autres, apparaissant çà et là comme de bienfaisantes lumières dans la nuit de notre histoire, effaçant, par le souvenir de leurs écrits ou de leurs fondations, la trace éphémère des régimes politiques et des puissances de chair, construisant pierre à pierre la cité chrétienne...

S'arrachant à ces images, qu'on ne conçoit pas étrangères à sa pensée érudite, le pape Clément n'avait plus qu'à laisser sa vue errer sur Vienne. Et c'était encore la Vienne de Jean de Bernin qui s'offrait à lui.

De loin, au détour que fait le Rhône vers l'ouest avant le prieuré de l'Isle, il put l'apercevoir dans le cercle étroit de ses collines fortifiées, St-Just, Pipet, Ste-Blandine, le Mont-Arnaud, la Bâtie, dans le cercle plus rétréci encore de ses murailles. Comme au temps d'Adon, elles partaient du fleuve pour y revenir après avoir ceint les sept collines ¹. Au nord, au pied de la Bâtie, possession et parfois demeure de l'archevêque, château réédifié maguère par Jean de Bernin ², des rochers à pic, surplombant le Rhône, forment à la ville, du côté de Lyon, comme une clôture naturelle. Impétueux, le fleuve les heurte tumultueusement, ainsi que l'observait Théodulfe au IX° siècle ³. Puis il se retourne vers Ste-Colombe et la partic transrhodanienne du diocèse de Vienne, cette Vienne-la-Belle dont les villas, les mosaïques, le palais, les bains publics, sont recouverts alors par des monastères, Cordeliers au

¹ Adon, Vita S. Theuderii, dans Mabillon (Acta S.S.O.S.B.,I, 479), énumère les 5 collines (Crappo=St-Just; Eumedium=Pipet; Quiriacum=Ste-Blandine; Pompeiacum=Mont-Arnaud; Suspolium=La Bâtie). Quant à la muraille, il la décrit ainsi: protenso per colles usque ad planum muro. (C. Poupardin, Le Royaume de Provence sous les Carolingiens, 131° fasc. de la Bibl. des Htes-Etudes).

² A. DE TERREBASSE, Inscriptions de Vienne, I. p. 365.

³ Saxosa petimus constructam in valle Viennam, Quam scopuli inde artant, hinc premit amnis hians.

⁽Versus adversus judices dans Monument. German., Poetae lat. aevi.)

nord, Bénédictines au sud, sans compter les Clarisses de Ste-Marie d'outre-Rhône¹. Un pont, sans cesse à réparer, dont la reconstruction dernière était due encore à Jean de Bernin, grand bâtisseur de ponts, pontife dans toute la saveur étymologique du mot, un pont ramène sur la rive gauche du Rhône au bas de laquelle se trouve un Hôtel-Dieu tout neuf, dû toujeurs à la magnificence du même archevêque ². Du reste, cette rive gauche appelée Beauchamp, puis Val des Jardins, ne dément pas son nom. Avec ses cultures, ses bosquets, ses saulées, et ses vignes, ses maisons de repos ou de plaisance, elle se distingue de la ville proprement dite, vers laquelle on remonte comme à une terrasse fortifiée, qui serait assise en longueur au pied du mont Pipet ³.

En approchant ⁴, le premier monument chrétien que Clément V et sa cour purent admirer dans la lumière fauve de nos soirées de septembre, fut Saint-Pierre qui se trouve légèrement hors de l'enceinte de la ville, parmi les vignes: Saint-Pierre, la gardienne des tombes saintes de nos évêques ⁵. Plus loin, par dessus le gracieux clocher du monastère, sentinelle avancée de l'Eglise de Vienne vers le sud, au nord de Saint-Georges (autre église contiguë à Saint-Pierre), Saint-Maurice

1 CHORIER, Recherches sur les Antiquités de la ville de Vienne (édition Cochard), 1. II, ch. V, VI, VIII, XI. — Cf. A. de Terrebasse, loc. cit., p. 366-369.

² A. DE TERREBASSE, *ibid.*, 366-367; CHARVET, Fastes, 102-103. Charvet avait vu cet hôpital qui servit ensuite de magasin pour les étapes et fut détruit par un incendie en 1742.

³ Cf. Chorier, loc. cit., 1. I, ch. XI, avec les corrections et critiques très judicieuses du rare opuscule de Delorme, Dissertation sur l'enceinte fortifiée de Vienne, Gemelas, 1842, p. 21-22; 34-36.

⁴ Entre les deux voies romaines du Sud, l'une suivant les côteaux, l'autre le Rhône, le chemin naturel était Vimaine (via mediana) dont le nom en langue vulgaire Vimeina se trouve dans les Usages du Mistral des comtes de Vienne (1276).

⁵ CHORIER, loc. cit., 268-265. Sur l'antiquité de Saint-Pierre, ef. LASTEYRIE, L'arch. relig. en France à l'époque romane, Paris, 1912, p. 43: « C'est un vieil édifice dont l'histoire est assez mal connue, mais on sait qu'il fut fondé dans la première moitié du V° siècle...

— dominant de sa plate-forme les murailles neuves, et quelques débris des remparts romains, et le Val des Jardins, — Saint-Maurice s'imposait à la vue. Jean de Bernin (ce fut décidément Jean le Magnifique) venait d'enrichir le monument, au midi, de trois chapelles ¹. Il n'y manquait plus que les quatre dernières travées et la façade. Mais déjà, malgré l'absence de chapelles aux bas-côtés et d'arcs-boutants, sa masse énorme s'appesantissait en largeur, au nord et au sud, sur l'étendue des cloîtres et de ses dépendances, cachant aux yeux des étrangers le palais archiépiscopal, auquel on devait accéder par une rue en diagonale, montant, non loin du nouveau Saint-Ferréol, de la porte placée au pont du Rhône : — rue qui prendrait aujourd'hui son point de départ à la place Pichat ².

Caché aussi pour le voyageur arrivant du midi, par la porte de Fuissin, le vieux temple érigé au centre de la ville, et qui avait changé sa dédicace païenne à Auguste et à Livie contre

D'horribles placages exécutés au XVIII^e siècle avaient masqué toutes les parties anciennes du monument. En les supprimant, on a pu acquérir la certitude que tous les murs extérieurs de l'édifice remontent au V° siècle, avec la riche ordonnance des colonnes qui, à l'intérieur, en encadrent les fenêtres ».

1 A. DE TERREBASSE, loc. cit., I, 365.

² En combinant les renseignements des diverses sources citées plus haut, on se figure assez aisément le Val des Jardins prenant son point de départ au Nord, au pied du monastère de St-André-le-Bas, qui était appuyé alors aux murs de la ville, mais tout de même à l'intérieur des murs (c'est l'avis de Delorme, op. cit., qui s'élève ici contre Chorier). Le val se continuait le long du Rhône, au pied des murs, par une bande interrompue à la descente du pont par la porte du Pont-du-Rhône et quelques édifices (l'hôpital de Jean de Bernin, plus loin le nouveau St-Ferréol). Alors il s'élargissait brusquement vers le Sud, après le ruisseau de St-Marcel, entourait un débris du vieux rempart romain et plus loin St-Pierre-hors-la-Porte, s'étendant au champ de Mars actuel et jusqu'au pied de la maison forte de St-Gervais vers l'Est. Au Sud, il était dominé par le nouveau rempart et la porte dite de Fuessin ou Fuissin.

une autre à Notre-Dame 1. Cachée, sauf son campanile, la vieille abbaye de Saint-André-le-Bas et sa seconde église achevée depuis plus de cent années ; et la paroisse voisine de l'Orme ou de Saint-Pierre-entre-Juifs, près du centre des affaires; et tout le quartier d'outre-Gère avec ses églises, Saint-Sévère, Notre-Dame-d'Outre-Gère, qui appartint plus tard aux Frères Prêcheurs 2; et le val en renfoncement que suivait la petite rivière, et le rempart avoisinant le pont de Saint-Sévère ; et le quartier des fondeurs d'acier, à qui la légende du XI° siècle attribuait la trempe des meilleures épées de chevalerie 3; et, entre les deux ponts de Gère, le quartier des tanneurs de Cuvière; et celui de Saint-Martin, aux foires célèbres, et son prieuré où, dès avant l'établissement de l'ordre de Saint-Ruf, 150 moines avaient vécu, croyait-on. A mi-côte, en remontant vers Pipet, paraissait de loin un autre asile de prière bénédictine, le monastère de St-André-le-Haut, un des plus nobles, des plus anciens de Vienne et de toute la Gau-

1 Comme il y avait à Vienne deux églises dédiées à Notre-Dame, celle dont nous parlons, la plus ancienne, fut appelée Beata Maria Vetus, en langue vulgaire Sainti Mari la Vies: d'où la transcription: la Vie, puis, par un jeu de mots pieux: de la Vie. — Nous devons cette remarque à l'obligeance de M. J. Ronjat, qui a bien voulu nous faire plusieurs observations très utiles. (Cf. Mgr Devaux, Essai sur la langue vulgaire... etc.. p. 77, note).

2 Un demi-siècle environ après le Concile, en 1383 (d'après Cho-Rier, à qui, pour toute la description qui suit, il faut s'en référer, sauf les indications spéciales que nous introduisons en note). Nous avons aussi profité de quelques détails indiqués en note par Mgr

DEVAUX, loc. cit., p. 68-80.

3 Dans la Chanson de Roland (v. 997), après avoir lacé sur leurs têtes les bons heaumes de Saragosse, les païens ceignent « espées de l'acier Vianeis ». — Dans Girart de Viane (cf. Hist. litt. de la France, t. XXII, p. 457), on cherche pour Olivier, dont l'arme a été rompue par Durandal, une autre bonne lame ; c'est un Juif de Vienne (descendant de Poncc-Pilate!) qui l'apporte. Or Vienne est certainement connue de l'auteur du poème : la description qu'il fait de la ville est un peu générale, mais il n'y introduit pas de détail inexact (deux palais, murailles en marbre, église et culte de St-Maurice, souterrains antiques, etc....).

le; puis le palais des Canaux, l'Aumône générale, un des premiers noms d'hôpital viennois. Enfin, sur les pentes de Pipet et de Saint-Marcel, comme aussi au bout de l'horizon, du côté d'Arpôt, de Montrozier, de Seyssuel, on découvrait les espaces montueux et déserts, où l'on avait isolé les recluseries, maladreries, léproseries, lieux craints des hommes et bénits de Dieu, pour lesquels la piété de nos pères multiplia jusqu'à la veille du concile les fondations et les aumônes ¹.

Clément V, usant du droit de gîte, put choisir où il lui plut son habitation et celle de la curie 2.

Où logea-t-il? Nous savons qu'à Valence il voulut descendre au palais de l'évêque, qu'au Groseau il habita un prieuré solitaire, qu'à Avignon il se réfugia dans un couvent. Nous savons aussi ses goûts simples, son économie, qu'on a taxée d'avarice, et la nécessité de son existence maladive, qui l'induisit à vivre retiré, à chercher le grand air. Ces informations, difficiles à coordonner, ne nous renseignent guère sur le domicile qu'il élut à Vienne. Les envoyés du roi d'Aragon, parlant de ce domicile, disent tantôt a casa (à sa maison, à son logis, chez lui), tantôt a son palau (palais), ce qui augmente notre embarras et permet au moins d'hésiter entre une demeure humble ou somptueuse 3. Il est certain qu'il eut une résidence officielle, siège de la curie, des commissions conciliaires, des consistoires, centre aussi de l'administration ecclésiastique 4, où affluaient scribes, juristes, théologiens;

¹ CHORIER. Recherches..., p. 21 et notes.

² Peu de jours après la clôture du Concile, dans sa lettre au sujet de l'échauffourée de Valence, Clément V rappelle ainsi ce droit, qui n'a été, dit-il, violé nulle part ailleurs qu'à Valence : « Antiquam libertatem quam apostolica sedes a priscis temporibus habet in hujusmodi assignandis hospiciis, saltim eorum sumptibus quibus eadem assignari contingit, que nusquam reperitur alibi violata... » Cf. U. Chevalier, Passage etc., p. 119.

³ FINKE, II, p. 262 et 293.

⁴ On imaginera, par analogie, ce que devait être le déplacement et l'installation de la Curie, ainsi que son fonctionnement, en parcourant certaines pièces du Registre, par exemple n° 8785,

et ce fut sans doute au palais de l'archevêque, comme l'avance Chorier, et dans les dépendances de Saint-Maurice, qu'il fixa cette résidence et le lieu ordinaire des assemblées des Pères 1. Du temps de Le Lièvre, qu'on peut croire aussi sur ce point, on y voyait, dans une salle, plusieurs armoiries de cardinaux présents au Concile 2. Du temps de Charvet, on appelait maison des Clémentines cet emplacement, et on apercevait encore, mais murée, la porte papale, tout près de la rue Clémentine actuelle 3. Cela expliquerait le mot palau. Mais il se peut aussi, et cette supposition n'est pas interdite par l'expression familière a casa, qu'à certaines heures Clément ait eu un « chez lui » moins officiel et se soit abrité dans un des nombreux couvents de la ville : à Avignon, il ne jugeait pas indigne d'un pape la maison des Frères-Prêcheurs 4. Et ne dit-on pas que Philippe le Bel, en Avril de l'année suivante, a fait séjour chez les Franciscains de Ste Colombe 5?

Tout se préparait pour l'ouverture du Concile, depuis l'arrivée de Clément, mais le Concile ne s'ouvrait pas. Il fallait mettre en mouvement cette grande Assemblée, lui donner une organisation, attendre aussi les retardataires. 162 prélats, 168 d'après une autre liste, avaient été invités, en somme :

10348, où il est rappelé qu'en allant de Bordeaux à l'oitiers, elle était accompagnée de trois « hospitalia » dont celui de St-Antoine de Viennois; dans la quittance donnée à Arnaud, cardinal du titre de St-Marcel, pour son administration, le pape énumère quatre chefs de dépenses : pro nobis, hospicio, familia, nostra curia.

1 CHORDER, Recherches, p. 242-8. D'après Charvet, Fastes, p. 103, le palais épiscopal était dans l'enceinte des Cloîtres, quoiqu'il échappât au règlement de 1309. Les Cloîtres formaient un vaste et spacieux quartier de la ville, dont la délimitation se trouve dans Charvet, loc. cit. L'archevêque Briand put se réfugier, pour le temps du Concile, dans la maison forte de la Bâtie, où il avait déjà séjourné et où il eut sans doute à garder alors le trésor pontifical.

² LE LIÈVRE, Histoire de l'Antiquité et Sainteté de la cité de Vienne, p. 382.

³ CHARVET, Hist. de la Sainte Eglise de Vienne, p. 447, note a.

⁴ LIZERAND, 230.

⁵ CHORIER, Recherches, 133, note 3.

l'archevêque avec un ou deux de ses suffragants dans chaque province, peut-être davantage dans le Sud-Est ¹. Il n'en vint qu'un peu plus de 100, exactement 114. Nous sommes loin de 300, chiffre des Histoires Florentines de Villani, que nos historiens du cru ont adopté ². Clément fut surpris, mécontent. Il avait accordé peu de dispenses, il avait dû menacer... Mais ce chiffre de 114 n'est pas si médiocre, quand on considère les embarras politiques de l'Europe occidentale, les difficultés et le coût d'un voyage. N'avait-on pas vu les évêques de la province d'Aquilée se réunir pour délibérer sur les frais de route et de séjour ? ³.

Au premier rang des prélats figuraient les patriarches d'Antioce et d'Aquilée 4, puis une cinquantaine de Français 5. Avec les Italiens et les Espagnols Aragonais, ils for-

- ¹ Cf. Finke, II, 306. Cf. dans les vol. parus de la Gallia Christiana novissima les diverses convocations adressées aux évêques. L'archevêque d'Arles est averti le 12 août 1308 de se rendre à Vienne avec ses suffragants, les évêques de Marseille, Avignon, Trois-Châteaux. (Gall. Christ. nov., col. 126). Le 28 juin 1311, l'archevêque d'Arles est dispensé de l'assistance au Concile, afin d'accompagner son frère, le cardinal Arnaud de Faugères, au sacre de Heuri VII à Rome (loc. cit., col. 593).
- ² Chorier, Hist. gén. du Dauphiné, p. 217, retient le chiffre de 114 pour le début seulement de l'Assemblée. Mais le nombre des prélats s'accrut ensuite, d'après lui. Sans doute tient-il compte des « arrivées » qui se produisirent au cours même du Concile : il y en eut, en effet, à plusieurs reprises. Mais Chorier, pour garder le chiffre de 300, ne tient sans doute pas compte des départs, certains aussi. Le continuateur de Guillaume de Nangis (Soc. de l'Hist. de Fr., I, p. 338) auquel on emprunte le chiffre de 114, précise : praelatorum cum mitris, absque coeteris non mitratis et absentium procuratoribus. Les prélats non mitrés et les représentants des absents ne comptent pas dans les 114. Cf. aussi Le Coulteux : Ann. Ord. Cart., V. 41.
 - 3 Mansi, loc. cit., col. 449.
- ⁴ Lizerand, 25. Le Continuateur de Nangis dit aussi : d'Alexandrie, p. 338. Et on l'a souvent répété. De fait, on réserva trois sièges pour les patriarches dans les sessions publiques.

5 Finke, II, 299, croit que les abbés figuraient dans ce nombre. A

mèrent la majorité active et influente du Concile, Anglais et Allemands étant, du reste, moins nombreux. Mais aux prélats et à leur suite ne se borne pas toute l'affluence d'étrangers qu'on attendait. Des Abbés non mitrés, les procureurs ou représentants des absents s'ajoutèrent aux prélats; nous savons, par exemple, que dom Boson, général de la Chartreuse, invité par Clément V, envoya quelques religieux pour tenir sa place 1. Le ministre général des Frères Mineurs ne dut pas manquer d'accourir : la bulle qui le convoque mentionne spécialement, parmi les matières soumises au Concile, l'affaire de Jean-Pierre d'Olive qui avait une grave importance au sein de son Ordre à cause des dissidences qu'elle engendra 2. Du reste, tous ceux qui avaient à plaider une cause, à se défendre ou à attaquer, vinrent aussi et cherchèrent à entrer dans la clientèle des personnages influents : tel le Bienheureux Ange de Cingulo, dit de Clarène, qui se mit sous la protection du cardinal Orsini pour obtenir le droit de continuer, avec ses frères, le genre de vic érémitique qu'il avait adopté, et que le pape Célestin V avait approuvé 3.

Jamais Concile ne faillit réunir tant de rois. Près de quinze princes chrétiens avaient été invités ⁴. Aucun ne vint d'abord. Mais longtemps on crut qu'ils allaient arriver. — Le roi Jaime d'Aragon pensait que ses ambassadeurs rencontreraient en route l'empereur Henri VII ⁵. Le roi de France, le roi d'Angleterre, dont Clément voulait apaiser le conflit avec Philippe, avaient laissé espérer leur présen-

quoi s'oppose le texte cité plus haut en note du Continuateur de Nancis: Absque coeteris non mitratis etc... Par les bulles accordant des privilèges à certains prélats qui assistèrent au Concile, on sait le nom d'un grand nombre d'évêques qu'il est inutile de citer ici. Retenons que les archevêques de Rouen, Auch, Reims, Lyon, Bordeaux, Narbonne, furent présents.

- 1 LE COULTEUX, loc. cit., V. 41.
- 2 Bull. francisc., EUBEL, V. 173.
- 3 Bull. francisc., (SBARALEA), Suppl., 141-142.
- 4 Mansi, col. 375.
- 5 FINKE, II, 238.

ce 1. Il fallut tout de suite renoncer à la participation du roi d'Angleterre, Edouard II. Celui-ci se trouvait retenu par les troubles de son royaume. « S'il venait, écrit mélancoliquement le pape à Philippe le Bel 2 dès le 18 Octobre, nous augmenterions ces périls, et nous tomberions en Scylla pour éviter Charybde ». Mais si les rois n'arrivent pas, leurs ambassadeurs peu à peu se présentent, Siciliens, Anglais, Castillans, Portugais, et, avant tous les autres, les envoyés de Jaime II d'Aragon 3. Eux, leur suite, les prélats, la curie, les hommes d'armes, — une foule que les calculs les moins fantaisistes conduisent à estimer à 1.500 personnes au minimum - se pressent tellement dans l'enceinte de la ville qu'on se demande ce qui fût survenu si tout le monde avait été fidèle au rendezvous. Les Catalans sont obligés, durant plusieurs semaines, de loger au prieuré de Moidieu : c'est de là qu'ils viennent à la ville traiter les affaires de leur maître, présenter au pape et aux cardinaux les lettres de créance, les recommandations dont ils sont abondamment pourvus 4.

Le samedi 16 octobre, l'assemblée finit par s'ouvrir, et ce fut dans l'église Saint-Maurice ⁵. Plus d'un indice nous apprend ⁶ qu'en dehors même de la cour pontificale, des Pères, des ambassadeurs, du clergé, le peuple de Vienne participa, du reste par sa simple présence, à la tenue solennelle de cette

¹ LIZERAND, 251.

² Cf. dans Lizerand, l'Appendice, nº 28, où se trouve la lettre de Clément V, 467-471.

³ Lettre des envoyés d'Aragon du 23 oct., dans Finke, II, 239

⁴ FINKE, II, 288. C'est seulement le 27 décembre que les envoyés de Jaime II peuvent enfin dater leurs lettres de Vienne. Quant au nombre d'étrangers accourus, rappelons que le seul cortège du pape, au retour du Concile, effraya les Valentinois chargés de le loger: numero hospitum perterriti, dit fort bien une note du Reg., n° 8837.

⁵ Cf. le Continuateur de Nancis, p. 388 : « ..., in prima sessione quae fuit etiam die sabbati in octabis beati Dionisii in ecclesia cathedrali... »

^{6 «} Dataque benedictione super populum... », ibid., 389.

première session. Mais, à le supposer absent cette première fois, a-t-il pu ignorer ce qui se passa? Trois jours de jeûne, la célébration de messes, avaient précédé le Concile par ordre formel du pape ¹.

Clément V lui-même, après l'invocation d'usage, prit la parole sur ce thème: « Dans la réunion des justes, les œuvres du Seigneur sont grandes, recherchées par tous ceux qui les aiment ». Puis ce fut l'exposé des trois questions soumises au Concile, l'ordre aux prélats de présenter à une délégation de cardinaux les doléances des diocèses, de former des commissions d'études. Tout le monde sentit dès lors que la question des Templiers dont le pape « raconta tout le procès » ² serait la plus épineuse à résoudre, mais la question de la réforme, avec le monceau d'enquêtes et de rapports qu'elle avait provoqués, était bien amorcée aussi ³.

Grâce aux annotations du cardinal Stefaneschi publiées par le P. Ehrle 4, nous connaissons avec quelque détail le cérémonial imposant usité à cette première session publique, et suivi à peu de nuances près aux deux autres sessions de 1312. Les Pères occupaient dans toute sa longueur — per totum — la nef de Saint-Maurice. Au milieu du vaisseau, entre les colonnes, trois sièges plus élevés étaient réservés aux patriarches.

¹ Ibid., 388.

² FINKE, 11, 239.

³ Sur la « réforme », les documents principaux sont : le mémoire adressé par Guillaume Le Maire, év. d'Angers, au Concile de Vienne, Mélanges hist. (Doc. inédits) t. II, 471-185; les Doléances de la province de Sens, publiées par G. Mollat dans la Revue d'hist. eccl. de Louvain, 1905, p. 323-6; un fragment sur la réforme des libertés de l'Eglise, édité et commenté par le P. Ehrle, Ein Bruchstück der Acten des Concils von Vienne, (Archiv. für Lit. und Kirchengesch., IV, 361-70); et, du même auteur, dans la même collection, Zur Vorgeschichte des Concils von Vienne, II et III, passim, où l'on insiste sur les travaux préparatoires au Concile, surtout sur l'examen des erreurs de Jean d'Olive et les troubles franciscains; (le t. IV contient des extraits qui éclairent sur la marche des travaux et délibérations).

⁴ Archiv. für etc., V, p. 573-576.

Au bout du chœur, une estrade s'avançait du côté des prélats. Le pape, qui se tenait prêt dans une des chapelles, y monta, la messe dite, et les heures de tierce et de sexte récitées. Pendant le chant du psaume 83 : Que vos demeures sont aimables, Seigneur Dieu des armées! Mon âme soupire et languit vers vos parvis, — il fut chaussé de ses sandales et vêtu de ses ornements. Assis, la face dirigée vers lui, étaient les diacres. Sur l'estrade encore se tenaient les grands acteurs de cette scène, ceux qui parlèrent au nom du pape et transmirent ses ordres, Rainaud de Corrigio, Nicolas de Freauville, Napoléon Orsini, et ceux que le pape avaient appelés spontanément, le camérier Arnaud d'Auch, les notaires en chapes de laine sans manches, quelques autres serviteurs du pape, de rares seigneurs privilégiés. Debout enfin, près de Clément V, on apercevait le Dauphin Jean II.

Pour dire les oraisons, le pape se tourna vers la nef; aux litanies, il s'agenouilla au fauteuil, le visage tourné toujours du côté des évêques. Ce fut Napoléon Orsini qui, cette première fois, chanta l'Evangile. — Il n'y eut pas de délibération au cours de la cérémonie, toute d'apparat et d'organisation préliminaire.

Les Pères du Concile, bénits par le pape — qui bénit aussi le peuple, — retournèrent chez eux, et, dès lors, sans faire de bruit, ils commencèrent les journées de travail ¹, s'assemblant tantôt à la cathédrale, tantôt dans une des grandes salles de l'archevêché, tantôt dans une des salles basses de l'abbaye de Saint-André ²; ailleurs peut-être encore. Je ne puis que donner ici, mois par mois, dans un tableau sommaire, la physionomie extérieure des évènements, en m'appuyant surtout sur les relations aragonaises ³. J'y ajouterai, à titre

¹ LIZERAND, 255.

² CHORIER, Recherches, 79; Ilist. Gén. du Dauphiné, t. II. 2º éd., Valence, 1869, p. 217-8.

³ Je les utiliserai plus loin telles qu'elles se trouvent dans FINKE, II, 288-304, en me bornant aux références essentielles. Quant aux détails de cérémonial, pour abréger, je les négligerai d'ordinaire.

de curiosité, les conjectures légitimes que nous pouvons faire sur l'impression produite à Vienne par la marche, les décisions et la clôture du Concile. (Pour cela je serai bien obligé çà et là de mettre à profit l'histoire intérieure de l'assemblée, dans laquelle je regrette que mon sujet même m'interdise d'entrer plus avant... Hélas! je suis obligé de coordonner de menus faits ; j'ai du moins, en les assemblant pour vous, l'impression de recueillir des reliques...).

Fin d'Octobre. — On se morfond à attendre le roi de France sans lequel on n'ose terminer le procès du Temple. Clément, qui lui envoie en mission secrète Geoffroi du Plessis, sait bien que Philippe ne viendra pas encore 1. Mais les envoyés d'Aragon, qui recueillent le moindre bruit, affirment qu'il arrivera vers la Saint-André. En attendant, ils sollicitent des audiences, ne les obtiennent pas toujours, réussissent pourtant à entretenir le pape de la croisade projetée. En bons Espagnols, ils voudraient la détourner vers le royaume de Grenade. où habite l'Infidèle. Mais le pape, très adroitement, leur explique que les prélats français et anglais, dont la contribution à l'entreprise sera de beaucoup la plus forte, ne demandent qu'une croisade aux Lieux-Saints. Tout de même, malgré leur déconvenue, le pape les séduit par la bonhomie de ses confidences. « On lui parle de tant d'affaires, qu'il ne peut se souvenir de toutes. » De fait, le lendemain, il est excédé, indisposé, ne reçoit pas. Alors, ils se rabattent sur le cardinal de Béziers, Berenger Frédol. Celui-ci est sceptique : la croisade est-elle vraiment si prochaine? Avec d'autres cardinaux importants, notamment celui de Bruges, Etienne de Suisi, c'est de l'affaire du Temple que l'on cause. On ne prévoit pas

Dans le t. V des Archiv. für Lit und Kirch., etc., l'article consacré à l'histoire du cérémonial de cour au XIV° siècle contient les annotations d'ordre protocolaire tirées du cardinal Stefaneschi au sujet des sessions publiques du Concile. Nous les avons utilisées plus haut et nous les utiliserons encore.

¹ Lettre de Clément V à Philippe 1e Bel, 19 oct. 1311, dans LIZE-RAND, Appendice, n° 29.

une condamnation absolue de l'Ordre, mais le châtiment de quelques membres coupables.

Il n'est guère de jour, du reste, où il n'y ait consistoire, mais rien n'avance...

Là-dessus, coup de théâtre : sept chevaliers du Temple, puis deux autres se présentent hardiment en pleine congrégation conciliaire pour défendre l'Ordre attaqué, pendant qu'on dépouille et qu'on lit les dossiers de leur affaire. On les emprisonne aussitôt, car le pape s'effraie, quoiqu'ils consentent à être « retenus »: il renforce sa garde et conseille au roi d'en faire autant. — On peut présumer que tout le monde partage ses appréhensions, car elles ne procèdent pas d'un état maladif : le pape, maintenant reposé, se félicite de sa santé, de sa vigueur, et le fait s'est du reste produit hors de sa présence. Mais les chevaliers ne disent-ils pas, grossissant leurs forces, qu'il y a aux environs, dans le Lyonnais, 1500 à 2000 frères prêts à embrasser leur cause? 1 Comme leur arrivée n'avait pas été secrète, et qu'ils avaient débouché vraisemblablement par la porte du pont du Rhône, le peuple de Vienne fut sans doute averti de leur présence. Le peuple ne leur est pas plus tendre alors que Clément V et Philippe le Bel. Il admet tous les bruits qui circulent sur leur conduite infâme, leurs hérésies, le reniement du Christ, les crachats sacrilèges, l'adoration de l'idole bizarre: on a eu soin de faire connaître partout les aveux qu'on leur a arrachés dans la torture depuis 1307. Ces aveux, souvent rétractés, nous épouvantent ; de récents historiens sont tentés de les rejeter en bloc. En 1311, malgré l'état tout différent des mœurs qui acceptent de telles procédures, elles inquiètent la commission conciliaire chargée de les examiner. On demande un débat où les Tempiiers puissent librement présenter leur désense. Mais le scandale des aveux n'en demeure pas moins réel. Et quand il n'v aurait

¹ Ibid., lettre de Clément à Philippe, 4 nov. 1311 (citée déjà par COLLOMBET, t. II).

pas eu ce scandale, l'opinion populaire aurait encore vu assez justement, il faut le reconnaître - dans ces chevaliers hautains, non des religieux chargés d'une salutaire mission aux pays infidèles, mais des riches, peu aumôniers, des banquiers trop pareils aux Lombards, aux Juifs abhorrés 1. Avoir chevauché glorieusement vers Jérusalem, brisé des lances contre l'Infidèle, sauvé tant de fois la chrétienté, et se contenter maintenant d'escorter les coffres du fisc le long des routes, de compulser des états de finance, servir à la curic et à l'Etat de comptables et de gendarmes : ce n'est pas un crime assurément, mais tout de même, pour l'Ordre, c'était une déchéance. Les contemporains le sentaient, mais ils grossissaient les choses. Dans les conseils royaux, des légistes sans scrupules, comme Nogaret qui avait déjà usé contre Boniface VIII de l'art de déshonorer ses adversaires, avaient un intérêt évident à ce qu'elles fussent grossies... Mais le Temple n'en avait pas moins perdu, avec sa ferveur primitive, sa raison d'être depuis l'éviction des chrétiens de Palestine. Réforme de l'Ordre, ou fusion des Templiers avec les Hospitaliers, ou renvoi des Templiers en Orient, ou suppression pure et simple, c'étaient des solutions qu'on pouvait pressentir, qu'on pressentait et qu'on discutait. Irait-on jusqu'à une condam-

¹ Langlois, Le Procès des Templiers, dans R. D. M., 1891, 418-421; Mollat, loc. cit., 232-235. — On verra plus loin qu'il y avait des Juifs à Vienne et dans la région. Les Lombards avaient été les premiers banquiers de nos pays: au XIV° siècle ils avaient des comptoirs: Grenoble, Vizille, Vif... (Mgr Devaux, Essai etc., p. 51, note c). Le Dauphin Humbert II, dans un édit daté de sa maison de Serves, après sept. 1306, avait permis à deux Juifs d'établir une banque à Grenoble ou en tout autre lieu de ses Etats qu'il leur plairait; ils jouissaient de plusieurs privilèges contraires au droit commun et qui semblent exorbitants, notamment de pouvoir prêter sur gages « sans préjudice des intérêts, avec cette dure condition pour le débiteur que le gage serait perdu s'il ne le retirait dans l'aunée, etc... ». Cf. Valbonnals, loc. cit., I, 262-3, et pour les Preuves, A, 181, dans le tome II.

nation? Le roi et son entourage l'avait attendue de la timidité, de la faiblesse réelle, des tergiversations de Clément V...

Novembre. — On s'ennuie, les choses vont traîner en longueur, au dire du cardinal de Béziers. D'où grande consultation des envoyés d'Aragon auprès de lui et de l'évêque de Valence. Faut-il demander au roi Jaime un ordre de rappel? Il n'y a rien à faire à Vienne. Et ils n'ajoutent pas qu'ils en sont à leur dernier ducat. Mais on le suppose à la réponse des prélats : « Vous autres, Catalans, vous aimez la pompe... Ce n'est pas le roi de France qui marche en si grand appareil... Un Plaisians tout seul ¹ lui suffit avec un chapelain, deux écuyers... » De l'affaire, un des ambassadeurs du roi Jaime, Pierre de Queralto, un chevalier (miles) — avait-il trop ressemblé au miles gloriosus? — est rappelé, et ce sont ses deux compagnons, des hommes de loi, qui restent : Pierre Boyl, Guillaume Olamari ².

Pourtant rien ne se trouve qui fasse absolument preuve contre l'ordre du Temple; la majorité, dans les conseils, se défie toujours de la terrible procédure qui a provoqué les aveux. Le Pape, dit-on, incline à une solution d'opportunité: qu'on supprime l'ordre sans le condamner, et que, de ses débris et de ses biens, on crée outre-mer un ordre nouveau ? Quant à la croisade, aucun parti ne prévaut. Les Catalans sont écoutés, mais c'est tout; le pape se rallie moins que jamais à leur plan d'expédition contre Grenade, et ils se découragent. Que de pensées mélancoliques ils doivent échanger sur le chemin qui les ramène de Vienne à Moidieu...

¹ On se souvient que Guillaume de Plaisians (ou : Plasian) appartient au groupe d'hommes de loi ou de finances qui servirent à Philippe le Bel de conseillers et d'agents. Plaisians est le compère du Languedocien, Guillaume de Nogaret, qui vint saisir Bouiface VIII à Anagni; tous deux furent aussi mêlés au procès engagé contre la mémoire de ce pape et à l'affaire des Templiers.

² Finke, II, 248. Dans le Reg., Boyl et Olamari sont aussi qualifiés du titre de miles.

³ Ibid., 251.

La ville est devenue inhabitable, la place y est mesurée, l'entassement énorme, la vie horriblement chère. « Pas un homme à qui l'on puisse emprunter 5 sols! » constatent les ambassadeurs ¹. Ce qui prouve que Juifs, commerçants, artisans, se tiennent sur la réserve, gardant pour eux leurs ressources. L'évêque Raimond de Valence se plaint de son âge, et de l'ennui, et du climat. L'année est exceptionnellement froide. Et tout ce midi qui a reflué chez nous, Gascons, Provençaux du Comtat, Catalans, souffre horriblement. Un cardinal, Etienne de Suisi, meurt. Heureusement dans cette détresse, un messager du roi Jaime apporte à ses envoyés 6.000 livres tournois ².

Décembre. — Il faut prendre patience. Le pape surseoit à toute affaire pendant les fêtes de Noël 3. Cela n'arrange guère certains prélats qui repartent au nombre de 20 ou 30. Il y a d'ailleurs un mouvement continu d'arrivées et de départs, dont on trouve la trace dans les relations, et c'est ce qui a peut-être trompé sur le chiffre total des prélats... Le pape Clément, qui est devenu très nerveux et pleure à certaine audience en face d'une opposition, supplie les Catalans de demeurer. Comme ceux-ci ont réussi, profitant des vides probablement, à se loger dans Vienne, tout près du vice-Chancelier Arnaud de Faugères, ils acceptent 4. Nous

¹ Ibid., II, 251-252. « E la terra es tan malvada et tan deserta que no hic ha un hom, de qui hom pogues manlevar V sols... ». Et l'évêque de Valence écrit au roi Jaime : « Multum attedior hic quia terra est ultra modum frigida, et ideo nec congruit etati. Locus est parvus, multitudo gentium, et sic pressura. Quare multa sustinentur incommoda. »

² FINKE, II, 255.

³ Ce renvoi était tout à fait régulier. Dans l'Ordo Romanus reproduit par Mabillon, Museon Italicum, éd. de 1689, où il est question des époques de l'année où le pape s'abstient de tenir consistoire, on indique la période qui va de Noël à l'Epiphanie (p. 382). Or, ce document est attribué par Mabillon au cardinal Jacques Stefaneschi Gaëtani qui assista au Concile.

⁴ FINKE, II, 262-264.

ignorons tout, du reste, de leur genre de vic comme de leur nouveau domicile. D'autres localités moins importantes de la région avaient alors des albergaria, des hospicia, auberges, hôtels. Vienne ne pouvait en être dépourvue: on connaît, au moins pour le début du XV° siècle, des noms d'hôteliers et d'hôtels : le Lion, tenu par Gabrielle Gignieuse; l'Epée où descendaient les fonctionnaires delphinaux 1. Nos Catalans, Boyl et Olomari, laissant aux ecclésiastiques les demeures d'Eglise, logèrent sans doute dans une de ces auberges. C'est de quoi ils eurent à se louer: quelques mois après, à Valence même, les hôtels où s'arrêtait tout voyageur se fermèrent aux gens de la curie 2. Mais les six mille livres tournois des envoyés de Jaime II durent les aider à ouvrir plus d'une porte! L'argent devenait rare, plus que jamais elles furent bonnes à prendre... Observez que les temps étaient durs: de mauvaises nouvelles survenaient de tous côtés, du Sud-Ouest surtout, où il y avait épidémie, disette, famine, mortalité épouvantable; à Toulouse, le quartal de blé coûtait six livres tournois, et ce n'est qu'au printemps suivant, vers Pâques — au début de l'année 1312 — que le blé diminua de prix soudainement 3. Cette misère paraît avoir été universelle: Ptolémée de Lucques signale pour 1312 des phénomènes pareils en Lombardie. L'imagination populaire se frappa : on vit, pendant le mois de décembre qui suivit le Concile, trois soleils paraître à l'Orient....4

Janvier. — Le pape a réuni les prélats de tous pays pour les interroger sur le concours qu'ils apporteraient à la croisade. Seule l'affaire du Temple chôme. Rien ne se traitera sans le roi de France, mais il approche : à la Chandeleur, il sera à Cluny; dans l'octave à Lyon, qui est à 5 lieues de Vien-

¹ Cl. FAURE, loc. cit., p. 33.

² Reg., nº 8837: « ...et hospicia etiam illa in quibus recipi passim consueverant quilibet alii viatores...

³ Dans la 4° Vie de Clément V, par Bernard Gui (cf. Baluze, Vitae...., éd. de 1693, p. 74).

⁴ Cf. BALUZE, loc. cit., p. 44-50.

ne. Et on respire! « Par un moyen ou par l'autre, nous pensons que le Concile sera bientôt dissous », écrivent encore les

envoyés du roi Jaime 1.

Ce qu'ils ne voient pas, préoccupés qu'ils sont des affaires politiques, c'est le travail religieux du concile. Dans ces longs délais que les retards calculés de Philippe imposent à tous, on s'occupe de la réforme de l'Eglise. Les Catalans, quoique cela ne les frappe guère, notent d'un trait les conseils tenus avec les cardinaux par le pape, l'examen des doléances. Le clergé et les habitants de Vienne y prêtent-ils plus d'attention? Je le croirais volontiers. Si les décisions théologiques ou philosophiques, par exemple sur l'âme forme du corps 2, sur le baptême des enfants, si les condamnations doctrinales contre le malsain mysticisme des Béguards et des Béguines, ou les spéculations de Jean d'Olive, intéressent les clercs et les moines de toutes robes, particulièrement les Franciscains — vous allez voir pourquoi, — les décisions disciplinaires piquent assurément la curiosité de tout le monde, dans une ville où les conflits entre laïcs et ecclésiastiques, entre réguliers et séculiers, se produisent comme nécessairement, puisqu'on y vit côte à côte, serrés politiquement les uns contre les autres, dans un enchevêtrement de juridictions presque impossible à débrouiller. Il n'est pas jusqu'à l'action exercée par le Concile contre l'usure qui n'ait dû passionner une région où les Juifs étaient fort nombreux et très surveillés par l'archevêque, tantôt défendus par lui, et tantôt bannis quand ils abusaient de sa protection 3.

¹ FINKE, II, 271.

² Cf. sur le sens des décisions doctrinales du Concile: Card. Zigliara, De Mente Concilii Viennensis... Rome, 1878; — sur leur portée morale: J. Haller, Papstum und Kirchenreform, tom. I; Heffle-Knoepfler, Conciliengeschichte, tome VI; Heber, Gutachten und Reformvorschlaege für das Vienner Generalconcil, 1896; B. Jansen, Die Definition des Concils... über die Seele, dans Zeitschrift für Kath. Theol., 1908, t. XXXII, etc...

³ Voir sur ce point U. CHEVALIER, Jean de Bernin, p. 43. - On

Je viens de parler des Franciscains. Vienne, déjà ville bénédictine, avec deux monastères d'hommes et deux de femmes, était devenue naguère une ville franciscaine. Fixés d'abord à Saint-Gervais tout près de la rivière de Fuissin, les fils de S. François avaient franchi le Rhône sous Jean de Bernin pour s'installer dans un couvent superbe, qui devint bientôt un asile réputé de science et de vertu ¹. Circonstance qui me permet de placer ici deux épisodes sans date, du reste également certains, de l'histoire du Concile.

Le premier a trait au Bienheureux Raimond Lulle, un des esprits les plus curieux, un des cœurs les plus ardents du moyen-âge, à la fois apôtre, métaphysicien, voyageur, physicien, poète, chimiste.

Divers projets de lui, lettres, livre et poème, furent présentés au Concile; et l'on sait qu'au milieu de vues quelque peu

sait de plus, en ce qui concerne les Juifs, que, peu de temps avant le Concile, avaient eu lieu deux expulsions générales des Juifs de tout le royaume de France. La dernière datait de 1811. Elle avait été provoquée par leurs dénonciations faites à tort et à travers, par esprit de vengeance ou de cupidité, car ils avaient un tant pour cent sur les sommes recouvrées par le Trésor grâce à leurs indications (LAVISSE. Hist. de France, tome III, p. 226). — Clément V écrit d'Avignon le 29 déc. 1812 : tempore generalis et novissime expulsionis (Reg., 9134).

Pour ce qui concerne les relations des séculiers et des réguliers, on verra dans la Coll. des Cart. Dauph. d'U. Chevaluer, tome II, 2º liv., les droits de l'abbaye de St-André-le-Bas sur la paroisse de St-Pierre-entre-Juifs. Or, c'est en 1306 que les choses se passent ainsi à Vienne, et le Concile, peu après, devait diminuer les exemptions des réguliers, réprimer leurs tendances à s'immiscer dans certaines fonctions réservées à la hiérarchie et au clergé séculier (cf. Jean de St-Victor, dans Baluze, loc. cit., p. 18). — Les décisions du Concile sur la réforme des cleres, l'âge d'admission aux ordres, sur l'administration des hôpitaux, etc., ne purent manquer d'intéresser vivement les habitants d'une ville qui possédait un nombreux clergé, plusieurs hôpitaux, mais dans quelle mesure, nous l'ignorons (Cf. Mauperruy, Hist. de la Ste Eglise de Vienne, 246 et sq.).

1 U. CHEVALIER, Jean de Bernin, 8 et 41. — Cf. CHORIER, Recherches..., 183.

extravagantes, il s'y trouvait des conseils originaux et pratiques sur la conduite de la croisade, sur la création de collèges où les missionnaires étudieraient les langues orientales. On sait aussi que le Concile, en fin de compte, retint l'essentiel de cette idée, et que, grâce à l'influence du célèbre moine, elle reçut, dès le XIVº siècle, une première application, si bien, a dit Renan, qu'on aurait devancé de deux siècles l'étude des langues sémitiques, si les prescriptions du concile avaient été exécutées jusqu'au bout 1... Mais ce qu'on sait moins, c'est que Raimond Lulle nourrit longtemps le dessein de se mettre en route pour aller soutenir ses idées au Concile, et qu'il v parut à n'en pas douter 2. Un de ses derniers ouvrages commence par ces mots: Raimond arrivant du Concile général qui se tint en la cité de Vienne... Du reste, dans sa Dispute du clerc et du fantastique Raimond, il se représente sur le chemin de Vienne, dialoguant avec un clerc égoïste et sceptique, qui raille la fantaisie de ses projets de réforme et lui oppose les raisons éternelles des gens satisfaits du statu quo. C'est déjà entre eux le grand débat si la vie vaut la peine d'être vécue. Oui, affirme le clerc, si elle est heureuse, honorée devant les hommes. Oui, affirme R. Lulle, si elle est active, agitée, et fût-elle la plus misérable, si elle est dévouée au bien public... De quoi le clerc n'est pas convaincu 3. Si Lulle, à son passage chez nous, séjourna à Sainte-Colombe chez ses frères en saint François - car il avait revêtu l'habit du Tiers-Ordre, — il eut probablement moins de peine à

¹ Sur cette décision du Concile, v. Clémentines, I. V. titre I, l'érection des chaires d'hébreu, d'arabe, de chaldéen, dans les Universités de Paris, Oxford, Bologne, Salamanque, — et partout où la Curie aura à résider : ubicumque Romanam curiam residere contigerit. — Cf. Renan, loc. cit., p. 455-456.

² Cf. Raimond Lulle, par Léopold Delisle dans l'Hist. litt. de la France, t. XXIX, p. 47: « Lulle fut certainement à Vienne pendant que le Concile siégea... il partit pour Majorque après avoir quitté Vienne ».

³ Ibid., 240.

persuader le populaire, ami naturel des mendiants et des pèlerins comme lui.

Certes il trouva ici le « décroisé » peint par Rutebœuf, car il était partout, ce décroisé, dont l'ambition terre à terre se bornait « à gaigner Dieu sans grant dommaige » et narguait ainsi le Soudan :

S'il vient deçà, malheur à lui!
Mais là-bas, ne l'irai pourchasser.
Je ne fais nul tort à nul homme,
Nul contre moi ne crie haro,
Je me couche tôt, fais long somme,
J'ai mes voisins en amitié,
L't je crois par Saint-Pierre de Rome,
Qu'il me vaut mieux ici rester...

Mais Raymond Lulle trouva ici-même le « croisé », celui qui continue de voir et d'entendre « le méchef de Sainte Terre ». Il y en a un indice émouvant dans le legs de cent sols — centum solidos — laissé par une pieuse femme, Marie Gardapère, moins de trente ans auparavant, à qui passera en Terre-Sainte « pour le remède de son âme ». Or, Marie Gardapère était justement une amie des couvents viennois de Franciscains et de Franciscaines 1.

Je me représente, du reste, le peuple du XIV° siècle comme plus favorable aux tendances d'un autre fils de saint François, Ubertin de Casale. Celui-ci vint aussi au Concile. Il y

¹ Chorier, Recherches, 169. S'il s'agit de sous d'or dans le testament de Marie Gardapère, on pourrait déduire que la somme légnée était de 6 à 8.000 francs. (Cf. par analogie, Beller, Hist. de Tain, p. 40, note 1). Mais plus probablement il s'agit ici du sou viennois, ainsi que nous le fait remarquer M. l'abbé Λ. Dussert. M. Prudhomme, dans une notice sur Bourgoin (1881), estimait le sou viennois à 5,70 environ. Les centum solidi équivaudraient donc à 600 francs de notre monnaic environ. C'est une somme déjà considérable pour un temps où l'on voyageait à peu de frais en pays chrétien, si l'on profitait de l'hospitalité et des libéralités des prieurés, monastères, etc...

plaida contre la fraction la plus considérable de son ordre, alors très divisé, au nom d'une pauvreté plus âpre, plus absolue, plus indocile aux règles, plus conforme aussi, assuraitil, au véritable idéal de saint François 1. Il défendait « l'usage pauvre » ou, en d'autres termes, condamnait ceux de ses frères qui croyaient pouvoir posséder des biens en commun, conserver des provisions dans leurs greniers pour les mauvais jours, afficher quelque faste s'ils arrivaient aux dignités de l'Eglise. Il proposait ses revendications avec une éloquence un peu satirique, mais une sincérité qui toucha le cœur du pape. Aussi le Concile, sans l'atteindre personnellement, ne condamna guère que les erreurs de Jean-Pierre d'Olive, dont il avait défendu vivement la mémoire et voulu atténuer les extravagances théologiques et philosophiques 2. Quant aux petites gens de chez nous, artisans, forgerons, tisserands, tanneurs, on les imagine sans peine suivant ce moine original, ce pélerin exalté de la pauvreté, qui s'élevait hardiment contre le luxe et la richesse outrée, fût-elle d'Eglise ou de communauté 3. Il avait pourtant des inconséquences. Les défenseurs d'un « usage » plus modéré eurent beau jeu contre lui, certain jour que sa distraction, ou sa maladresse, ou simplement l'exiguïté de nos rues (la plupart semblables à la rue actuelle de Jérusalem ou à la rue Mirmande), avaient failli causer un accident. « Si Ubertin, disaient ses adversaires, avait circulé à pied dans Vienne, il n'aurait pas mis en si grand péril, avec son cheval, la vie du frère Richard, provincial d'Angleterre, lequel pataugeait dans la boue (déjà la boue de Vienne!). Pourquoi parcourt-il à cheval la ville et les environs? Les Frères Mineurs vont à pied 4 .»

2 Ibid., 189-190 et note ; puis 204-208 ; 211-212.

¹ V. CALLAEY, L'idéalisme franciscain spirituel au XIV° siècle. Etude sur Ubertin de Casale, Louvain, 1911, surtout p. 180-220.

³ Du moins c'est ce qui se passa dans le Midi (cf. Jean de St-Victor dans Baluze, loc. cit., I, 18).

⁴ Callary, 175. Voici, d'après les Archiv. für Lit., etc., III, 104, le texte latin de cette anecdote : « Si opponens nuper in Vienna

Hélas! ces menus épisodes si suggestifs n'abondent guère dans les documents contemporains du Concile. La chronique est muette sur les fêtes religieuses, cortèges 1, promenades des Viennois, et de toute la population étrangère accourue en 1311-12. Qu'il serait agréable de suivre la foule à ses dévotions, à ses divertissements, regorgeant dans nos rues, se mêlant à la vie locale et la gênant un peu 2, allant curieusement contempler nos trésors, le saint Mantil, autour duquel s'empresse la piété publique, et surtout dans son magnifique reliquaire, encerclé d'or et de pierreries, donné par Boson, restauré et enrichi par Guigue le Vieux, le chef de saint Maurice 3. Depuis trois ou quatre siècles, la piété populaire veille sur lui comme sur le palladium de la ville, et la chanson de geste est le témoin naïf de cette piété. « Saint-Morice ! » C'est le cri de combat de Rénier de Gênes, d'Olivier, de Girart de Viane, car, des bords du Rhône, le martyr veille sur la Savoie et le Dauphiné 4. Dans les grandes assises populaires, s'agit-il de sceller un pacte entre l'archevêque, son chapitre et les fidèles? A l'heure du serment, on apporte la croix, l'Evangile, mais aussi le chef de saint Maurice. Et c'est devant lui, que tous les citoyens de la ville, associés à la vie politique, aux intérêts, aux angoisses et aux espoirs de la cité, jurent les deux mains levées vers le ciel, dans

peditando ivisset, non posuisset cum pedibus equi cui insidebat, magistrum theologie peditantem per lutum Fr. Rycardum ministrum Anglie in tanto periculo sicut fecit... ». — « ... Et si grande scelus est in fratribus quocumque modo equitare, quare opponens (Ubertin) per civitatem equitat et ad campos?».

¹ Qu'il y en ait eu pourtant, cela ressort de ce que l'on connaît de l'entourage du pape (curie et comitive, gardes du Comtat, etc...) et du roi: «illic cum filiis et fratribus, multorum peritorum nobilium ac magnatum decenti pariter ac potenti comitatu vallatus advenerat » est-il dit de sa présence à Saint-Maurice, le 3 avril, par le continuateur de Nangis, p. 390.

² FINKE, II, 251.

³ Cf. Poupardin, loc. cit., p. 359 et sq.

⁴ Cf. Hist. litt. de la France, XXII, 458.

un geste solennel et sacré ¹. Saint Maurice représente aussi le patron dont tout le monde veut l'assistance, pour lequel on a rebâti pierre à pierre une demeure. Dans les donations, actes, testaments, on lui fait des présents comme à une personne avec qui l'on vit et qui vous survivra. « Je donne à Dieu et à mon seigneur saint Maurice », dit une vieille charte ². En cette année 1311-1312, Monseigneur saint Maurice vit singulièrement s'élargir sa clientèle ordinaire. On lui parla en français, en italien, en anglais, en allemand et même (car je reviens à nos ambassadeurs) en catalan.

La grande distraction, mêlée d'inquiétude, du 17 Février 1312, fut l'arrivée des envoyés de Philippe le Bel. Ils eurent avec le pape et cinq de ses cardinaux familiers, dont l'un avait été le confesseur du roi 3, plusieurs entrevues mystérieuses. Aux côtés de Louis d'Evreux, des comtes de St-Pol et de Boulogne, il y avait des hommes de loi et de finances, des gens habitués aux combinaisons de la force et de la ruse, Enguerrand de Marigny, Plaisians, Nogaret... En somme, les conseillers les plus écoutés de Philippe, et ses agents d'exécution les plus décidés, sont réunis. Que se passe-t-il ? Les langues jasent. D'Enguerrand, on tire simplement que des accords ont été pris en vue de l'arrivée du roi. Du cardinal de Béziers, qu'on a discuté si l'on imposerait à l'un des fils de Philippe l'habit du Temple en le faisant grand-maître. Pour le reste, nul ne l'a pénétré. Et les gens du roi repartent : ils vont rejoindre à Mâcon le roi qui les attend. Et de nouveau la clôture du Concile semble indéfiniment ajournée... 4.

Mars. — Le mois des visites. Visite nouvelle et rapide d'Enguerrand au pape. Visite des ambassadeurs d'Aragon à

¹ On a l'exemple d'une pareille scène deux ans avant le Concile (Gall. Christ., XVI, col. 63).

² Cf. Cart. de Saint-André-le-Bas, App. II, p. 18.

³ Ces cardinaux sont Arnaud de Pelagrua, Arnaud de Canteloup, Bérenger Frédol, Nicolas de Freauville, Armand de Faugères, vice-chancelier (LIZERAND, 264).

⁴ FINKE, II, 277.

leurs collègues portugais, pour s'entendre sur les droits des Etats de la péninsule espagnole aux biens du Temple. Visite au consistoire pour rappeler ces droits. Tout prouve qu'on craint une décision subite : n'a-t-on pas aperçu tout à coup, dans la ville, les prieurs de l'Hôpital de France et d'Auvergne, à qui la dévolution des biens pourrait se faire? Et nos Catalans de se démener, de crier beaucoup, no cessaven de parlar e cridar. Ils arrêtent le pape n'importe quand, n'importe où, à l'entrée même du consistoire. Une audience qu'il lui faut bien concéder se termine par « moltes paraules », sans rien de plus. Là-dessus, on annonce pour le samedi de la Passion la visite des visites, celle du roi! On l'attend du reste jusqu'au lundi-saint. Alors il fait son entrée dans Vienne avec Charles et Louis, ses frères, le roi de Navarre, Philippe et Charles, ses fils, des hommes d'armes 1. Les Catalans sont tout de suite à ses trousses, mais comme il se défie de la longueur de leurs récriminations, qu'il a des cardinaux à entretenir, ils ne sont pas reçus et se rabattent sur Charles de Valois. Tout de même le dénouement se prépare, et le surlendemain éclate la grande nouvelle, la dissolution du Temple, la dispersion aussi de ses membres, en attendant la distribution de ses richesses et le jugement de plusieurs dignitaires. Nos Catalans aux écoutes apprennent que les prélats opposants ont fini par se rallier à l'expédient de Clément V: une suppression, non par sentence de justice, — ce qui serait une condamnation, - mais par provision, à cause des difficultés de la cause et de la nécessité d'aboutir. L'Evêque de Valence, le plus sympathique aux accusés, regrette qu'il ait fallu confondre bons et mauvais dans la sentence, mais il reconnaît que, demeuré juste et saint dans son institution, l'ordre a néanmoins péché par relâchement...

Un autre bruit circule qui excite fort l'attention de tous. La croisade est décidée, et, pour que nul n'en ignore, pour donner un exemple à ses barons, dit-il, Philippe va prendre

¹ FINKE, II, 286.

la croix! Mais on attend tous les jours de la semaine sainte, puis tous ceux de la semaine de Pâques... C'est en vain 1.

Avril. - Le 5, lundi de Quasimodo, dans une séance publique à Saint-Maurice — en la esgleya mayor de Viana, précisent cette fois les Catalans, — le pape promulgue officiellement ses décisions du mercredi-saint. L'assistance est plus imposante que jamais. Sur l'estrade, au bas du chœur, en avant et à la droite du pape, mais tout de même un peu au-dessous de lui et après les diacres, qui sont des cardinaux, figure l'étrange Constantin de ce XVº concile, Philippe le Bel venu là avec une escorte imposante 2. Aux pieds du roi de France, son frère, Charles de Valois, le comte de Saint-Paul, des barons. A ses côtés, le Dauphin et Aimar V de Poitiers. A la gauche du pape, le roi de Navarre et ses deux frères, un des fils de Robert, roi de Sicile, le duc de Bourgogne, le fils du comte de Bretagne, d'autres seigneurs, et sans doute avec eux les ambassadeurs des divers princes. Au centre de la nef, à une place d'honneur. comme en octobre, les patriarches 3. Enfin, comme décor, une foule immense 4. Le pape publie les raisons qui l'ont déterminé: une décision de droit est impossible; impossible aussi une reprise, un renvoi de l'affaire : d'autre part l'existence d'un ordre ainsi soupçonné et diffamé est un scandale pour la chrétienté. Déjà le texte de son sermon était significatif : Non resurgent impii in judicio. On lut la sentence, mise déjà en forme de bulle, que le notaire pontifical, Jean de Trajecto, tenait déroulée. Après quoi le pape parla de nouveau : Desiderium suum justis dabitur, et ce texte révélait à lui seul sa « grande joic ». Joie ou illusion,

¹ FINKE, II, 287 et sq.

² Continuateur de Nangis, 390,

³ Ibid., 388: « In quo duae sessiones fuerunt,... patriarchis in medio sedentibus ». — Cf. pour tout le passage Archiv. etc., V. 576-9.

^{4 « ...} Et praesente gentium multitudine copiosa... », dit la 6° Vie de Clément V (dans Baluze, Vitae paparum..., p. 107, éd. de 1693).

c'était la promesse qu'avait faite le roi de se croiser, lui et toute sa famille, ou, s'il venait à faire défaut, le roi de Navarre ou quelque autre de ses successeurs au trône de France. Sur quoi, les Catalans observent malignement qu'il se donne le délai d'un an pour prendre la croix, de six ans pour commencer l'entreprise, et que le texte de la promesse lue ensuite publiquement ne parle plus d'aucune suppléance. Enfin le pape, après avoir dit que les prélats ont accordé une décime de six ans ¹, quitte St-Maurice et retourne à son palais — palau ².

Il est fort possible que cette sortie ait eu un caractère solennel, que le roi et sa famille et sa suite aient voulu accompagner Clément V et la curie, comme autrefois à Saint-Just. On se figurerait alors difficilement la beauté et le pittoresque d'un tel défilé, et il faudrait, pour s'en faire quelque idée, parcourir les paragraphes qui concernent le couronnement du pape dans le cérémonial romain du XIV° siècle attribué par Mabillon au cardinal Jacques Stefaneschi. Pour ne parler que du cortège ecclésiastique, sous-diacres, chapelains, curiaux à cheval, cardinaux sur des montures ornées d'étoffe blanche, auraient précédé le pape, à cheval lui-même sur une monture couverte à la croupe d'une draperie écarlate 3. Mais en l'absence de pièce officielle, il vaut mieux se priver de reconstruire la scène par l'imagination, si fondées que paraissent certaines analogies. Je crois cependant que notre tradition viennoise d'une procession où l'on aurait vu le pape escorté de trois ou quatre rois 4, pourrait à la rigueur reposer sur un

¹ Quand le pape demanda un peu plus tard à toutes les églises, cathédrales, d'aider à l'entretien des cardinaux (chaque église pour une prébende), les prélats résistèrent d'abord (FINKE, II, 295). La décime fut moins difficile à obtenir.

² Finke, II, 292-293.

³ Mabillon, loc. cit., paragr. xxxv-xxxvII.

⁴ Cf. par exemple les Histoires de Vienne de Le Lièvre, p. 381; de Maufertuy, p. 252. Ce dernier paraît d'ordinaire bien informé, et dit avoir consulté « quelques fragments de l'original (?) des Actes de Concile trouvez dans une boutique de Vienne ».— Charvet,

souvenir de ce genre, altéré aux âges postérieurs. Mais il ne s'agirait à tout prendre que d'un parcours limité, et non d'une procession du Saint-Sacrement.

Quel que fût à cette date le désir grandissant du peuple chrétien de voir le « corps de Dieu » ¹, une telle procession ne saurait, en tout cas, avoir eu lieu à la date où on la place d'ordinaire, c'est-à-dire à la fin du Concile, car le roi était reparti depuis quelques jours ².

Et quand il fut reparti, on continua de discuter, tout en formant des projets de départ, toujours retardés. Attribution des biens du Temple aux frères hospitaliers ³, dont le pape exaltait les récents exploits, maintien à l'Espagne des biens

Fastes, p. 183, parle du Saint-Sacrement porté dans un « ostensoir transparent », d'un « riche dais porté par le roi Philippe-le-Bel, son frère et ses deux fils ». Il ne s'agit déjà plus de quatre rois.

1 Cf. Rev. du Clergé franç., 1° janvier 1902, 258-266, qui résume un article du P. Thurston dans The Month, juin-sept. 1901. La Fête-Dieu ne comportait d'abord aucune procession, mais l'usage de porter solennellement le Saint-Sacrement se constate peu d'années après le Concile. Cet usage était suggéré par quelques passages de la bulle d'Urbain IV. « Tam clerici quam populi gaudentes in cantica laudum surgant, etc...». (Ferraris, Prompta Bibliotheca canonica etc., III, 1050).

2 C'est dans leur lettre du 22 avril (FINKE, II, 299-302), que les ambassadeurs d'Aragon constatent formellement que « lo reys de Francia es exit de Viana es sen ana a Leo». — La participation des Pères du Concile — et du roi de France — à d'autres processions n'aurait rien que de naturel, mais les documents se taisent. On sait sculement qu'en dehors même des Rogations instituees à Vienne par Saint-Mamert, les processions y étaient très nombreuses. Un document de 1276 (Cartul. Dauph., II, livr. 1, p. 27) constate que le chef de saint Maurice est porté à la procession de sa fête; un autre de 1277 rappelle qu'il faut sonner la grosse cloche de Saint-Maurice à la procession des Morts. — A Saint-André-le-Bas, il y a des processions le jeudi de Pâques et le 22 septembre pour se rendre à Saint-Maurice (loc. cit., 2° liv. p. 87), etc...

3 Il n'y eut pas dans cette attribution un simple expédient financier, comme le croient quelques historiens. C'est une idée qui obsédait alors plusieurs esprits cultivés, particulièrement l'âme aposdonnés pour sa défense, non pour le service de la Terre-sainte: telles sont les principales solutions qu'on adopta, sur l'invitation impérative du pape aux Français et aux Italiens de l'opposition. Evidemment Clément veut en finir, et il cherche la solution qui semble provisoirement sauvegarder la destination sacrée de tant de richesses. Tout le monde, du reste, a fait des concessions. Le roi de France, lui-même, a dû renoncer à sa première idée de créer un nouvel ordre pour recueillir l'héritage de l'ancien 1. Obligé de se dessaisir des richesses convoitées du Temple, il se rallie à des expédients pour arracher quelques lambeaux du trésor qui lui échappe: apuration des comptes, remboursement pour les frais du procès. Du reste, il n'exige pas qu'on poursuive le procès de Boniface, mais on ne reviendra pas non plus sur ce qui a été fait par lui au sujet de ce pape. Quant aux envoyés d'Aragon, nous venons de voir qu'ils ont obtenu le statu quo en Espagne, et ce n'est pas un si mince résultat, car l'évêque de Valence félicite le roi Jaime, et lui vante le mérite de ses envoyés . « Ils ont beaucoup crié et lutté », écrit-il 2.

Mai. — On promulgue les suprêmes décisions dans la session du 6 mai (samedi après l'Ascension, fête de saint Jean devant la porte Latine). Une dernière fois on y parle des biens du Temple; le pape se réserve le jugement des principaux de l'ordre 3... Surtout on donne lecture d'une série de constitutions nouvelles relatives à la réforme générale de

tolique de Raimond Lulle (Hist Littér. de la France, XXIV, 45-46), de réunir en un seul tous les ordres militants. La dévolution des biens à l'Hôpital fut de fait un commencement d'application de cette idée.

¹ LIZERAND, 269.

² Finke, II, 302 : « Non sine clamoribus et labore obtinerunt...».

³ Le pape dans la bulle du 6 mai 1312 (Reg., nº 8784) demande une certaine modération dans la procédure : « rigorem justitiae cum affluenti misericordia mitigari... ». Mais il demande aussi qu'on ne change rien à la sévérité en usage contre les relaps : « procedentes contra relapsos juxta canones... ».

l'Eglise ¹. Il apparaît déjà, en attendant la publication des Clémentines, qu'à travers les longs et âpres conciliabules — ardua, morosa et diversa concilia — ², qui semblaient n'avoir d'objet que d'accommoder la politique de l'Eglise et celle des princes, le Concile a fait sans bruit une œuvre vraiment religieuse, dogmatique et principalement disciplinaire ³.

Tout l'énorme travail préparatoire de doléances à rédiger, à dépouiller, de remèdes à proposer, n'a pas été vain... « Super muros tuos, Jerusalem, posui custodes... Sur tes murs, Jérusalem, j'ai établi des gardiens ». C'est le texte du discours du pape, et le symbole qu'il évoque dut inspirer ce jour-là un développement de grande allure. La faiblesse personnelle de Clément n'avait pas empêché, du premier au dernier jour, la papauté d'affirmer sa force, de la présenter comme une garantie de la paix aux princes désunis de la chrétienté. Pour le reste, pouvait-on prévoir l'avenir?

1 Par exemple les querelles entre Frères Mineurs furent réglées par la bulle « Exivi de paradiso », qui est datée de Vienne, 6 mai 1312, Reg., 8873. — « Consequenter lecta fuerunt multa », dit, au sujet de la réformation des mœurs, le cérémonial cité dans Archiv. etc., IV, 441. — D'un passage cité p. 442, il résulte qu'il y a aussi des constitutions « non lues », qui n'obligeront qu'après leur envoi aux universités (studia).

2 Bulle Ad Providam, dans Mansi, XV, col. 389 et sq. A noter que la bulle Ad Providam n'esti pas seulement communiquée aux évêques mais aux personnages ecclésiastiques qu'elle peut intéresser. Par exemple, si elle est adressée dans notre région à l'archevêque de Vienne, elle l'est du même coup « et dilecto filio archidiacono Vivariensi, ac sacristae saecularis ecclesiae Sancti Bernardi de Romanis, Viennensis dioecesis »; ou encore aux évêques de Grenoble et de Genève « ac dilecto filio decano Ecclesiae Tarentasiensis ». Cf. Mansi, col. 394.

3 Le continuateur de Nancis (p. 302) croit que les décrets de réforme furent librement réservés au jugement apostolique, mais il reconnaît que leur « ordinatio » fut instamment et plusieurs fois demandée aux Pères par le pape avant la fin du Concile, ce qui confirme l'assertion du P. Ehrle et de Heber que le Concile s'est occupé avec autant de soin de la croisade et de la réforme que des Templiers (LIZERAND, 338).

Aussi le Concile prit fin au contentement de tous. Après avoir demandé aux évêques de prier pour l'Eglise, spécialement pour lui, Clément, il fit entonner le Te Deum et publier une indulgence. Cette publication est un des rares indices qui laisse croire que le peuple fut présent ce jour-là, comme il le fut aux deux premières sessions. Il est vrai que les relations des politiques négligent ce détail 1. Nulle part non plus il n'est parlé d'une cérémonic en l'honneur du Saint-Sacrement, mais l'Eucharistie n'avait pas été oubliée : on demanda de renouveler le décret d'Urbain IV sur la célébration de la Fête-Dieu. Et cela se fit, sinon absolument sous la poussée des Pères du Concile (nous n'en n'avons pas la preuve), tout au moins sous l'inspiration des cardinaux : de consilio fratrum nostrorum, dira la bulle insérée ensuite dans les Clémentines 2 et qui porte la suscription : Clemens in concilio Viennensi dans le recueil officiel. Comment ne pas admettre aussi une poussée du clergé et de la piété populaire dans un pays qui venait d'avoir tout près, au diocèse d'Autun, com-

1 Le cérémonial de Stefaneschi (Mabillon, loc. cit., 396) dit nettement qu'à la fin du Concile, les canons adoptés doivent être relus en public « coram ecclesia in publico », pendant qu'on répond en chœur : Amen. Ensuite les Pères retourneront au lieu des délibérations « ad locum redeuntes ubi in Concilio resederint », pour

signer les dits canons, « canones ipsos subscribant ».

² Clémentines, L. III, titre 16. — Les Vies de Clément V, par Jean de Saint-Victor, Ptolémée de Lucques, un Vénitien, Amalric, Augier de Béziers, ne parlent pas, il est vrai, de la Fête-Dieu comme d'un sujet traité au Concile, mais il faut observer que ces documents cités par Baluze ne notent, et encore brièvement, que les trois ou quatre grandes questions traitées par l'Assemblée. Le simple renouvellement d'un décret antérieur, pour important qu'il nous paraisse, n'avait pas à être mentionné par eux plus que d'autres questions posées sûrement à Vienne, et qu'ils taisent pourtant. Il est du reste très difficile de distinguer, dans les Clémentines, les décrets portés en Concile de ceux qui ont été remaniés ou publiés ensuite en conformité avec les vues des Pères, ou examinés sur la demande réitérée du pape, dont parle le continuateur de Nangis.

me un autre miracle de Bolsena ¹, dans la ville où se conservait le saint Mantil (ou la Nappe de la Cène ²) et où l'on avait déjà accueilli, à l'abbaye de Saint-André-le-Bas, la fête nouvelle alors du *Corpus Christi*, quelques années avant le Concile ? ³

La session du 6 Mai fut donc clôturée simplement. Après la bénédiction du pape, le cardinal Napoléon Orsini s'était écrié : « Retirons-nous en paix!». — « Au nom de Jésus-Christ! Ainsi soit-il! » ajouta le pape, et ce fut la dernière parole prononcée au Concile 4.

On allait se disperser maintenant. Ceux des prélats qui avaient pu ou dû rester jusqu'au bout se précipitèrent sur toutes les routes qui rayonnaient hors des portes de la petite ville. A défaut de pièces précises, nous pouvons le conjecturer sans crainte, car nous avons, en fait de documents suggestifs,

- 1 Cf. Gallia Christiana, IV, col. 107, où se trouve le témoignage de l'évêque d'Autun sur le miracle opéré en 1806 dans l'église Saint-Maurice « de Marrigneio super Oscharam ». Il s'y agit, non d'un corporal ensanglanté comme à Bolsena, mais d'une image formée par une goutte de vin consacré.
- ² Nous parlons ici de la simple possession du saint Mantil sur lequel veillait à Saint-Pierre la piété bénédictine. Quelles que soient les allégations légendaires et mentions inexactes d'un document du XIV° siècle, la Fundatio Ecclesiae Viennensis (citée et critiquée par U. CHEVALIER, Doc. inédits relatifs au Dauphiné, 1868, V° livre, p. V-VI, 14-19), cette pièce sert du moins à constater cette « possession » à une date ancienne, mais que nous ne pouvons fixer avec précision.
- 3 Chorier, Recherches, 77-9 (rectifiée dans Collombet, III, 342). A Guillaume de Mirabel, il faut attribuer, non l'institution de la fête en 1308, mais la réception de la fête ou de l'office à Vienne. Chorier est un peu plus précis dans son Hist. gén. du Dauphiné, II, p. 217-218. Nous ne parlons pas ici des armoiries religieuses de Vienne (calice et hostie): leur origine ne saurait être attribuée à l'influence du Concile, comme on l'a dit. (Cf. Terrebasse, Notice hist. et crit. sur les armoiries de Vienne; Marchandon, Recherches sur les armoiries, etc..., 1888; Cl. Faure, Mélanges d'Hist. vien., p. 75-6 et 83-4).

⁴ LIZERAND, 337.

les actes très divers par lesquels Clément V chercha à dédommager de leurs fatigues, de leurs labeurs, de leurs dépenses, des dangers qu'ils coururent, les évêques qui avaient tenu à lui obéir en se rendant à Vienne : considerans labores, sumptus, pericula... in eundo, morando, redeundo labores subiens pariter et expensas... Voici quelques exemples des ordres du Pape. Que l'unique évêque accouru de la province de Trêves exige par contrainte de censure, s'il le faut, une compensation de 3.000 florins d'or; et que l'évêque de Limoges lève aussi un subside sur le clergé de sa ville et de son diocèse! Que l'évêque d'Autun, pour faire face aux procès qu'il soutient contre le duc de Bourgogne au Parlement de Paris, ne se sente pas appauvri, au retour de Vienne : il est autorisé à couper et à vendre, pour 4.000 livres tournois ordinaires, des forêts de son église! Si pendant le séjour de l'archevêque de Cologne au Concile, on a entrepris contre ses droits, que tout cela soit considéré comme attentatoire et nul... - On veut empêcher l'archevêque d'York de faire porter la croix devant lui sur le territoire de Cantorbéry qui échappe, sans doute, à sa juridiction : puisqu'il revient de Vienne, qu'il fasse comme il a toujours fait, et que personne ne l'en empêche! L'évêque de Lincoln est un des abstentionnistes, il s'est dit trop âgé pour siéger au Concile, mais on apprend qu'il chevauche maintenant à travers le royaume d'Angleterre : qu'on l'excuse, qu'il soit absous, malgré ce doute, de toute censure, même si le fait est prouvé. Clément V est miséricordieux, mais il ne veut pas être dupe. C'est de la vraie gratitude qu'il éprouve pour ceux qui sont venus à l'appel de l'Eglise, au secours du siège apostolique. Il a su d'avance, il a constaté de près ce qu'ils ont enduré. Et quel retour, parfois, dans leurs diocèses! A Dax, à son arrivée, l'évêque a trouvé les cimetières teints du sang de ses chapelains et de ses prêtres, tués dans les discordes civiles : impossible à cause des troubles de « réconcilier » les cimetières, impossible de faire la visite pastorale... Du reste, les routes du départ ne sont pas toutes sûres, même la route du Rhône. Quand Ottom de Grandisson, quelques semaines après le Concile, voudra aller demander au pape sa bénédiction et la permission de se croiser, il naviguera sur le Rhône — pro sua quiete — pour sa tranquillité. Et voici que, s'associant à Aymon de Palude, seigneur et brigand, des gens du comte de Savoie et du dauphin de Vienne le dépouillent de tous ses biens et de 25.000 florins d'or 1...

Malgré sa hâte de s'éloigner, son besoin de repos, le pape ne s'enfuit pas de Vienne « comme si la terre lui eût brûlé les pieds »2. Il y demeura cinq jours encore, le temps d'expédier quelques bulles, d'organiser le départ de sa cour et de son armée. C'est dans la journée du 11 Mai que le cortège des cardinaux, archevêques, prélats, hommes d'armes, s'ébranla du côté de la Provence. On s'en fut de nouveau par Roussillon, Saint-Vallier, par les terres d'Eglise, à Romans où l'on séjourna, — c'était la Pentecôte —, puis à Valence où une véritable émeute éclata sous de futiles prétextes contre le détachement de la comitiva qui précédait le pape pour tout préparer. L'effervescence avait commencé à l'heure où, leur tâche faite, les gens du pape s'en allaient prendre le frais. Puis, la tempête grossit, se tournant contre les nobles du Comtat, la curie. On sonne le tocsin, on tend les chaînes dans les rues, on déploie les bannières aux cris de : « Mort aux curiaux ! Que pas un ne réchappe! ». On vole tout ce qui tombe sous la main. On secoue les poutres qui soutiennent l'appartement de l'archevêque de Toulouse pour que la maison s'écroule sur lui, on tue ses familiers, on blesse d'inoffensifs professeurs utriusque juris. Il faut que l'évêque de Lectoure s'enfuie par les toits, car on pille tout ce qu'il rapporte de Vienne : chevaux, vases d'argent, livres, joyaux de prix. Au palais de l'évêque, où par deux fois on l'assaille, le pape s'alarme... Aussi sa douleur, ensuite, n'a pas de nom : est-ce ainsi qu'on reconnaît ses services aux Valentinois? « Ils m'ont rendu, écrit-il, de la haine

¹ Cf. Mansi col. 397; puis le Reg. aux n°s 8171, 9877, 7711, 7783, 8742, 8124.

² Cf. Hefele, Conciliengeschichte, col. 554; et pour les détails qui suivent, le Reg., n° 8837, déjà utilisé plus haut.

pour mon amour, du plomb pour mon or, des injures pour les honneurs qu'ils me devaient!». Quand il arrive quelques jours après au Groseau, on comprend qu'il se dise exténué — pressuris laborum fatigati priorum, recreationis alicujus remedium accepturi. C'est sa vie qu'il faut soutenir après les journées écrasantes de Vienne! Il a besoin d'une détente. Et tandis qu'on travaille auprès de lui, au Groseau, à codifier et à formuler les décisions du concile 1, lui, maintenant, s'éloigne solitaire vers les bois environnants. Les ambassadeurs du roi d'Aragon qui le poursuivent jusque dans le Comtat, s'étonnent de n'être plus reçus. Tout au plus ont-ils la consolation de surprendre, au détour d'un sentier, le pauvre pape cheminant sur sa monture 2.

A Vienne cependant, le désert ne se fait pas tout de suite. Une commission de canonistes laissés par le pape 3 continue de concert avec celle du Groseau, à préparer, d'après les décisions conciliaires, les Clémentines qui vont s'ajouter au VI° livre du Corpus juris canonici ou droit ecclésiastique. Travail que Clément V trouva si excellent qu'il en goûtait encore la lecture aux derniers jours de sa vie 4. Puis, autant qu'on peut le présumer, l'existence tranquille, coupée seulement de fêtes religieuses, de divertissements populaires, de menus incidents de police, quelquefois de chicanes sur les juridictions, reprend pour la petite ville du moyen-âge, qui commence à rentrer dans sa torpeur. Pendant quelques mois, la foule - lointaine et comme absente dans les documents - avait, tout de même, et si peu qu'elle ait paru, regardé passer des cortèges, attendu des rois, devisé sur de grandes choses : les projets mystérieux de Philippe, les aveux arrachés aux Templiers, le passage en Terre Sainte, les querelles intestines entre hommes d'Eglise, le sort de petites gens, mystiques aux rêve-

¹ RENAN, loc. cit., 445.

² FINKE, II, 202

³ LIZERAND, 337.

⁴ Ibid., 382.

ries aussi dangereuses que bizarres, Béghards, Béguins, Frérots, Fraticelles, Dulcinites, qui avaient été déférés au Concile 1. Les habiles critiquaient peut-être tout bas la condescendance du pape et ses temporisations qui sauvèrent pourtant l'Eglise de l'immixtion continuelle du roi et des légistes dans son administration et comprimèrent pour quelque temps les tendances au nationalisme religieux 2. En tout cas, on avait eu, entre clercs et laïcs, le sentiment d'être en contact avec une chrétienté plus large, mieux centralisée : chrétienté remuante qui allait être secouée de fond en comble aux siècles suivants, mais conservait encore sa cohésion sous la sauvegarde de la toute-puissance grandissante du pape. Celui-ci, dans la guerre qui divisait alors les rois, les peuples, les clercs et les laïcs, les réguliers et les séculiers, guerre où il devait prendre parti, avait pu incliner un peu trop sa « politique générale devant les convenances particulières de la royauté française », il ne s'en était pas moins proposé, il n'en était pas moins apparu comme l'arbitre souverain. Beaucoup plus tard, au sein d'une assemblée moins libre que celle de Vienne. — car elle se tint sans le pape, sous la surveillance jalouse et tracassière de Louis XIV, - Bossuet dira cette grave parole : « C'a toujours été un commencement de paix que d'assembler des évêques orthodoxes ». Nos ancêtres du XIV° siècle, quand ils virent se dissoudre le Concile, durent penser quelque chose de semblable, et avec plus de raison. Car les évêques qui allaient partir venaient de travailler à résoudre tous les conflits, sous la direction du chef de l'Eglise, et ils s'en étaient remis à lui des décisions finales et de leur promulgation. Ce n'était pas encore la paix dans l'Europe et dans l'Eglise3;

¹ Sans doute les condamnations conciliaires visaient les diverses sectes d'Allemagne, mais elles atteignaient aussi les Franciscains de Provence et les Béguines de Marseille (Cf. Mollat, loc. cit., 48-9, et Hist. litt. de la France, XXIX. 545).

² A. BAUDRILLART, Des idées qu'on se faisait au XIVe s. de l'intervention du pape... dans la Rev. Hist. et Litt. relig., 1908.

³ Ni même dans la région du Sud-Est. Le 5 mai 1313, on voit

mais c'était, cela allait être, si le Pape et le Concile avait été écouté, « un commencement de paix ».

Maintenant, Clément V, en partant de Vienne, allait-il se souvenir longtemps de la petite cité qui, par son accueil, avait répondu en somme à son attente? Avant de quitter le prieuré du Groseau, le 8 septembre 1312, songeant peut-être aux services rendus par le mistral de Vienne pendant le concile, il voulut assurer la charge de la mistralie devenue vacante. Et c'est à l'énergique Siboud de Clermont, qui n'avait encore pour l'obtenir ni les ordinations nécessaires, ni la voix exigée au chapitre de Saint-Maurice, qu'il permit de la confier, le dispensant pour cela des conditions exigées par la coutume. Ainsi Clément V aidait de loin à maintenir le bon ordre dans la ville 1. De sa bienveillance, du reste, on ne put douter lorsqu'on apprit à sa mort qu'une de ses dernières pensées avait été pour nous. A vrai dire, bien des villes profitèrent avec la nôtre des quelque 200.000 florins qu'il attribua par testament aux divers pays du Midi qu'il avait habités. Mais Vienne en eut sa part avec ses couvents, ses hôpitaux, ses léproseries, ses pauvres. Et voici que, pour entrer en religion ou en ménage, Clément constituait aussi des dots à des jeunes filles 2. C'est une chose édifiante à penser qu'il n'y eut peut-être jamais tant de vêtures ici, qu'au lendemain du concile... Mais il y eut aussi beaucoup de mariages, cela va sans dire... Comme s'il redoutait qu'on tardât d'exécuter ses ordres, le pape avait exigé une totale distribution de ses libéralités dans les deux mois qui suivraient sa mort. Frère Raimond de Fronsac (un des adversaires d'Ubertin de Casale) fut député chez nous pour répartir à bon

Pierre de Bonne essayer de transmettre par lettre aux archevêques de Lyon et de Vienne un ordre de l'Empereur. C'est en vain qu'il a essayé de parvenir jusqu'à eux « apud Morenc et semel apud Sasellum... quod nunquam potui propter guerras ». (Arch. de l'Isère, B, 3668).

¹ Reg., nº 8644.

² Lizerand, 381; Ehrle, Prozess über den Nachlass etc... (dans Archiv. für Literatur etc..., V, 18-19).

escient les largesses de Clément. Sept cents florins furent attribués, pour les seuls mariages, à vingt-deux jeunes filles pauvres, dont deux nobles et vingt non-nobles : à défaut des nobles on avait pu choisir des filles appartenant à la bourgeoisie, mais de bonne race — burgenses de bono genere pauperes 1... Ainsi un peu de joie suivait le Concile. Comme on aurait dansé sur le pont du Rhône (ainsi que la chanson veut qu'on ait fait sur le pont d'Avignon), comme on se serait agenouillé ensuite au pied de la chapelle de la Sainte Vierge que Jean de Bernin avait fait placer au milieu du pont, si le pont m'avait été de nouveau... à réparer! Mais le pape Jean XXII fit bientôt ce que son prédécesseur n'avait pas fait. Il permit à l'archevêque de Vienne de publier une indulgence de 60 jours pour tous ceux qui contribueraient par le travail de leurs maius à la réfection du dit pont 2. Heureux temps où la « solidarité » spirituelle venait en aide matérielle à la cité! Non, les papes m'oubliaient pas Vienne...

Je finis, Mesdames et Messieurs, avec le regret de ne pas avoir fourni tous les renseignements que vous espériez sans doute, avec la confiance de ne pas vous avoir donné plus que l'histoire ne donne, et plus que je n'avais promis. Des faits acquis, dont j'ai essayé la synthèse, comme des informations nouvelles que j'ai pu y joindre, vous garderez du moins cette impression que les années 1311-1312 marquent l'apogée religieuse de notre ville, qu'elles sont les dates les plus brillantes de nos annales chrétiennes. Nous avions des dates plus émouvantes, 177 par exemple, l'année de nos martyrs. Mais ja-

¹ Cf. Archiv für etc..., V, p. 18-19; 25-27; 47-84.

² Gall. christ., XVI, col. 65. Le pape Jean XXII compte la construction et la réparation des ponts « inter pietatis opera mercedis aeternae non vacua et quae dívinae sunt placita voluntati ». Sur la prière de l'archevêque de Vienne, Jean XXII accorde « omnibus vere poenitentibus et confessis qui pro reparatione dicti pontis manus porrexerint adjutrices » une indulgence de 60 jours, valable pour deux ans.

mais plus qu'au début du XIVe siècle notre petite vie locale n'a côtoyé l'histoire générale.

Cette conviction vous rendra plus chère notre vieille ville, ses églises, son Saint-Maurice (qu'on tâche, à l'heure où j'écris, non pas de rebâtir, hélas! mais simplement d'arracher à la ruine). En visitant certains quartiers, certaines rues : rue Clémentine, rue du Temple, etc..., vous vous féliciterez que leurs noms évoquent pour vous des images moins imprécises. Si jamais, du reste, les historiens venaient à se taire, les pierres de nos monuments, tout imprégnées de souvenirs, vous parleraient. Vous voudrez, à votre tour, qu'elles parlent à vos fils et à vos filles. Au premier âge, c'est mieux aux vieilles pierres qu'aux livres qu'on étudie avec fruit. Et les enfants ont beau ensuite éviter les sujets graves, il suffit que le hasard d'une promenade les mette sérieusement en face du passé pour qu'ils ne puissent plus échanger des paroles banales. Ils subissent le charme. Ils écoutent ces voix qui montent vers leur jeunesse, ces voix des morts — plus nombreux que les vivants qui parlent en eux si glorieusement de leur pays. Accompagnez alors la leçon muette, Mesdames et Messieurs, de votre commentaire, répétez, par exemple, un peu de ce que nous avons cherché à connaître ensemble aujourd'hui, et vous fixerez vos enfants, par d'imperceptibles attaches, à votre sol, à votre race, à votre foi.

APPENDICE

Notes sommaires sur la juridiction spirituelle de l'Archevêque de Vienne au XIV° siècle

Si, dans tout le comté de Vienne, l'archevêque de cette ville passait pour ne devoir rien à personne — nemini nisi Caesari subjectus, dit assez exactement la Gallia christiana, XVI, 4, — sa juridiction spirituelle n'était pas moins étendue que sa juridiction temporelle. D'un document publié dans la Collection des cartulaires dauphinois (t. 2. 1^{re} livraison, p. 103) par U. CHEVALIER, il résulte que c'est un fait reconnu par le Dauphin lui-même : Gibertus de Vernout... addit quod Dalphinus recognovit ibidem quod comitatus Viennensis durabat quantum et diocesis Viennensis.

Depuis 1077, l'archevêque avait pour suffragants les évêques de Valence, Die, Grenoble, Viviers, St-Jean-de-Maurienne, Genève, (Tarentaise ayant été érigée en métropole avec Sion et Aoste pour suffragants). Son propre diocèse, au XIVe siècle, avait d'abord pour limite assez mal définie au Nord la petite rivière de l'Ozon, remontait au Nord-Est par Bourgoin jusqu'à Crémieu, longeait la Savoie avec l'archiprêtré de Valdaine (St-Geoire). — Dans le document cité plus haut, il est écrit que le comté, donc le diocèse, s'étendait de l'Eglise de St-Vincent au-delà de Voreppe, jusqu'aux Fourches (d'Argentaut), sur la limite des diocèses de Vienne et du Puy (début du XIIIe siècle).

Cette délimitation n'avait pas toujours été exactement la même. A une date antérieure, par une bulle datée de Saint-Pierre-d'Allevard, le pape Pascal II, tranchant un débat entre saint Hugues et l'archevêque de Vienne, Guy de Bourgogne (1088-1119), depuis Calixte II, avait assigné à l'archevêché de Vienne : Saint-Geoire, Bressieux, Viriville, Ornacieu, Bocsozel, le Grand-Lemps, Paladru, Virieu, réservant au diocèse de Grenoble : Vinay, Châteauneuf-de-l'Albene, Tullins, Rives, Moirans, Voiron, Voreppe, etc... (Cf. Mgr Bellet, Notes pour servir à la Géogr. et à l'Hist. de l'ancien diocèse de Grenoble, dans le Bull. d'Hist. et d'Archéol. relig., 1881, p. 5). L'archiprêtré de Salmorene, dit de Viennois, compris d'ailleurs dans le diocèse de Grenoble, était enclos «entre la rive droite de l'Isère, les diocèses de Vienne et de Belley, et une ligne conventionnelle

passant au sud des paroisses de Ste-Marie d'Alloix, Ste-Marie-du-Mont, St-Pierre-d'Entremont, la Ruchère, Corbel, et Saint-Jean-de-Couz, renfermant les cantons N. de Grenoble, du Touvet, de Saint-Laurent-du-Pont, de Voiron (moins Chirens au diocèse de Vienne) et de Voreppe, enfin des Echelles et St-Pierre-de-Génébroz (Cf. Mgr Bellet, loc. cit., p. 11: l'auteur a tenu compte des Visites pastorales et Ordinations des évêques de Grenoble de la maison de Chissé (1339-1314) éditées par U. Chevalier, Lyon, 1874).

Pour Mgr Bellet, cette configuration géographique de l'ancien diocèse de Grenoble par rapport à celui de Vienne a été celle de tout fe Moyen-Age. Elle n'a pas admis, en effet, d'importantes modifications. On sait seulement que, sur l'Isère, au nord du confluent de la Bourne, une nouvelle limite, assez difficile à préciser, fut établie en 1289 : à cette époque l'évêque de Grenoble donna à l'archevêque de Vienne, en échange des églises de St-Barthélemy et de St-Genis-de-Vinay, de St-Apollinaire et de Bessins, les pricurés de Saint-Donat, de Chatte et de Saint-Bonnet-de_Galaure. — Le diocèse de Vienne se prolongeait ensuite sur la rive droite de l'Isère jusqu'autour de Romans (Cf. U. CHEVALIER, Doc. inédits, 7º livraison, p. IV) et ,toujours par l'Isère, rejoignait le Rhône vers la Roche-de-Glun qui appartenait encore au diocèse de Valence (Cf. Perrossier, Bull. d'Hist. et d'Arch. relig., 1894, p. 75). — Depuis la fin du IXº siècle, la partie occidentale ou transrhodanienne du diocèse de Vienne, qui avait appartenu un instant au pagus lugdunensis avait fait retour à nos archevêques, qui la retinrent encore quand elle fut a parte regni, à la part du royaume, peu d'années après le Concile (POUPARDIN, Royaume de Bourgogne, p. 236 et note). - En face de Vienne, Loire, Saint-Romain-en-Gall, Sainte-Colombe, Ampuis, faisaient partie d'un archidiaconé spécial, celui d'Outre-Rhône, dont le titulaire était à la nomination du doyen du chapitre (Cf. la convention de Briand de Lagnieu avec le chapitre de Saint-Maurice, CHARVET, 439). — Le diocèse s'étendait ensuite, au-delà du Pilat, jusqu'à Bourg-Argental, Annonay, Quintenas, Satilieu, Saint-Félicien, Tournon, atteignant à l'ouest le diocèse du Puy, aux « Fourches » du Puy.

Le registre des taxations des bénéfices (manuscrit du XIV° siècle publié par U. Chevalier : Doc. inédits, 7° livraison) indique en particulier pour le diocèse de Vienne (et la situation devait être à peu de chose près la même au temps du Coneile) les archiprêtrés de Marc, de la Tour, de Bressieux, de Valdaine, de Saint-Vallier, de Romans, d'Annonay, ces deux derniers comprenant le plus grand nombre de bénéfices. Quelques églises de ces archiprêtrés dépendaient de divers patrons, et notamment du doyen et du chapitre

de Saint-Maurice qui usaient, ou seuls, ou alternativement avec l'archevêque, du droit de présentation.

A Vienne même, depuis l'espèce de séparation qui s'était opérée en 1285, sous Guillaume II de Valence, entre la manse archiépiscopale et la manse capitulaire, le chiffre des clercs occupés à Saint-Maurice commença à décroître. Il avait été, s'il faut en croire Charvet, de 300 au temps de Charlemagne. En 1385, la diminution des revenus a déjà obligé de réduire de 60 à 20 le nombre des chanoines, et pareillement celui des chapelains et employés de l'église (Gallia christ., XVI, 4). Le total ne sera plus que de cent en 1458. Ainsi cette décadence avait commencé au temps du Concile, et elle s'accentua depuis. Le 23 septembre 1328, le chapitre, réuni devant l'archevêque et le doyen, mû par cette considération que « l'Eglise de Vienne était privée du service régulier des chanoines et ne voulant pas que le culte divin s'affaiblisse mais augmente », avait dû procéder à une création extraordinaire de chanoines (Cartul. dauph. t. II, 1er liv. 69.72).

Quant aux édifices du culte, ils étaient très nombreux à Vienne et autour de Vienne, au début du XIVe siècle: tels, par exemple, du côté Sud, l'église Saint-Jean, celle de Saint-Gervais et Protais...; mais plusieurs avaient déjà souffert des injures du temps. Outre la cathédrale Saint-Maurice, citons trois collégiales : celle de Saint-Pierre hors la Porte, de Saint-André-le-Bas et de Saint-Sévère, celleci servant aussi de paroisse. Quant au nombre des paroisses, quoiqu'il ait constamment varié, il n'y a pas de raison, en l'absence de documents complets plus anciens, de ne pas accepter le chiffre du recensement de 1458 qui monte à sept : Saint-Pierre entre Juifs (ou encore : paroisse de l'Orme, et, plus tard : grande paroisse, non loin de l'actuelle place Modène), Saint-Sévère, Saint-Martin, Saint-André-le-Haut — quelquefois plus tard, Saint-André-les-Nonnains, - Notre-Dame-la-Vieille (en langue vulgaire : Sainti Mari la Vies, d'où l'interprétation : N.-D. la Vie, puis de la Vie), Saint-Ferréol et Saint-Georges (paroisse de Fuissin, près la porte d'Arles).

Le service paroissial était, du reste, très diversement assuré dans ces églises. Il y avait, entre leur clergé et celui des monastères voisins, des conventions dont le type nous est assez curieusement offert par celle qui régla, le 15 juillet 1306, les rapports du chapelain de Saint-Pierre-entre-Juifs avec ses puissants patrons de Saint-André-le-Bas. Le chapelain de cette paroisse ne dira, par exemple, qu'une messe par jour, et celle-ci après l'Évangile de la messe paroissiale — missae parochialis — de Saint-André, ce qui prouve qu'à Saint-Pierre-entre-Juifs le service religieux était réduit au strict nécessaire, et que Saint-André conservait une partie importante du

service paroissial. (Cart. Dauph., t. II, 2º livr., p. 85-86).

On se rend compte, par ce trait auquel nous en pourrions joindre divers autres, de l'influence du clergé régulier au temps du Concile. De longtemps, elle ne fut pas atteinte. Au recensement de 1458, — sans tenir compte du clergé se rattachant à Saint-Maurice et à son chapitre et des couvents de Sainte-Colombe, — il y avait encore 15 moines à Saint-Pierre, 13 à Saint-André-le-Bas, 6 à Saint-Sévère, 15 religieuses au monastère de Saint-André-le-Haut, plus un nombre indéterminé de « clercs vivant cléricalement », des Frères-Prêcheurs, des Carmes... (Au temps du Concile, il n'y avait pas encore de couvents de Frères-Prêcheurs, ni de Carmes).



SOUSCRIPTION

POUR LA

RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-MAURICE

Les conditions dans lesquelles notre Société a ouvert cette souscription ont été exposées dans une circulaire publiée dans notre Bulletin nº 6, p. 58 et suiv.

Nous publions ci-après le relevé des sommes recueillies jusqu'ici.

PREMIÈRE LISTE

Société des Amis de Vienne	500	n
Ronjat, président	100	"
F. Allemand, vice-président	100	7)
Bresse, vice-président	100	n n
Duret, vice-président	100	n
Docteur Frécon, vice-président	100))
Maurice Faure, secrétaire général	100	
Jules Bouvier, secrétaire	100))
Teste du Bailler, secrétaire		В
Lombard, administrateur	100))
Bichon, trésorier, directeur de la Société Générale	100	»
Société Générale	50	"
Chambre de Commerce de Vienne	150))
Serlin ouré de Saint Maurice	100	1)
Serlin, curé de Saint-Maurice	50	'n
Bonnier et fils	500))
François Bouvier	500	'n
Pascal-Valluit et C ¹⁰	500	n
Vaganay frères	300	n
Francisque Garon et Cie	100	0
Mme Fastenrath, Cologne (Allemagne)	50	a
M. et Mme F. Mistral, Maillane en Provence	50	n
Brenier, maire de Vienne	50	"
Familles Rouchas, Venard et Girard	300	'n
M. et Mme Bouffier, Montferra (Isère)	200)
A reporter	4.300	»

The state of the s	1 000	
Report	4.300	30
Mme Buis	100))
Mme veuve Joly	100))
Mme veuve Poleynard	100	b
Fangier, ancien magistrat, Sainte-Colombe	100))
Joseph Rondet, avocat	100	»
Jules Galland	100	»
Bouffier frères, Lyon	100	n
A. Chollier, Villeneuve-de-Marc	50	>>
Côte, notaire à Sainte-Colombe	50	>>
Mlle Thimont	25	30
Souriguère	20	»
Dupoux, directeur de la succurle de la Banque de France	20	2)
Mmes Fataud	10	D
Coquier, dentiste	10	»
Edouard Perret	10	»
Anonyme	10	>>
Mme veuve Bresse, Saint-Marcel	5	70
Koch père	5))
Remilly, imprimeur	5	*
Alet, professeur au Collège	5	>)
Roullion	5))
A. Honnorat, architecte	5	20
Jean Moussier	5	0
Paul Bresse, Saint-Marcel	5	n
Anonyme	5	0
Convert, épicier	2	n
Vitoz, comestibles	1	,
Anonyme	î	,
Anonyme	1	» »
Mme Rousset, fleuriste		50
	O	00
Total de la première liste	5.255	50
deuxième l'iste		
	500	
Henri Bouthier, Lyon	300	'n
Mme Louvier, Lyon	100	9
Brousse, administrat ^r de la Société des Amis de Vienne	100))
Crédit Lyonnais, Vienne	100	
Bussy, avocat	50	D
Comptoir d'Escompte de Paris, Vienne	50	Ø
A reporter	700))

Report	700))
F. Perouse, Saint-Alban-du-Rhône	25	n
Marcel Reymond, Grenoble	20))
Gueidan, avocat	20	D
Barnier, ingénieur	20	n
Demasles, pharmacien	20))
Claret, banquier	20))
Camille Trompier	20	10
Brandon, pharmacien	20	<i>"</i>
H. Martin, imprimeur-éditeur	20	»
Total de la deuxième liste	885))
TROISIÈME LISTE		
S. Em. le cardinal Coullié, archevêque de Lyon et de		
Vienne	100	*
Joseph Gillet, Lyon	300	»
Jacquet et fils	250	» »
G. Couturier, conseiller à la Cour de Grenoble	200	»
Gustave Dumas	100	»
Frécon, notaire	100))
Docteur Vivien	100	"
Louis Vivien	50	» »
Gustave Bouthier, Lyon	50	20
Hubert Couturier de Royas, Meyrieu	50	»
Gourdant, négociantz	50	»
Robert Tremeau	50	
Jouffray et Trompier	25))))
Lucien Bégule, Lyon	20	<i>n</i>
Gabriel Ollieu		
Latreille, professeur au Lycée de Lyon	20	»
	10	*
Bouvier ,avoué	10))
François Malcour	10))
Dufresne, rue Ponsard	10	D
Guillaud-Lavoûte, avoué	10	3)
Sachet, président à la Cour de Grenoble	5	3)
Docteur Henri Français, Paris	5	*
Total de la troisième liste	1.525	»

QUATRIÈME LISTE

gonizatini izali,		
Monseigneur l'évêque de Grenoble	50))
Monseigneur l'évêque d'Hiérapolis, auxiliaire de S. Em.		
le cardinal archevêque de Lyon et de Vienne	50	70
Mme veuve Charvériat	500	D
Famille Vincent	300))
L. Mauvernay et P. Mauvernay, Lyon	200)
Mme Royé-Belliard	100	D
Mme Dervieux	100))
H. de Terrebasse	100))
F. Combaudon	100	7
Bouvard, directeur honoraire des services d'architecture		
de la ville de Paris	60	>
Mme veuve L. Tremeau, Gemens	50)
Mme veuve Albert Pétrequin	50	,
Jouffray, sénateur de l'Isère	50	" »
Mile Orcel, Lyon	25)
Mme veuve Michalon	20	
Mme Guéneau, née Couturier, Lyon	20	»
Mme Tournade, née Ronjat, Versailles		D
Mme Bajard	20	»
Mlle Eléonore Blanc	20))
	20	>>
Mlle Puzin	20	»
Colonel Réquichot	20	3)
Ferdinand Genin, St-Clair-du-Rhône	20))
Paul Aynard, Lyon	20))
Rousset, notaire	20	20
Diot, notaire	20	»
Guillot, avoué	20	n
César-Chaix	20	•
Fiard et Jacquier, architectes	20	*
Mme veuve du Molin	10))
H. de Villefosse, membre de l'Institut, Paris	10	n
Ed. Clunet, avocat à la Cour de Paris	10	70
Vialleton, professeur à l'Université de Montpellier	10))
F. Buthion	10	D
Barbier, carrossier	10	D
Fernand Raymond	10	×
Restouin, inspecteur primaire	5	n
Alphonse Mayoud, Estrablin	5))
Total de la quatrième liste	2.095	*

CINQUIÈME LISTE

Abbé P. Loup, école Saint-Maurice	150	"
Abbé Claude Bouvier, école Saint-Maurice	30))
Abbé Henri Bouvier, école Saint-Maurice	30	7)
Abbé Venard, école Saint-Maurice	20	0)
Abbé O. Jail, supérieur, école Saint-Maurice	20	D
Abbé Rabatel, école Saint-Maurice	10)) _.
Abbé Biessy, école Saint-Maurice	10))
Abbé Chatain, école Saint-Maurice	5	D
Abbé Henri Jail ,école Saint-Maurice	5))
Abbé Pélissier, école Saint-Maurice	5	'n
Mme Girodon	20	»
Mme Bernard-Girodon	20))
Mme Gleyzolle	20	»
JB. Paret, propriétaire	20	*
Oriol, entrepreneur	10	»
Jean Terry, entrepreneur, rue JJRousseau	10))
Mine Bernard	5))
Mile Cuniot	5))
Gilodi frères	5))
Henri Paget, orfèvre	5	"
J. Gaudet	3))
j. Gaudet		
Total de la cinquième liste	408)
Total de la cinquième liste	408)
Total de la cinquième liste	408)
Total de la cinquième liste	408	***************************************
SIXIÈME LISTE		
SIXIÈME LISTE Mme Dubost, née Couturier, Paris	100 100	
Mme Dubost, née Couturier, Paris	100 100)
Mme Dubost, née Couturier, Paris Mme J. Faure, Reventin Marquis d'Albon	100))))
Mme Dubost, née Couturier, Paris Mme J. Faure, Reventin Marquis d'Albon Mme Couturier, Les Etournelles, Chasse	100 100 100 60))))
Mme Dubost, née Couturier, Paris Mme J. Faure, Reventin Marquis d'Albon Mme Couturier, Les Etournelles, Chasse Mme veuve Girardon, née Couturier, Lyon	100 100 100 60 50	» » »
Mme Dubost, née Couturier, Paris Mme J. Faure, Reventin Marquis d'Albon Mme Couturier, Les Etournelles, Chasse Mme veuve Girardon, née Couturier, Lyon Mme Chambot	100 100 100 60 50 50	» » »
Mme Dubost, née Couturier, Paris Mme J. Faure, Reventin Marquis d'Albon Mme Couturier, Les Etournelles, Chasse Mme veuve Girardon, née Couturier, Lyon Mme Chambot M. Charles Chambot	100 100 100 60 50 50))))))))
Mme Dubost, née Couturier, Paris Mme J. Faure, Reventin Marquis d'Albon Mme Couturier, Les Etournelles, Chasse Mme veuve Girardon, née Couturier, Lyon Mme Chambot M. Charles Chambot G. Decœur, ancien avoué	100 100 100 60 50 50 50))))))))
Mme Dubost, née Couturier, Paris Mme J. Faure, Reventin Marquis d'Albon Mme Couturier, Les Etournelles, Chasse Mme veuve Girardon, née Couturier, Lyon Mme Chambot M. Charles Chambot G. Decœur, ancien avoué G. Teste du Bailler	100 100 100 60 50 50 50 50)))))))))))))))))))
Mme Dubost, née Couturier, Paris Mme J. Faure, Reventin Marquis d'Albon Mme Couturier, Les Etournelles, Chasse Mme veuve Girardon, née Couturier, Lyon Mme Chambot M. Charles Chambot G. Decœur, ancien avoué G. Teste du Bailler Gabriel Faure, Lyon	100 100 100 60 50 50 50 20))))))))
Mme Dubost, née Couturier, Paris Mme J. Faure, Reventin Marquis d'Albon Mme Couturier, Les Etournelles, Chasse Mme veuve Girardon, née Couturier, Lyon Mme Chambot M. Charles Chambot G. Decœur, ancien avoué G. Teste du Bailler Gabriel Faure, Lyon Lieutenant-colonel Masson d'Autume	100 100 100 60 50 50 50 20 20))))))))))
Mme Dubost, née Couturier, Paris Mme J. Faure, Reventin Marquis d'Albon Mme Couturier, Les Etournelles, Chasse Mme veuve Girardon, née Couturier, Lyon Mme Chambot M. Charles Chambot G. Decœur, ancien avoué G. Teste du Bailler Gabriel Faure, Lyon Lieutenant-colonel Masson d'Autume Anonyme	100 100 100 60 50 50 50 20 20 10))))))))))
Mme Dubost, née Couturier, Paris Mme J. Faure, Reventin Marquis d'Albon Mme Couturier, Les Etournelles, Chasse Mme veuve Girardon, née Couturier, Lyon Mme Chambot M. Charles Chambot G. Decœur, ancien avoué G. Teste du Bailler Gabriel Faure, Lyon Lieutenant-colonel Masson d'Autume	100 100 100 60 50 50 50 20 20))))))))))))
Mme Dubost, née Couturier, Paris Mme J. Faure, Reventin Marquis d'Albon Mme Couturier, Les Etournelles, Chasse Mme veuve Girardon, née Couturier, Lyon Mme Chambot M. Charles Chambot G. Decœur, ancien avoué G. Teste du Bailler Gabriel Faure, Lyon Lieutenant-colonel Masson d'Autume Anonyme	100 100 100 60 50 50 50 20 20 10))))))))))))

Report	630	»
Gardon, juge suppléant	5	»
Perret, cours Brillier	5	n
Thimonnier, Septème	2	D
Total de la sixième liste	642	b
SEPTIÈME LISTE		
Mme Garin, née Couturier, Lyon	100	
Ed. Aynard ,député, membre de l'Institut, Lyon	100)i
Comptoir d'Escompte de Vienne (Edwin, Moussier et Cie)))
Angéniol, avoué à Gap, président honoraire de la Société	100))
des Amis de Vienne	100	>
Plissonnier, député	50	"
François Ponsard, rédacteur au Temps, Paris	10	3)
Total de la septième liste	460	»
HUITIÈME LISTE		
Anonyme	1.000	n
L'Huillier-Pallez et Cie	100	D
François Reygner fils	50))
Claude Faure, archiviste du gouvernement général de		
1'Afrique occidentale française	25	n
Mme Barras, née Chollier, Lyon	20);
Mme Joannès Boujean	20	'n
Tardif, sous-préfet de Vienne	20	30
Paul Valentin, Paris	20	n
Union des Commerçants	10))
Maurice Franchet, Lyon	10))
Pajot, avoué	10	>))
J Charreton, propriétaire, montée de Coupe-Jarret	10	»
H. Pétrequin, greffier du Tribunal civil	10))
Chareyre, boul. de la République	10	»
Roquille, place Saint-Maurice	5	>>
Mlle Cl. Torgue	2))
Total de la huitième liste	1.322	20

NEUVIÈME LISTE

Mmc veuve Seguin aîné et ses fils	50	"
Leprieur, fabricant de draps	40	"
Mme veuve Eug. Genevet	25	n
Poussin, architecte	25	n
Mlle Trainard	20))
Emile Joubert	20	D
Gauthié et Miribel	20	'n
Faure, entrepreneur	20	n
Ponchon, à Mont-Salomon	20	>>
Ronjat, charpentier	15	»
Canal, principal du Collège	10	"
Personnel du Collège	18	>
Mme venve Alf. Ithier	10	»
Carrel, marchand de bois	10	D
Ernest Boge	10	>>
Durand, entrepreneur	10	>
Prudhomme, plâtrier	10))
JB. Prévot	10	»
Anonyme	10	>
Louis Breille	10	3)
JB. Janique, menuisier	10	»
Guyot, commissaire-priseur	10	n
Cléchet, ferblantier	10	»
Bonnard, rue Vimaine	10))
Mme veuve Burdy; Aubry, architecte; Claude Terry;		
Antoine Terry; Gerbe, entrepreneur; Francisque		
Bourguignon; Bouvat, entrepreneur; Joseph Place,		
plâtrier ; Emile Prévot ; Clamaron, serrurier ; ano-		
nyme, chacun 5 francs, ci	55	10
Mme veuve Fanjat	3	D
Pierret, instituteur	2))
Mlles Larrivée	1	y
Maurice Pierret	1	10
Total de la neuvième liste	465))
		N-
dixième liste		
Comtesse de Fleurieu, Estrablin	50	D
A reporter	50	1)

Report	50))
François Couturier, Lyon	50	n
Mme J. Rostaing, Montbreton près Chanas	20	D
Mme Thiolier, Sainte-Colombe	20	>>
Guillard, Sainte-Colombe	20	»
Berne, avoué	10	n
Constant Pillet	5))
Blane, greffier	5)
Total de la dixième liste	180))
	200	
ONZIÈME LISTE		
Chanoine Ulysse Chevalier, Romans	100))
Henry Duret, avoué	50	>
Mme J. Burle	20))
Mare, pharmacien	20))
Mme veuve Vincent	10	D D
Isidor, receveur particulier	10))
Barge	10	,
II. Sannejean, avocat	10))
Abbé Guillot	10))
Abbé Trapet	10))
Abbé Reboul	10	»
Mongin, pharmacien	5	"
Vallod	3	"
Total de la onzième liste	268	39
douzième liste		
M. ct Mme Sar, Montpellier	O.F	
Raynald Sar, Montpellier	25	*
M. et Mmc Pasteur	25	D
Mlle Jartoux	20	*
Mme Louvier	20	30
Mme Bluntschli	10	D
Mlle Brizard	10))
Poipy, architecte	10	>
Chanoine Rivoire, Saint-Jean-de-Moirans	10	39
Mine Ponthon	10	*
	5	30
A reporter	145	»

Report	145	n
Mlles Jocteur	5	n
Mme venve Saunier	5	"
Jamet, assurances	5	n
Mile Carin	3))
Mmes Boulud	3))
Vallet, menuisier	2))
Anonyme	2	n
Total de la douzième liste	170	7
TREIZIÈME LISTE		
Docteur Bouveret, Lyon	30))
Mlle Marguerite Boulu	20	n
Mme Delange, née Couturier, Angers	10	»
Mme Garin, rue Poète Martial	10))
Photo-Club Viennois	10	D
Sébastien Boudier	10	*
Mile Bonnet, rue de Bourgogne	5	n
Janneyriat	5	X
Marignan, serrurier	5))
Laurent, rue Poète Martial	5	»
Miro, marchand de fruits	5	*
Mme Poin, rue Poète Martial))
Genin, charcutier	3	*
Bourdier, entrepreneur	3	n
Vallet, menuisier	2	n
Rigollier, porcelaines	2	"
Planel, cordonnier	2	n
Bally, boucher	2	»
Anonyme	2	>
Anonyme		50
Anonyme	1))
Total de la turisidan e liete	136	<u></u>
Total de la treizième liste	1.00	.,0
QUATORZIÈME LISTE		
J. Charles Roux, Paris	50	»
Mme veuve Angéniol	30	»
A reporter	80	n

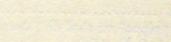
Report	80	»
Docteur Henri Soulier, Lyon	30))
Lieutenant-colonel et Mme Aubert, Jausiers	10	n
Abbé Pillet, Vinay	5))
Blanchard, libraire	5	n
Anonyme	5	'n
Total de la quatorzième liste	185	'n
QUINZIÈME LISTE		
Anonyme	50	>>
Eymard-Duvernay, avocat à Grenoble	25))
Mme Boyron	10))
Joseph Perret	10	>)
Pierre Charvet, ingénieur aux mines de Rochebelle	10	n
Commandant Savoye, Châlon-sur-Saône	10	>
Total de la quinzième liste	115	n
SEIZIÈME LISTE		
Quête faite à l'une des réunions du Congrès Eucharistiq.	102	15
Capitaine de Chabannes, Carcassonne	20	,
Reynold de Sérésin, Dijon	20	D
Emilien Giraud, avocat à la Cour d'Appel de Paris	10	*
F. Pajot père	10	n
Berruyer, rue Teste du Bailler	10	×
Total de la seizième liste	172	15
DIX-SEPTIÈME LISTE		
Touring-Club de France	500	
Docteur et Mme L. Faure, Cannes	500 50	»
Anonyme	20))
Verdalle, substitut	5	"
Total de la dix-septième liste	575	<u>-</u>

DIX-HUITIÈME LISTE

M. et Mine Louis Bonnet-Eymard, Grenoble	200	n
Madimer, Lyon	50	*
Abbe Guy	25))
Mme de St-Laurent, Lyon	20	,
Docteur Barbier	10	"
Docteur Faure	10))
Docteur Figuet	10	»
Docteur Grésillon	10	
Docteur Gros))
Docteur Mayoud	10))
Magnat, boulanger	10	»
3	0	50
Total do la din Luiti	7.00	-
Total de la dix-huitième liste	355	50
DIX-NEUVIÈME LISTE		
Mme Berne mère, Givors	25	D
M. Victor Berne, Givors	25))
Mme Krohn, Paris	20	'n
Mlle Ollinger, montée Timon	20	"
Jules Pétrequin	20	
Laurent Florentin	10	<i>b</i>
Pouzet, receveur des Postes	10	
Garnier-Dupré))
Mlle Ponchon, libraire	10	>
Avignon, rue de la Table-Ronde	5	*
Georges Boyron	5))
Bonnenfant	5	*
Carrel, rue Ponsard	5))
Halooz pharmacian	5	*
Falcoz, pharmacien	5))
André Massot, impasse Saint-Martin	5	n
Martin, pâtissier	5	30
Berthaud, huissier	3	n
Mme Thomé, boulevard de la République	2	20
Mile Lacamp, rue Boson	2	20
Denille, menuisier	2	3)
Boyet, pharmacien	2))
Bouvier-Donnat	2	»
A reporter	193	D

Report	193	'n
Capy, place Saint-Sévère	2	Э
Joud, cours Romestang	2	»
Thomas, rue Vaucanson	2) 0
Total de la dix-neuvième liste	199	36
VINGTIÈME LISTE		
Héritiers Johannot, Pioct et Duteil	200	Э
Chanoine Vidon, Viviers	30	»
Crozier, ambassadeur de France, Paris	25	n
Mme Chautant	20))
Mme de Saint-Marc	20))
Vassy, Estressin	20))
Chanoine Giray, vicaire général, Grenoble	1.0	×
Jean Gueux	10	p
Ternet	10))
Villard, secrétaire en chef de la Mairie	5))
Manin, teceveur municipal	5))
Anonyme	5))
Demont, préposé en chef de l'Octroi	3))
Dolat, chef de la voirie	2	9
Total de la vingtième liste	365	я
RÉCAPITULATION		
Première liste	5.255	50
Deuxième liste	885	n
Troisième liste	1.525))
Ouatrième liste	2.095	0
Cinquième liste	408))
Sixième liste	642))
Septième liste	460))
Huitième liste	1.322))
Neuvième liste	465	"
Dixième liste	180	'n
Onzième liste	268))
Douzième liste	170	»
A reporter	13.675	50

Report	13.675	50
Treizième liste	136	50
Quatorzième liste	185	The same of
Quinzième liste		
Seizième listo	115	
Seizième liste	172	15
Dix-septième liste	575	n
Dix-huitième liste	355	50
Dix-neuvième liste	199	n
Vingtième liste	365	
Total général en septembre 1912	15.728	65



Chronique Viennoise

— M. Bizot a continué en 1910-1911, dans le jardin de l'Œuvre du Bon Pasteur, les fouilles dont nous avons analysé les premiers résultats dans le précédent numéro de ce Bulletin, p. 79 et 80. Il a pu déterminer le contour du dernier rang des gradins du théâtre romain; au dessus, il a trouvé des restes de la galerie superieure qui couronnait le monument; à travers les précinctions, il a pu suivre le tracé d'une rigole en pierres de taille destinée à recueillir les caux de pluie et de suintement. Les fouilles seront poursuivies au niveau de l'orchestre et de la scène ; elles sont rendues très difficiles par d'énormes remblais et par des constructions modernes (rapport déposé à la Mairie, daté du 2 juillet 1911).

En 1911-1912 les recherches ont été dirigées sur le même emplacement, où il a été possible de déterminer qu'une petite galerie inférieure longue d'environ 15 m. était surtout destinée à servir de substruction à la galerie qui couronnait le monument, le rocher faisant défaut à certains endroits pour supporter cette galerie supérieure. Des fouilles ont encore été pratiquées rue du Repentir: elles ont permis de découvrir le passage des spectateurs entre le mur de scène et le mur contre lequel venaient s'amortir les gradins. Il y aurait lieu de poursuivre les travaux pour préciser ce dernier point, et en outre de faire deux ou trois sondages à l'extrémité opposée de la rue du Repentir et dans la rue du Cirque afin de déterminer l'emplacement exact de la façade et de découvrir les parties d'œuvre qui auraient disparu sous le passage (rapport déposé à la Mairie, daté du 30 juin 1912).

— Le dimanche 15 octobre 1911 a été inauguré au Jardin public le monument de Michel Servet, œuvre de notre compatriote M. Joseph Bernard. Michel Servet, Aragonais, né en 1511, eut une vie courte et mouvementée, terminée par une mott atroce. Attaché à la personne d'un confesseur de Charles-Quint qui partait d'Espagne pour se rendre à la cour impériale, il s'arrêta à Toulouse pour étudier le droit (1528), puis il poursuivit des études médicales très approfondies tout en continuant à voyager : séjour en Italie (1530), puis à Bâle, où il entre en relations avec le réformateur Œcolampade; il est correcteur d'imprimerie à Lyon (1533), puis professeur à Paris; c'est là qu'il paraît avoir fait sur la circulation du sang des découver-

tes qui furent complétées au siècle suivant par les travaux de Harvey. Inquiété pour ses opinions religieuses, il revint à Lyon (1538), puis séjourna à Avignon, encore à Lyon, à Charlieu près Roanne, de nouveau à Lyon, d'où il fut appelé à Vienne par l'archevêque Pierre Palmier (1541). C'est à Vienne qu'il composa et fit imprimer sa Christianismi restitutio (1553). Emprisonné pour hérésie, il réussit à s'évader et à gagner Genève, pendant qu'à Vienne il était condamné par contumace et brûlé en effigie. Mais il trouva le supplice là où il espérait un refuge; arrêté, jugé et condamné à mort, il périt sur le bûcher le 27 octobre 1553. On trouvera des renseignements plus étendus sur Michel Servet dans les Nouveaux mémoires d'histoire, de critique et de littérature (Paris, Débure, 1749, E. II, p. 55-154) de l'abbé d'Artigny, qui avait pu consulter les archives archiépiscopales de Vienne (résumé dans la Revue de Vienne, t. I, 1897, p. 204-213); v. encore Charvet, p. 540, Collombet, t. II, p. 20, et en dernier lieu Le savant Michel Servet, victime de tous les fanatismes, par notre ancien vice-président E.-J. Savigné (Vienne, Henri Martin, 1907) et La question Michel Servet, par notre collègue M. Claude Bouvier (Paris, Bloud et Cio, 1908). Servet a inspiré à notre collègue M. F. Raymond un drame en vers (Vienne, Henri Martin, 1907).

Dans le monument érigé au Jardin public la figure principale, au haut d'un bloc de pierre sans ornementation, représente Servet lié sur le bûcher; sur la face antérieure, à gauche, est un groupe symbolisant la jeunesse écoutant les voix de la raison ; sur la face postérieure, à gauche, est une figure d'homme symbolisant le remords.

- Notre éminent ami M. Marcel Reymond, président du Comité de patronage des étudiants étrangers de l'Université de Grenoble, a fait en novembre 1911, sur l'invitation de la fédération des comités de l'Alliance française dans les Iles Britanniques, une série de conférences sur le Dauphiné et la vallée du Rhône, avec projections lumineuses d'après les clichés de M. Emile Duchemin (Londres, aux Grafton Galleries ; Oxford, à l'University Museum ; Reading, à l'University College). Compte-rendu dans une brochure intitulée Les cours de vacances de l'Université de Grenoble ; l'œuvre de M. Marcel Reymond, président du Comité de patronage des étudiants étrangers à Grenoble ; ses conférences en Angleterre : Londres, Oxford, Reading (Londres, imprimerie nationale française, extraits du journal La Chronique, organe des associations françaises en Angleterre, in-8° de XV p. avec portrait de M. Marcel Reymond, vue du temple d'Auguste et de Livie et autres illustrations représentant des sites et des monuments du Dauphiné et de la Provence).

— Le 21 janvier 1912, à la Société des Amis de l'Université lyonnaise, M. Marcel Reymond a fait sur Les vitraux de la région lyonnaise (avec plusieurs exemples empruntés à notre cathédrale Saint-Maurice, d'après des clichés de notre collègue M. Lucien Bégule) une conférence du plus haut intérêt pour l'histoire des origines du style architectural français dans la seconde moitié du Moyen-Age. Nous empruntons le résumé suivant à un excellent compterendu publié dans Le Salut public de Lyon:

« Voici d'abord la thèse classique. Le temple grec et romain était tout petit. C'était uniquement la maison du dieu. Les sacrifices ne s'y accomplissaient pas. Avec le christianisme il fallut faire place dans l'église à tous les fidèles : désormais l'édifice aux proportions gigantesques abrita plusieurs milliers d'hommes. La difficulté était d'éclairer l'église, surtout dans nos pays où le ciel est souvent voilé et où le soleil, pendant six mois n'a que peu d'éclat. C'est pourquoi la loi de l'édifice gothique est la multiplication des fenêtres; parfois il y en a trois étages superposés.

« La Sainte Chapelle de Paris n'est qu'une immense verrière où la pierre n'a plus d'autre rôle que le service de meneaux et de montants aux vitraux. La rançon de ce paradoxe architectural, ce sont les énormes contreforts qui entourent l'édifice, — voyez par exemple Notre-Dame de Paris, — d'une immense forêt de prodigieuses béquilles.

« M. Reymond note deux contradictions dans ce système. Si, dit-il, les murs de l'église ont été évidés pour l'illuminer jusqu'en ses profondeurs, alors pourquoi les constructeurs ont-ils détruit ce qu'ils avaient fait en fermant ces baies avec des verres colorés et en replongeant l'édifice, — voyez notre cathédrale Saint-Jean —, dans une demi-obscurité? Logiquement il aurait fallu garnir ces ouvertures avec des verres blancs laissant passer toute la lumière.

« La vérité n'est donc pas, affirme M. Reymond, que le vitrail est né de la recherche de la lumière pour l'église gothique, mais que l'église gothique a été conçue, exécutée, telle que nous la connaissons, à cause du vitrail. C'est lui qui a été l'élément générateur de notre art français. Lorsque l'abbé Suger eut fait placer à Saint-Denis les premiers vitraux, ce fut une incomparable révélation de la beauté de la lumière colorée.

« La peinture qui couvrait toute l'église du Moyen-Age parut bien pâle et bien froide à côté des splendeurs qui faisaient scintiller l'œuvre du maître verrier. Le rêve fut désormais de remplacer la muraille sombre par la verrière, où le soleil de midi mettait ses flammes, et où le soir faisait jouer ses lumières pâles et mélancoliques.

« Pour appuyer cette thèse originale, M. Reymond, avec des argu-

ments uniquement tirés des lois matérielles qui conditionnent l'œuvre d'architecture, entreprend de démontrer que le vitrail est aussi limité dans l'espace que dans le temps. Sa zone d'expansion est celle des pays que baigne le Gulf-Stream. Au sud, en effet, le soleil est l'ennemi : de gros murs, des coupoles défendent l'église contre ses ardeurs et ne laissent aucune place aux vitraux. Au nord extrême, en Suède, en Norvège, le froid interdit, pour une raison différente, les verrières. Ce n'est donc que chez nous, sur les bords de la Seine, de la Loire, du Rhône, ou tout à côté sur les bords du Rhin et en Angleterre, que l'art du verrier a fleuri. Il lui fallait un climat tempéré, précisément celui où le Gulf-Stream fait sentir sa douce influence.

« Dans le temps la limite n'est pas moins nette. Depuis Suger les vitraux ont été par excellence l'instrument d'instruction de la foule, la page la plus lumineuse et la plus brillante de cette Bible des illettrés qu'était la cathédrale. La décadence commence avec l'invention de l'imprimerie. Le livre, instrument autrement puissant d'instruction, remplace la verrière

«.... Toute notre peinture du moyen-âge est dans nos vitraux. Le jour où nous pourrons les étudier à loisir, et tous, dans une publication exacte, méthodique et belle, ce jour-là, certainement, la couronne de l'art français sera enrichie de son fleuron le plus pur et le plus précieux.

« Voilà, très en gros, les thèses essentielles d'une conférence pleine de pensées neuves, originales et suggestives ».

— M. Ronjat a fait le 9 décembre 1911 une conférence à l'Amicale laïque sur l'origine du nom de Vienne. Le seul témoignage historique que nous ayons sur nos lointaines origines est un passage d'Etienne de Byzance qui attribue la fondation de Vienne à une émigration de Crétois; il est impossible de contrôler ce récit, agrémenté d'une étymologie fantaisiste. La forme la plus ancienne que nous ayons du nom de Vienne est le latin Vienna, transcription d'un nom d'origine celtique ou préceltique dans lequel on isole sans difficulté le suffixe-enna, fréquent dans d'autres noms de lieu de la Gaule, mais de fonction mal définie; il est impossible de déterminer avec certitude la signification de l'élément thématique Vi- qui reste; on ne peut tirer qu'une hypothèse invérifiable de la comparaison avec des noms de rivières ou de localités présentant également la forme latine Vienna.

— Le 9 juin 1912 a été inauguré au cimetière de Vienne le monument du peintre Zacharie, pour lequel notre Société avait souscrit une contribution importante. Ce monument consiste en une stèle exécutée sur les dessins de MM. Fiard et Jacquier, architectes, ornée d'un médaillon de Zacharie par M. Claude Grange.

Antoine-Christian Zacharic était né à Vienne le 14 mai 1819. Il termina ses études de peinture à Lyon, puis s'établit à Paris jusqu'en 1862; nommé alors professeur de dessin à Vienne, il revint dans sa ville natale, où il est mort le 10 mars 1899. Notre Musée des Beaux-Arts possède plusieurs de ses œuvres.

Des discours retraçant la carrière de Zacharie ont été prononcés à l'inauguration de son monument par MM. Pajot, avoué, président de l'Association des anciens élèves du Collège, Brenier, député, maire de Vienne, Canal, principal du Collège et Bizot, conservateur des Musées et de la Bibliothèque, président honoraire de la Société des Amis de Vienne (voir le Journal de Vienne du 12 juin 1912).

— Le Congrès eucharistique tenu à Vienne du 19 au 23 juin 1912 à l'occasion du sixième centenaire du concile œcuménique de 1811-1312 a consacré une partie de ses travaux à des questions d'histoire et d'archéologie. Voici le sujet de plusieurs des communications présentées à la séance du 21 après-midi :

Vienne au temps du Concile, par M. l'abbé Claude Bouvier, professeur à l'Ecole Saint-Maurice (Institution Robin). Nous avons la bonne fortune de pouvoir publier ici-même cet intéressant travail.

Les Monuments religieux de Vienne, à cette même époque, par M. l'abbé Baffert, ancien vicaire de Saint-Maurice.

La question de la Procession du Très Saint Sacrement au Concile de Vienne, par M. le chanoine Brintet, chanoine titulaire d'Autun, membre du Comité permanent des Congrès eucharistiques internationaux.

Le 22 au soir, notre collègue M. Jules Bouvier a fait une conférence avec projections lumineuses sur Les grandes époques de l'art religieux à Vienne.

Parmi les participants au Congrès était M. le chanoine Bourban, archiviste de Saint-Maurice en Valais, un archéologue formé aux méthodes du savant romain de Rossi, qui a le premier, il y a trois ans, signalé l'importance du Bon Pasteur figuré sur le couvercle d'un tombeau conservé dans notre Musée lapidaire (v. Bulletin n° 6, p. 63).

— Un décret présidentiel du 24 août 1912 attribue au collège de notre ville le nom de Collège François Ponsard.

L'Association amicale des anciens élèves du Collège prépare de grandes fêtes pour le centenaire de Ponsard, né à Vienne en 1814.

- Notre ville a été visitée en 1912 par plusieurs sociétés ou groupements, parmi lesquels nous devons mentionner spécialement :

21 mars, caravane scolaire d'élèves des écoles primaires supérieures de garçons de Lyon.

11 avril, caravane d'élèves du pensionnat de jeunes filles Les Hirondelles, à Champel près Genève.

1er mai, Synode des églises réformées des Alpes et du Jura.



Bibliographie Viennoise

Nous donnons ici un compte-rendu des publications récentes ou récemment acquises par notre Bibliothèque municipale qui intéressent Vienne et ses environs aux points de vue divers qui font l'objet de l'action de notre Société.

Nous serons extrêmement reconnaissants à ceux de nos sociétaires qui voudront bien nous signaler chaque année les publications de cette nature.

Meri d'Exilac (Maurice Rivière). Œuvres dauphinoises, recueil de poésies diverses, contes, proverbes, légendes, etc..., idiome de Saint-Maurice-de-l'Exil (Isère), avec traduction en regard, manuscrit dédié à la ville de Vienne (Isère).

Maurice Rivière est mort à Vienne le 4 février 1911, âgé de 82 aus. Il était né à Saint-Maurice-de-l'Exil et avait longtemps habité la Bourgogne et la Franche-Comté. Sa famille a remis à la bibliothèque de Vienne, en exécution des intentions du défunt, ce manuscrit, qui forme un très beau volume de 624 pages, format 18 × 24, élégamment relié et orné à chaque page d'un encadrement à fleurons. C'est un document très précieux pour la dialectologie franco-provençale et pour la connaissance des traditions populaires. Maurice Rivière était le beau-père de Frédéric Mistral, et lui a donné des renseignements très précieux et de première main (son père avait été comptable dans la batellerie du Rhône) pour composer le Pouèmo dóu Rose; on trouve notamment p. 168 et suiv., 276, note 2 des indications que le grand poète provençal a merveilleusement mises en œuvre, principalement au chant Ier.

Ulysse Chevalder. Chartes de Saint-Maurice de Vienne, de Léoncel et de l'église de Valence, dans Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, 182º livraison (juillet 1912). — C'est un supplément aux recueils imprimés établi, pour Saint-Maurice, d'après des manuscrits d'Alfred de Terrebasse communiqués à M. Chevalier par le fils de l'érudit viennois, notre confrère M. Humbert de Terrebasse.

Heinrich Morr. Zur sprachlichen Gliederung Frankreichs, Berlin, Verlag der Königl. Akademie der Wissenschaften, in Kommission bei Georg Reimer, 1911, 37 p. format de petit atlas, avec 7 cartes. — Etude extrêmement intéressante sur les limites des principaux traits qui caractérisent les dialectes actuels de l'ancienne Gaule et les relations de ces limites avec celles des provinces romaines et des ciuitates dont les anciens diocèses épiscopaux continuaient généralement l'aire territoriale. Appréciation d'ensemble et rectifications de détail, spécialement pour le diocèse de Vienne, dans un compterendu publié par notre président M. Ronjat dans Revue des langues romanes, 1912, p. 418 et suiv.

Nikolaus Welter. Hohe Sonnentage, ein Ferienbuch aus Provence und Tunesien, Kempten und München, Jos. Kösel, 1912, petit in-8° de 381 p.

M. Welter est professeur au gymnase (lycée) de Luxembourg et l'un des écrivains les plus savoureux de la langue d'Allemagne. Il a déjà publié plusieurs drames de haute valeur, des recueils de poésies lyriques tout à fait remarquables par la chaleur de l'inspiration et la force du sentiment de la nature et de l'humanité, des études pénétrantes sur les trois grands Provençaux Mistral, Aubanel et Roumanille, avec d'excellentes traductions d'un choix de leurs ceuvres. Son nouveau livre est une suite d'impressions de voyage en Provence et en Tunisie. La première étape de ce voyage a été Vienne, dont M. Welter nous donne p. 7-20 une description extrêmement attachante, appuyée d'une belle vue du temple d'Auguste et de Livic. Ce n'est point une description méthodique et complète, qui ferait inutilement double emploi avec un Guide du voyageur; ce sont les idées qu'éveillent chez un visiteur de sentiment vigoureux et d'esprit cultivé les grands spectacles de la nature et de l'art et les souvenirs historiques qui s'y attachent : « Me voici devant les restes imposants du Forum romain, devant le palais de mon illustre compatriote le roi Boson le Fort, comte d'Ardenne » (p. 13). Tout ce chapitre est peut-être ce qu'on a écrit de plus saisissant sur Vienne dans un récit de voyage; il faut en citer la conclusion, une vue d'ensemble prise des pentes de Pipet, dont la prose supporte la comparaison - on ne saurait faire un plus haut éloge - avec les vers classiques du Pouèmo dou Rose (chant II, laisse XVII) : « Je descends en dominant les tombeaux et, longeant le champ du silence, je m'approche d'un bruit assourdissant. J'entre dans la gorge où coule la Gère. Ses caux souillées font tourner des roues aux larges aubes. De nombreuses et importantes fabriques de draps, témoins d'une joyeuse activité industrielle, travaillent ici, depuis déjà des siècles, au bien-être de l'antique cité. Les étages supérieurs des maisons surplombent le flot trouble de leurs pignons et de leurs

fenêtres aux formes capricicuses. Un vieux pont franchit d'un saut le fond où l'eau bruit en bouillonnant. Du sommet de son arche le regard embrasse le tableau mouvementé d'un présent actif et joyeux. Le lit est large; rivière et maisons semblent s'y presser vers le Rhône. Mais de l'autre côté du pont, en amont, une antique muraille romaine montre sa ligne grise, et sur un piton détaché du Mont-Salomon le sombre profil des deux dents de la Bâtie en ruines évoque le souvenir du Moyen Age où la prévoyance des archevêques élevait de massives forteresses pour pouvoir sous leur protection reconstruire dans la hardiesse aérienne de l'art gothique le chœur roman d'une cathédrale devenue trop étroite ».

Louis Callet, archiviste paléographe, élève diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes, lauréat de l'Institut, conscruateur de la Bibliothèque de Limoges e Maurice Michon, professeur au Lycée Ampère, chargé de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Lyon. Contributo alla storia delle relazioni tra la Francia e l'Italia, Lione ed il capitano italiano « Le Borne Caqueran », Grenoble, typographie et lithographie Allier frères, 1911 (estratto dal Bulletin franco-italien 1, Luglio-Ottobre 1911), in-4° de 15 p.

17 pièces en latin ou en français, précédées d'une brève introduction historique, relatives à un capitaine italien au service français depuis 1421 au moins. Son vrai nom, altéré de diverses manières dans les transcriptions françaises, était Burnoni di Cacherano. Il reçut pour ses services une pension de 500 florins, puis la châtellenie de Cayras en Dauphiné, bientôt échangée contre celle de Saint-Georges-d'Espéranche (1422). Il prit en 1430 une part active à la bataille d'Anthon, où fut défait Louis de Chalon, prince d'Orange, qui avait tenté d'ouvrir le Dauphiné aux Bourguignons, alliés des Anglais pendant la guerre de Cent Ans.

Pour aider à l'intelligence de cet intéressant opuscule, relevons quelques erreurs de détail ; le lecteur viennois rectifiera de lui-même une ou deux inadvertances géographiques.

- P. 5, col. 1, note 1 : uomini pratici delle strade, traduction indue de routiers, qui aurait dû être maintenu en français.
- P. 6,, col. I, n. 6 : il ne peut s'agir que du Château-Queyras dans la vallée du Guil et non d'un Cayras dans les environs de Goncelin: Cayras ou Queyras représente une simple variante graphique, mais le Cheylas près de Goncelin ne saurait devenir Cayras.
- P. 15, col. 2, n. 3 : Johannes Bajuli, advocatus fiscalis expliqué par « bayle, avoué fiscal ». Bajuli est un nom de famille (cf. dans

¹ Organe de l'Institut français de Florence, établissement annexe de l'Université de Grenoble.

le même acte Matheus Thomassini, Ludovicus Porterii, Franciscus Nicoleti, Stephanus Guillionis); si c'était un terme désignant la fonction du personnage, on aurait le nominatif bajulus (cf. dans le même acte presidens compotorum, judex appellacionum); du reste la fonction est exprimée par advocatus fiscalis.

Louis Callet. Devis du mausolée des archevêques de Vienne Armand de Montmorin et Henri de la Tour d'Auvergne élevé en 1747 à la cathédrale de Vienne, Caen, Henri Delesques, 1912 (extrait du Bulletin monumental, année 1911), in-8° de 19 p. avec une vue du mausolée d'après une photographie de M. Émile Duchemin. — Donne des détails intéressants sur le prix et la date d'achèvement de cette belle œuvre. Aux pièces justificatives : devis, d'après une copie conservée à la Bibliothèque de Lyon (collection léguée par M. Henry Morin-Pons); tableau généalogique de la famille du sculpteur Slodtz.

Capitaine d'Urbal, du 17° dragons, docteur en droit. A travers le salariat : l'industrie drapière de Vienne et la condition de l'ouvrier drapier viennois, Lyon, établissements Baise et Gouttagny, 1911, in-8° de 284 p. (thèse de doctorat).

Première partie, L'industrie du drap à Vienne.

Aperçu historique. On croyait jusqu'ici que notre industrie drapière datait des établissements Buisson (Feyzin, 1718; transport à Vienne, 1721; v. notre guide Vienne et ses environs, p. 19, 20). Mais des documents conservés à la bibliothèque de Grenoble (double à Vienne brûlé dans l'incendie de notre bibliothèque en 1854) attestent l'existence de manufactures de draps en 1671 et 1675 (p. 12). Dans son livre intitulé Usages, fêtes et coutumes du Dauphiné (Grenoble, 1848), J.-J.-A. Pilot de Thorey mentionne, sans citer de sources, des confréries de drapiers à Vienne, Grenoble et Romans dès le XIII^a siècle (p. 13, 14). Le recueil des règlements concernant les fabriques du royaume de 1669 à 1730 mentionne des textes relatifs à Chabeuil, Pont-en-Royans et Romans, mais aucun relatif à Vienne; on connaît le minutieux règlement de 1732 sur les « draps, ratines, serges et autres étoffes qui se fabriquent en Dauphiné », qui a été publié dans le Journal de Vienne du 1er juillet au 15 décembre 1905 (p. 14, 15).

Livre 1^{er}, La fabrication du drap à Vienne. En gros, la laine y entre pour moins d'1/6, les déchets de laine pour plus d'1/6 et les chiffons effilochés pour 2/3. L'auteur donne une description détaillée des opérations successives, avec de nombreuses figures, dont beaucoup présentent le matériel du XVIII^e siècle à côté du matériel moderne. Exposé très clair, généralement exact et complet; M. d'Urbal aurait

pu joindre à son livre un répertoire alphabétique de termes techniques peu connus du grand public et revenant souvent dans le cours du texte.

Livre II, Le capital dans la draperie viennoise. Un fait important est la diminution du nombre des maisons de fabrique: 250 en 1856, 120 en 1871, 29 de nos jours, non compris les façonniers (p. 80, n. 1, et p. 119). P. 112-120, renseignements statistiques intéressants sur la production viennoise au XIXe et au XXe siècles: en 1820, sur 18.000 habitants, 4.000 ouvriers produisent annuellement 20.000 pièces de 25 mètres environ ; en 1835, 40.000 pièces, on commence à mélanger à la laine des déchets de filature et des effilochages; en 1845 s'introduisent les effilocheuses mécaniques; depuis 1850 se généralise de plus en plus l'emploi de la laine renaissance ; en 1849, 250 fabricants occupent environ 6.000 ouvriers ; les moteurs à vapeur, métiers mécaniques et autres perfectionnements de machinisme entrent de plus en plus dans l'usage courant, bientôt presque exclusif ; 1856-1870 est la période la plus prospère de l'industrie viennoise; vers 1856 la production annuelle est de 90.000 pièces de 25 mètres, valant 14 millions ; aux environs de 1869, 180.000 pièces de 30 mètres en moyenne, valant 20 millions; ensuite la production augmente beaucoup, surtout depuis 1880, mais non le chiffre d'affaires, le prix du drap ayant beaucoup baissé (18 millions en 1904, 22 millions en 1909); le prix moyen du mètre baisse de 6 fr. 22 en 1856 à 2, 95 en 1909, tandis que les salaires augmentent d'un mouvement continu. La situation des fabricants vicanois est plus difficile que celle de la plupart de leurs concurrents (p. 121-138, avec indication de moyens propres, dans la pensée de l'auteur, à remédier à cette situation). M. d'Urbal donne p. 141 une statistique approximative présentant la situation générale actuelle de l'industrie drapière viennoise; p. 145-148 il examine le bilan général et le bénéfice net des fabricants, ce dont il paraît ressortir que la main-d'œuvre absorbe aujourd'hui 30 % du chiffre d'affaires, contre 20 % en 1806. Un chapitre final (p.152-161) décrit Les groupements patronaux, dont le plus important est la Chambre syndicale de l'industrie drapière, définitivement constituée en 1891.

Deuxième partie, La condition de l'ouvrier drapier viennois.

Livre 1er, Le travail. Chap. 1er, L'apprentissage: diverses tentatives d'organisation aboutissent en 1900 à la création de l'Ecole pratique de commerce et d'industrie. Chap. II, Le contrat de travail, sa forme, le règlement d'atelier, le salaire, la durée journalière du travail, sa répartition annuelle, le chômage: données intéressantes sur les éléments du salaire, notamment sur les tarifs actuellement en usage (p. 189-199), sur la durée journalière du travail (p. 199-208,

M. d'Urbal voudrait une durée plus courte avec un outillage perfectionné pour élever le rendement), sur le chômage moyen par année (p. 208-211, l'année utile ressort à 265 jours de travail effectif). Chap. III, Les conflits: détails sur les principales grèves et sur leur issue. Chap. IV, L'hygiène et les accidents.

Livre II, L'ouvrier drapier viennois. Il y a aujourd'hui environ 7.500 ouvriers, dont environ 53 ½ % d'hommes, 33 ½ % de femmes et 13 % de mineurs de 18 ans; sur le total, 5 % d'étrangers environ, pour la plupart Italiens (p. 238). P. 244 et suiv. est un intéressant essai d'établissement du budget d'une famille ouvrière. P. 251-263, description des groupements professionnels ouvriers et des associations coopératives; p. 253-276, notes sur diverses institutions de prévoyance et d'assistance, notamment la Mutualité maternelle et les sociétés de secours mutuels.

Conclusion (p. 277-284). Malgré l'ingéniosité déployée par la fabrique viennoise, les conditions défavorables du marché font que, pendant que sa production doublait, son chiffre d'affaires est resté à peu près stationnaire. A une situation de plus en plus difficile elle peut parer par le perfectionnement de l'outillage, l'emploi des laines de l'Afrique septentrionale et l'accord permanent entre les deux facteurs de la production par l'adoption du contrat collectif de travail. A ces desiderata M. d'Urbal ajoute l'amélioration des logements ouvriers, l'assurance contre le chômage et la suppression du travail de nuit permanent.

Cette conclusion a pour point de départ une appréciation des conditions de l'industrie drapière viennoise qui semble exagérément pessimiste.

Voici d'autre part quelques rectifications de détail pour faciliter la lecture de cet intéressant ouvrage :

Page 11, note 1, ligne 2 du bas, le « Stat » de la manufacture de Vienne au mois d'octobre 1750 ; lire l'estat.

- P. 13, I. 4 du bas, J.-J.-A. Pilot de Thorcy; lire Thorey.
- P. 15, 1. 11, 1179; lire 1779.
- l'. 18, laines ordinaires provenant de la Crau ; on les appelle ordinairement laines d'Arles ; elles comprennent des qualités très fines et très belles. Ibid., une quinzaine de représentants des grandes maisons qui font le commerce des laines, lire quarantaine.
- P. 19, classification détaillée des déchets; à combiner avec une classification plus générale en déchets de peignage, de filature et de tissage.
- P. 20, statistique des laines et déchets de laine entrés à Vienne de 1902 à 1909; il aurait utile de mentionner que les chiffons, pour être transformés en laine renaissance, subissent un déchet bien supérieur

à celui que subissent, pendant les diverses manipulations, les laines et déchets de laine.

P. 23, 1. 8, 9, 10, laine bruelle, noppeuses, noppeuse; lire burelle, nappeuses, nappeuse; 1. 18, belode, lire probablement pelade.

P. 33, 1. 14, prix moyen des laines de Tunisie lavées; il faut entendre lavées à dos, sur le des du mouten, avant la tente : ne pas confondre ce lavage sommaire avec le dégraissage ou désuintage que les laines auront à subir après la tente.

P. 35, prix moyen de la laine mère d'Afrique en suint inférieur même au prix des renaissances. Il faudrait tenir compte du fait que la laine mère d'Afrique, dont le prix nominal est en effet inférieur à celui de beaucoup de chiffons, subit une perte de 60 à 70 % au dégraissage, de sorte que le prix de revient réel d'une laine achetée 75 centimes n'est pas loin de 2 fr. 50, et à ce prix on n'obtient qu'une laine excessivement dure et grossière, se prêtant difficilement à la fabrication du drap. Ces laines sont employées pour les couvertures, tapis, burnous, fez, etc... A égalité de prix, les laines renaissance sont bien plus fincs, et susceptibles de se filer plus facilement à un titre plus élevé; elle font du drap bien plus beau, sinon aussi solide.

P. 67, n. 1, métier Jacquard peu employé de nos jours; le métier à lames, couramment employé, est toujours actionné par une mécanique Jacquard.

P. 68, noppage et rentrayage classés parmi les apprêts; ce sont à proprement parler des réparations du tissage; le véritable rentrayage se fait après le foulage et le tondage; l'opération que l'auteur a voulu désigner ici est le passage des fils, qui se fait avant le foulage.

P. 70, foulage en présence d'un liquide savonneux graissant le tissu pour obvier aux inconvénients de l'action mécanique; ajouter : et pour opérer la saponification de l'oléine contenue dans le fil.

P.75, D, passage des fils au maigre; l'opération ici décrite s'appelle proprement rentrayage.

P. 79, 1. 7 du bas, oléine valant de 80 à 90 fr. les 100 kilos; lire: de 55 à 70.

P. 85, 4°, filateurs fabricant à destination d'autres places ; ajouter: fils pour la bonneteric à destination de la Picardic et de Troyes.

P. 87, 3°, prix de teinture suivant les nuances et la qualité du tissu; lire des laines.

P. 88, 1. 15, prix de foulage les 12 coupes; lire 2.

P. 89, 1. 8 du bas, trame coton ou laine; lire chaîne; 1. 2 du bas, ajouter que les frais généraux du façonnier ne représentent pas moins de 8 à 10 centimes par mille duites.

P.92, 1. 5, métier Northop; lire Northrop.

- P. 97, n. 4, 1. 2, surnom resté aux cardeurs; lire fileurs; n. 5, 1. 4, Oldams; lire Oldham.
- P. 98, 1. 14, longueurs qu'on peut ourdir en une heure suivant les chaînes ; à corriger ainsi : en chaîne coton on peut aller jusqu'à 2.000 mètres; en laine 400 à 500 mètres est un maximum.
- P. 99, 1. 5 du bas, rendement de l'encollage mécanique, 2000 kilos de chaîne environ en un jour; lire 500 à 600.
 - P. 101, n. 2, 1. 2, Schönher; lire Schönherr.
- P. 103, n. 1, l. 7, cantre est-il bien le nom de la cuve où sont les étoffes à fouler?
- P.104, 1. 20: les grands ciseaux nommés forces n'ont rien à faire avec la force requise pour les manier; c'est le substantif latin forfices « ciseaux ». La variante efforces provient d'une fausse coupure de l'article dans les forces, d'où un singulier l'efforce engendrant un pluriel les efforces (de même on entend souvent dire à la campagne les étenailles pour les tenailles).
- P. 105, 1. 13, machine tondant 14000 mètres de drap en un jour; lire 2500; 1. 5, 6 du bas, tondeuse longitudinale donnant un rendement à peu près triple de celui de la tondeuse à chariot; lire sensiblement égal au huitième.
- P. 141, 1. 2 du bas, 7000 fr. de primes d'assurance par an ; lire 70000.
- P. 145, l. 1 et 2 du bas, capital de l'industrie drapière évalué à 40 millions; cette somme représente simplement l'immobilisation en bâtiments industriels, matériel et marchandises, et il faudrait y ajouter le capital en numéraire qui, avec des paiements à longue échéance, est un élément très important.
- P. 154, n. 1, 1. 2: il n'y a jamais eu de famille de Montléans, mais seulement une tour de Montléans, appartenant à la famille de Maugiron.
- P. 207, n. 1, conclusion très contestable fondée sur des faits peu sûrs.
- P. 213, la cause de la grève de 1879 est inexactement présentée. Cette grève a été provoquée par la substitution du tarif par mille duites au tarif par kilogramme. Avant 1879 le tisseur était payé d'après le nombre de kil. de trame employés dans sa pièce, ce qui entraînait des abus : le tisseur maladroit avait intérêt à gaspiller la trame remise par le patron ; beaucoup plus équitable et plus rationnel est le tarif d'après le nombre de duites au passage des navettes.
- P. 214, conflit du 1° mai 1891, à cause des différences existant entre les tarifs de certaines maisons; il s'agit en réalité d'une simple manifestation révolutionnaire à l'occasion du 1° mai.
 - P. 236, 1. 19: il ne paraît pas probable que la rapidité relativement

modérée de l'outillage viennois soit pour quelque chose dans la rarcté des accidents du travail.

P. 287, 1. 9, charge annuelle résultant de l'application de la loi de 1898 évaluée à 7000 fr.; lire 70000.

P. 251, 1. 2, Pilot de Tehorcy; lire Thorey.

Discours d'usage prononcé par M. Prost, professeur de grammaire et d'italien, dans Collège de Vienne, proclamation solennelle des prix faite le 27 juillet 1912, Vienne, Henri Martin, 1912, p. 29-38. — M. Prost avait pris comme sujet de ce discours Charles Reynaud : en quelques pages il caractérise en pleine compréhension sympathique le fils aimant, l'ami fidèle et désintéressé, le poète dont les vers simples et touchants, les descriptions sincères et harmonieuses, baignées d'une onde d'universelle bienveillance, de bonté généreuse exempte de toute amertume, respirent l'amour du pays natal dans un parfait équilibre intellectuel où l'on sent le rayonnement du bonheur calme et serein. — La même brochure contient p. 39-47 une allocution prononcée par le président de la cérémonie, notre collègue M. F. Couturier, professeur de chimie à l'Université de Lyon, pleine de vues élevées sur la nécessité d'une solide culture générale pour la formation intellectuelle et sur l'appui mutuel que se prêtent à cet effet les études littéraires et les études scientifiques.

I. Falcoz. Contribution à la faune des terriers de Mammifères, extrait des comptes-rendus de l'Académie des Sciences, 20 mai 1912, 4 p. in-4°. — Note sur les petits animaux arthropodes qui vivent dans les terriers, principalement de blaireau et de taupe, fondée sur des observations faites aux environs de Vienne.

Louis Menitrieux (Un Serriérois). La vie marinière du Rhône, sommaire étude de mœurs, deuxième édition, Annonay, typ. et lith. Hervé frères, 1911, in-8° de 81 p.

Nous avons déjà rendu compte de la première édition de ce petit livre dans notre Bulletin n° 6, p. 67 et 68. La deuxième est enrichie de nombreuses illustrations nouvelles et de citations du Pouèmo dóu Rose dont la première ne semblait pas même soupçonner l'existence. Elle est purifiée de quelques erreurs que nous avions signalées dans la première; d'autres ont été maintenues, bien que l'auteur ait reçu un exemplaire de notre compte-rendu ; il y a enfin des erreurs nouvelles. Relevons les erreurs maintenues et les erreurs nouvelles pour améliorer une troisième édition souhaitable, dans laquelle il sera d'autre part bon de définir exactement les carates, savoyardes, sisselandes, rigues, sapines et autres variétés d'embarcations employées par l'ancienne batellerie du Rhône.

Frontispice, T'en ta qui moun chin pour Tèn-t'aqui, moun chin! grosses fautes d'orthographe qui défigurent la légende sous le portrait de Mistral.

- P. 11, passage sur les sondages, amélioré d'après les indications de notre compte-rendu, mais l'explication reste un peu vague.
- P. 12, Seguin, Faraman pour seguent, foro-man, v. notre compte-rendu.
- P. 16, l. 1, tabagnots; sauf meilleur avis, tout le monde dit tabagnons.
- P. 18, citation de Mistral : les tartancs s'appellent en provençal lahut et non labuts.
- P. 23, « pilotes appelés des modères, ailleurs des mudaïres ». Nulle part et jamais n'a existé un mot mudaïre en quatre syllabes. Le prov. mudaire est devenu à Serrières modère, francisé en modère.
- P. 25: « Lorsque tout était prêt, sur un ordre du patron et les fautireaux répétés de proche en proche, les chevaux tiraient de toutes leurs forces, etc...». Le lecteur comprendra qu'il s'agit du commandement fa tirà! (où les deux a peuvent, suivant les parlers, prendre toute sorte de nuances vocales entre â et ô), mais on lui faciliterait cette compréhension en adoptant une graphie moins étrange que fautireaux.
- P. 26, « trois énormes dents que Mistral a appelées « Les trois demoiselles ». La rédaction ferait croire qu'il a inventé le nom de ces rochers, alors qu'il a reproduit une dénomination populaire.
- P. 29, 31 : avant le départ des bateaux, le patron « récitait un Pater agrémenté à sa façon..... Oh! il était curieux ce Pater qui variait d'un patron à l'autre ». Singulière façon de présenter un extrait du P. d. Rose où l'on voit un patron interrompre sa prière par des semonces énergiques à son personnel coupable de négligences dans la manœuvre.
- P. 32, empire d'Allemagne, royaume de France comprenant la rive droite du Rhône au XIº siècle, erreurs déjà signalées dans notre précédent compte-rendu.
- P. 33, « les potaras, les petites écuelles servant de verres » ; le petaras (forme sûre? en prov. poutarras) n'était pas un ustensile individuel, mais une grande cruche où les mariniers buvaient à Ja ronde.
- P. 50 : à la dernière ligne une rédaction malheureuse semble vouloir dire que les bateaux à vapeur font 120 kilom, à l'heure.
- P. 65: Condriolins est une défiguration arbitraire du prov. Coundriéulen, et, sauf meilleur avis, les geus de Condrieu s'appellent eux-mêmes Condriot ou Couindriot.
 - P. 71, Vienne : « Elles sont précieuses les curiosités que renferme

cette ville, parmi lesquelles il faut citer son temple d'Auguste et de Livie qui rappelle la Maison Carrée de Nîmes, son tombeau de Pilate, dit-on »; ces derniers mots revêtent d'une rédaction étrange une légende sans fondement. Une demi-heure après Tain on verrait « la jolie ville de Valence, et, dans le lointain, les monts neigeux de Belledonne, les monts Ventoux et Pelvoux»; ils ne seraient visibles que par radiographie à distance de 85 à 120 kil. à travers des massifs rocheux dont l'épaisseur atteint 40 kil.

Livret-guide illustré publié par le Syndicat d'initiative de Lyon, 1912. — Contient un article sur Vienne avec trois illustrations. Est adressé à toute personne qui en fait la demande au Syndicat (place Bellecour, 19, Lyon) en envoyant un timbre de 10 centimes pour frais de port

Gvidfolio tra Vienne, eldonita de la tica Grupo « Sunradio », kaj de les Amis de Vienne, sub la auspicioj de U.E.A. — Deux pages résumant les principales curiosités de Vienne; chacun des 1500 délégués de l'Association espérantiste universelle en possède un exemplaire ; au siège social est une collection de semblables gvidjolioj qui peuvent se brocher en un petit volume formant guide suivant l'itinéraire indiqué par l'espérantiste qui désire faire un voyage.



Nécrologie

— M. de Craponne du Villard, juge doyen du Tribunal civil, président de la Société des Courses, vice-président de la Croix Rouge française, président de la Société de patronage des condamnés libérés, chevalier de la Légion d'Honneur, administrateur de la Société des Amis de Vienne, est décédé subitement à Vienne le 3 novembre 1911.

Né à Grenoble le 20 juin 1847, il était sur le point de terminer ses études de droit dans cette ville lorsqu'éclata la guerre de 1870. Il y prit part comme sous-lieutenant, puis lieutenant au 27° mobiles. Grièvement blessé pendant la campagne de la Loire, il employa les loisirs de sa convalescence à préparer ses derniers examens. Reçu licencié en droit le 15 mars 1871, il était nommé le 1° février 1872 chevalier de la Légion d'Honneur, et le 8 novembre de la même année juge suppléant à Briançon. Il occupa ensuite divers postes dans la magistrature, et le 13 avril 1878 il était nommé juge à Vienne.

M. de Craponne du Villard a donc appartenu pendant trentetrois ans au Tribunal de notre ville. En lui disparaît une figure viennoise hautement sympathique, un homme dont le nom restera attaché au développement de nombreuses entreprises d'intérêt public. Nous ne saurions mieux caractériser sa personnalité qu'en empruntant les lignes suivantes à l'éloquent discours qu'a prononcé à ses obsèques notre collègue M. Sachet, président de chambre à la Cour d'appel de Grenoble, ancien président du Tribunal civil de Vienne:

- « Deux idées dominent cette vic si belle d'exemples : l'amour de la Patrie, le culte de la Justice.
- « L'amour de la Patrie évoque déjà des souvenirs lointains de première jeunesse. Il y a quarante et un ans, de Craponne était alors dans la joie, dans l'insouciance, dans l'ardeur de ses vingt-trois ans. Il habitait une ville pleine d'attraits, entouré de ses amis, choyé par ses parents; la vie lui était facile, douce, agréable; tout souriait à son bonheur, lorsque les premiers coups de canon retentirent du côfé du Rhin. Sa nature généreuse tresaillit à ce bruit. La France était en danger. Il n'eut pas une minute d'hésitation. Adieu les plaisirs, les amis, les parents! Rien ne peut le retenir. Il part où flotte le drapeau la France...
- « Deux mois après on le ramène presque mourant, la poitrine traversée de part en part par une balle allemande Mais la croix de la Légion d'Honneur recouvrait sa blessure.
 - « La guerre terminée, il entra dans la magistrature à laquelle

appartenait déjà son père. Désormais la Justice devint son idéal... Sa droiture, sa haute impartialité, sa science juridique et sa longue expérience des affaires s'imposaient à tous... C'était le magistrat dans la plus haute et la plus belle acception du mot...

- « La justice est inséparable de la bienveillance. Le caractère de notre regretté collègue en est une nouvelle preuve. Accessible à tous, il accueillait avec une humeur toujours égale les réclamations ou les plaintes. Nul n'apportait plus d'aménité dans ses relations, plus de courtoisie dans la discussion. Sa nature essentiellement sympathique allait droit au cœur et provoquait, du premier moment, un de ces courants d'affectueuse cordialité qui ne vont qu'aux âmes d'élite.....
- «Les funérailles de notre regretté collègue ont le caractère d'un deuil public... Il n'était pas une fête, pas une solemité, pas une réunion où l'on ne fît appel à son esprit d'initiative, d'ordre et de méthode. Par lui tout était préparé, réglé et organisé dans les moindres détails avec le goût que vous lui connaissiez. Et quand l'ordonnance était parfaite, on aimait le voir, la figure rayonnante, aller de groupe en groupe, souriant aux uns, tendant la main aux autres, heureux d'avoir contribué au bon renom de la ville qui lui était chère.
- « Sur cet hippodrome de Pont-Evêque, qui était son œuvre et où il s'ingéniait à apporter chaque année quelque attraction nouvelle, vos regards le chercheront en vain désormais.
- « C'est dans ce cadre particulièrement cher à son cœur qu'il convient d'évoquer sa physionomie à la fois douce, énergique et franche, dans laquelle la distinction et la bonne grâce du gentilhomme s'alliaient si heureusement à une certaine raideur militaire et à la dignité du juge. Est-ce un officier? Est-ce un magistrat? se demandait-on en le voyant pour la première fois. Il était l'un et l'autre. Sa première jeunesse avait été marquée, sur le champ de bataille, par la forte empreinte de l'armée. Sa vic entière fut celle d'un magistrat. Honneur, Patrie et Justice, telle a été sa devise. Tel fut aussi le fond de son caractère.
- « A ces trois qualités permettez moi d'en ajouter une quatrième, qu'il cachait avec un soin jaloux, la charité. Dire le bien qu'il a répandu autour de lui, révéler les misères qu'il a secourues, serait aller à l'encontre de ses intentions formelles. Mais, si je suis tenu de respecter jusqu'au-delà de la tombe la modestie de cette nature généreuse, du moins me sera-t-il permis de dire quelques mots de l'œuvre à laquelle il s'était voué avec un cœur de père. Privé des joies de la famille, il avait adopté pour ses enfants tous les déshérités de la vie, tous ces jeunes infortunés qu'une première faute, souvent

inconsciente, amène sur les bancs de la police correctionnelle. Avec le concours de plusieurs associations d'assistance, il s'efforçait de ramener dans le droit chemin tous ces égarés. Que de patience il dut déployer! Trop souvent, hélas! ses bienfaits étaient payés d'ingratitude. Son inépuisable indulgence s'en attristait sans se décourager. Un succès le récompensait de dix échees. Au jour de l'an et aux principaux anniversaires, les lettres de ses jeunes protégés arrivaient toutes pleines d'affectueuses protestations, de remercîments et de promesses. Que de phrases touchantes et allant droit au cœur!

« C'était les youx humides que notre ami les lisait et les relisait. C'était en bon père qu'il y répondait, ne manquant pas de joindre à l'encouragement en bonnes paroles l'encouragement en espèces, et croyez bien que ce n'est pas à la caisse des associations d'assistance qu'il faisait alors appel.

« Vous exprimiez un jour, mon cher de Craponne, le regret de ne pas avoir d'enfant qui viendrait vous fermer les yeux à l'heure suprême. Si cette consolation vous a été refusée, croyez du moins que votre mémoire ne s'éteindra pas. Ces jeunes gens que vous avez arrachés au vice sont là pour la conserver pieusement dans leur cœur reconnaissant. Est-il besoin d'ajouter qu'elle vivra parmi nous comme un exemple? Vous êtes de ceux qu'on n'oublie pas.

« Reposez en paix, mon cher ami, vous avez bien accompli votre tâche dans ce monde ».

- Madame veuve Bajard, née Lhuillier, est décédée à Vienne le 10 septembre 1912, dans sa 71° année. Issue d'une vieille famille viennoise, elle faisait partie de notre Société depuis sa fondation.
- M. Charles Vincent, ancien fabricant de draps et l'un de nos adhérents de la première heure, est décédé à Vienne le 12 septembre 1912, dans sa 88° année.
- Notre collègue M. Tony Chaumartin est décédé à Sainte-Colombe en juin 1912, âgé de 58 ans.

Le nom de M. Chaumartin restera attaché au souvenir des fouilles entreprises par lui sur l'emplacement du *Palais du Miroir*: ces fouilles ont amené la découverte d'une foule de fragments antiques de haut intérêt et ont permis de déterminer la destination exacte du monument, des thermes d'une grande étenduc et d'une décoration extrêmement riche.

C'est à M. Chaumartin qu'avait été confiée la restauration de la belle mosaïque de Lycurgue et Ambrosie, achetée par la Ville de Vienne avec le concours de notre Société, et placée au Musée lapidaire.

SOCIÉTÉ DES AMIS DE VIENNE

COMITE DE PATRONACE

MM.

JOUFFRAY, sénateur de l'Isère.
BRENIER, député de Vienne.
PLISSONNIER, député de Vienne.
le Sous-Préfet de Vienne.
le Maire de Vienne.
l'Inspecteur primaire de Vienne.
le Principal du Collège de Vienne.
le Président de la Chambre de Commerce de Vienne.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM.

Bizot, architecte honoraire de la Ville, conservateur des Musées et de la Bibliothèque, président honoraire.

Angénior, aucien président du Comice agricole de Vienne-Roussillon, avoué à Gap (Hautes-Alpes), président honoraire.

Ronjar, délégué du Touring-Club de France, président du Comité de protection des sites et monuments pittoresques, président.

Allemand (Firmin), architecte ordinaire des Monuments historiques, membre de la Commission des Musées et de la Bibliothèque, vice-président.

Bresse, avoué, conseiller général, ancien maire de Vienne, membre de la Commission des Musées et de la Bibiliothèque, vice-président.

Frécon, docteur en médecine, vice-président

FAURE (Maurice), avocat, secrétaire général.

BICHON, directeur de l'agence de la Société Générale, trésorier.

Bouvier (Jules), directeur d'assurances, secrétaire.

TESTE DU BAILLER, notaire, secrétaire.

Brousse (Laurent), ingénieur.

Durer, avoué honoraire, membre de la Commission des Musées et de la Bibliothèque.

LOMBARD, avocat, ancien bâtonnier de l'Ordre.

VAGANAY (François), fabricant de draps.

COMITE DE PROPAGANDE

MM.

Pierre Frécon, Hours, H. Martin, Joseph Perret, F. Raymond, Antoine Silvestre.

Noms et Adresses des Membres de la Société

La Ville de Vienne (D) (1). La Compagnie des Avoués (D). L'Ordre des Avocats (D). La Chambre de Commerce (D). La Chambre des Notaires (D).

MM.

Alet, professeur au Collège, quai Riondet, 3, Vienne (D). Allemand (F), architecte, Vienne (v). Angéniol (Mme), rue du Musée, 8, Vienne. Angéniol, avoué à Gap (Hautes-Alpes) (D). Aubry (Auguste), architecte, Vienne. Aynard (Paul), 31, boulevard du Nord, Lyon. Babut, professeur de dessin au Collège, Vienne. Barbier (docteur), rue Tremeau, Vienne. Barnier, ingénieur, cours Romestang, 9, Vienne. Bégule, rue Sala, 3, Lyon. Benoist, directeur de la Société Générale, Chambéry. Bichon, directeur de la Société Générale, Vienne (D). Bigot (Joseph), directeur de l'usine Pascal-Valluit et Cle, Vienne. Bizot, architecte, Vienne (p). Blachier, café de la Terrasse, cours Romestang, Vienne. Blanc (Mlle Eléonore), rue Martin, 1, Lyon. Blanc, libraire, rue de Bourgogne, 49, Vienne. Blanchard, libraire, cours Romestang, 6, Vienne. Bluntschli (Mme), à Sainte-Colombe (D). Boiron (Mme Philippe), 20, quai Pajot, Vienne. Bonnier (F.), manufacturier, Vienne (D). Bonnier (Abel), manufacturier, Vienne (D).

⁽¹⁾ La lettre p indique les Membres donateurs, et la lettre p les Souscripteurs perpétuels ayant racheté leur cotisation aux termes de l'art. 3. des statuts.

Boudier (Sébastien), négociant, Ste-Colombe (D). Bourge (J.), chimiste, 50, route de Lyon, Vienne. Bouvier (Claude), profeseur à l'Ecole Saint-Maurice, Vienne. Bouvier (François), industriel, rue Rochebrun, Vienne (D). Bouvier (Henri), professeur à l'Ecole Saint-Maurice, Vienne. Bouvier (Jules), directeur d'assurances, Vienne (D). Brandon, pharmacien, place de Miremont, Vienne. Bresse, avoué, Vienne (D). Bresse (Paul), montée de Saint-Marcel, Vienne. Brousse (Laurent), ingénieur, à Coupe-Jarret (D P). Buisson, curé de Saint-André-le-Bas, Vienne. Cameleyre, directeur de l'Usine à Gaz, Vienne (D). Canal, principal du Collège de Vienne (D). César-Chaix, Hôtel du Nord, Vienne (D). Chabrol (Fr.), ingénieur, La Vernarède (Gard). Chapuis, avocat, boulevard de la République, Vienne. Chapuis, docteur en médecine, rue de l'Archevêché, Vienne. Charreton (L.), propriétaire, rampe de Coupe-Jarret, Vienne. Chautant (Mme), passage Milleret, I, Vienne. Cléchet (J.), ferblantier, port des Jacobins, Vienne. Combaudon, place de Miremont, Vienne (D). Coulet, cycles, Vienne (D). Conturier (François), professeur adjoint à l'Université, quai de 1'Est, 14, Lyon. Conturier (Gaston), conseiller à la Cour d'Appel, quai de France, 8, Grenoble (p). Couturier de Royas (Hubert), Meyrieu, par St-Jean-de-Bournay. Couturier de Royas (Paul), La Tronche, près Grenoble (D). Crédit Lyonnais (le directeur du), Vienne (D). Delavelle, comptable, quai Riondet, 2, Vienne. Diot, notaire, rue Ponsard, Vienne. Domenach, entrepreneur, quai Riondet, 3. Drey, officier supérieur en retraite, montée des Roches, 4, Lyon-Vaise. Dufresne, bazar, rue Ponsard, Vienne. Dumas (Jules), rue de Nazareth, 10, Lyon. Dumas, architecte, Vienne. Dupoux, directeur de la Banque de France, Vienne (D). Duret, avoué honoraire, cours Brillier, 13, Vienne (D). Durct (Henry), avoué, cours Brillier, 13, Vienne. Edwin-Stachelroth, banquier, Vienne (D). Falcoz (Louis), pharmacien, rue de l'Eperon, Vienne.

Faure (Claude), archiviste du gouvernement général de l'Afrique occidentale française, Dakar (Sénégal).

Faure (docteur), Vienne.

Faure-Carlhian, juge au Tribunal civil de Vienne.

Faure-Carlhian (Mme), Vienne.

Faure (Mme), Reventin-Vaugris.

Faure (Maurice), avocat, 8, place du Palais (D).

Faure (Gabriel), 14, place Carnot, Lyon.

Favard, notaire, Saint-Priest.

Figuet (docteur), rue Victor-Hugo, 47, Vienne.

Français (Henri), rue du Rocher, 55, Paris (P).

Frécon (docteur), quai du Rhône, Vienne (D).

Frécon, notaire, rue l'eyron, Vienne (D).

Frécon (Pierre), rue Peyron, Vienne.

Galland (Henri), ancien maire de Sainte-Colombe.

Galland (Albert), avocat à la Cour d'Appel, rue de Marignan, 14, Paris.

Gambert (Emile), avenue de Saxe, 227, Lyon.

Caron (Louis), La Tressinière, Estressin.

Garon (maison Francisque), Vienne (D).

Girard, notaire, Vienne.

Giraud (Charles), industriel, Saint-Hilaire-de-Brens.

Ciraud (Emilien), avocat à la Cour d'Appel, boulevard St-Michel, 89, Paris (v°) (D).

Gleyzolle (Jean), boulevard de la République, Vienne.

Gourdant (Henri), rue Clémentine, Vienne.

Grand, rue d'Erlanger, 14, Paris (D).

Grésillon (docteur), cours Romestang, Vienne.

Gros (docteur), place St-Maurice, Vienne.

Gueidan (Henri), Saint-Junien (Haute-Vienne).

Guerrier (Joachim), représentant de commerce, cours Romestang, 20,

Guerrier (Lucien), ingénieur-électricien, cours Romestang, Vienne.

Gueux (Jean), négociant, rue d'Arpot, Vienne.

Guillaud-Lavoûte, avoué, cours Romestang, Vienne.

Guillot (Louis), Charavelle.

Guy (Henri), aumônier, Estressin, montée des Crozes.

Guyot, commissaire-priseur, quai Riondet, Vienne.

Heilmann (F.-Th.), ingénieur, rue Victor-Hugo, 51, Vienne.

Honnorat (Alphonse), architecte, Sainte-Colombe.

Hours, rue Vimaine, 8, Vienne.

Jacquet (Claude), rue Vimaine, 36, Vienne.

Jacquet (Joseph), rue Vimaine, 51, Vienne.

Jacquier (Gabriel), place de Miremont, Vienne.

Jacquier, architecte, Vienne.

Jail (O.). supérieur de l'Ecole Saint-Maurice. Vienne.

Joly-Debanne (Mme), place de Miremont, Vienne (D).

Jouffray (Camille), sénateur, rue Dutot, 7, Paris (v).

Jouffray (Jules), Estressin.

Julien (Emile), rue de la Tuilerie, Vienne (D).

Lafont, avocat, rue de l'Annexion, 17, Annecy (Haute-Savoie).

Latreille, professeur au Lycée Ampère, place Morand, 6, Lyon.

Leusse de Syon (baron de), boulevard de la République, Vienne.

Leydier, industriel, usine Cartallier, Pont-Evêque.

L'Huillier (Pierre), constructeur, rue d'Arpot, Vienne (D).

Lombard (Félix), avocat, Vienne (D).

Malcourt (François), 32, rue d'Arpot, Vienne.

Martin (H.), imprimeur-éditeur, place du Palais, 12, Vienne (D).

Martinon (Joseph), route de Lyon, Vienne.

Martinon, juge au Tribunal civil, Vienne.

Masson d'Autume, lieutenant-colonel au 17º dragons, quai Riondet, Vienne (p).

Mayoud (docteur), cours Romestang, Vienne.

Montagnon (Cl.), propriétaire, boulevard Henri Fleury, 5, Vienne.

Morin (Roger), avenue de Saxe, 98, Lyon.

Oriol (Maurice), entrepreneur, Vienne.

Paget fils, bijoutier, rue Ponsard, Vienne.

Pallez (Auguste), ingénieur des arts et manufactures, rue d'Arpot, Vienne (D).

Pascal-Valluit (Mme), Vienne (D).

Pascal-Valluit et Cie, Vienne (D).

Pasteur (Léonce), conservateur des hypothèques, Vienne.

Péronnet, greffier du Tribunal de Commerce, Vienne.

Perouse, avocat, St-Alban-du-Rhône, et Lyon, rue Sainte-Hélène, 41, (D).

Perret (Joannès), agent général du Phénix, cours Romestang, Vienne.

Perret (Joseph), greffier de paix, place Saint-Maurice, Vienne.

Perroux (Léon), négociant, place de la République, 44, Lyon.

Pétrequin (Henri), greffier du Tribunal civil de Vienne.

Pétrequin (Jules), directeur d'assurances, quai du Rhône, Vienne. Pinet, docteur en médecine, rue Lafayette, Vienne.

Piot (Mme), château de Lignol, par Bayel (Aube), et ruc de Rivoli, 78, Paris (n).

Plissonnier, député, rue Paul-Louis Courier, 11, Paris (D).

Ponchon (Mlle), libraire, rue Ponsard, Vienne.

Ponsard (François), avenue Niel, 96, Paris.

Poussin, architecte, rue Victor Hugo ,Vienne.

Prévot (J.-B.), négociant, Vienne.

Raymond, contrôleur des Contributions directes, place du Palais, 12, Vienne.

Remilly, directeur du Moniteur Viennois, Vienne (D).

Réquichot, colonel commandant le 17° Dragons, villa Beauregard, montée de Conpe-Jarret, Vienne (D).

Reygner (Félix-François), rue Lafayette, Vienne.

Reymond (Etienne), fabricant de draps, Vienne (D).

Reymond (Pierre), fabricant de draps, Vienne.

Reynon, commis principal des Ponts-ct-Chaussées en retraite, avenue Montholon, Bourg (Λin).

Rochas, manufacturier, Vienne.

Rondet (Joseph), avocat, rue de la Table-Ronde, Vienne.

Rondet (Henri), avocat, rue de la Table-Ronde, Vienne.

Ronjat, quai du Rhône, 11, Vienne (D).

Rostaing (Henri), Montbreton sur Chanas.

Sachet, premier président à la Cour d'Appel de Montpellier.

Seguin (Marius), fabricant de draps, rue Vimaine, 36, Vienne (D).

Serlin, curé de Saint-Maurice, Vienne (D).

Silvestre (Ant.), villa Réclusière, Estressin.

Silvestre (Joannès), maison Galland, Sainte-Colombe.

Tardif, sous-préfet de Vienne (D).

Terrebasse (H. de), au château de Terrebasse, par Roussillon (Isère), et à Lyon, rue du Plat, 3 (D).

Teste du Bailler, notaire, rue des Clercs, 2, Vienne (D).

Teste du Bailler (Georges), assurances, boulevard de la Pyramide, Vienne (D).

Trabet, entrepreneur de peinture, Estressin.

Trainard (Félix), ingénieur-constructeur, rue Girard, Vienne.

Tremcau (Mme Louis), Gemens, par Estrablin.

Tremeau (Paul), manufacturier, Gemens, par Estrablin.

Tremeau (Robert), manufacturier, Vienne.

Vaganay frères, manufacturiers, rue St-Martin, Vienne (D).

Valentin (Paul), négociant, boulevard de Magenta, 151, Paris (D).

Vallet (Elie), quai Riondet, Vienne.

Vallin, manufacturier, place Saint-Maurice, Vienne.

Vassy (Albert), négociant, Estressin.

Venard (Louis), professeur à l'Ecole Saint-Maurice, Vienne.

Villefosse (Héron de), conservateur au Musée du Louvre, rue Washington, 16, Paris (VIII°) (D).

Vincent (Pierre), fabricant de draps, Vienne.

Vivien (docteur), cours Romestang, Vienne.

Vivien (Louis), directeur du Comptoir d'Escompte de Paris, Vienne. Zajewski (Joseph), comptable, Vienne.

AVIS AUX SOCIETAIRES

Les membres de la Société trouveront au Bureau de renseignements, place du Palais, 12, les publications des Syndicats d'initiative français et étrangers contenant des indications utiles pour voyages, villégiatures, etc...

Les membres de la Société qui changent d'adresse sont priés de le faire connaître sans retard au Bureau pour assurer l'envoi des convocations et du *Bulletin*.

Le Bulletin annuel paraît au plus tard en octobre. Ceux des membres de la Société qui ne l'auraient pas reçu à cette date sont priés de bien vouloir le réclamer sans retard au Bureau.

La Société offre gratuitement aux auteurs qui en font la demande cinquante exemplaires de leurs articles publiés dans le Bulletin, tirés à part avec couverture et pagination spéciale. Ceux qui en désirent un plus grand nombre sont priés d'adresser leur commande à l'imprimeur en retournant leur première épreuve.



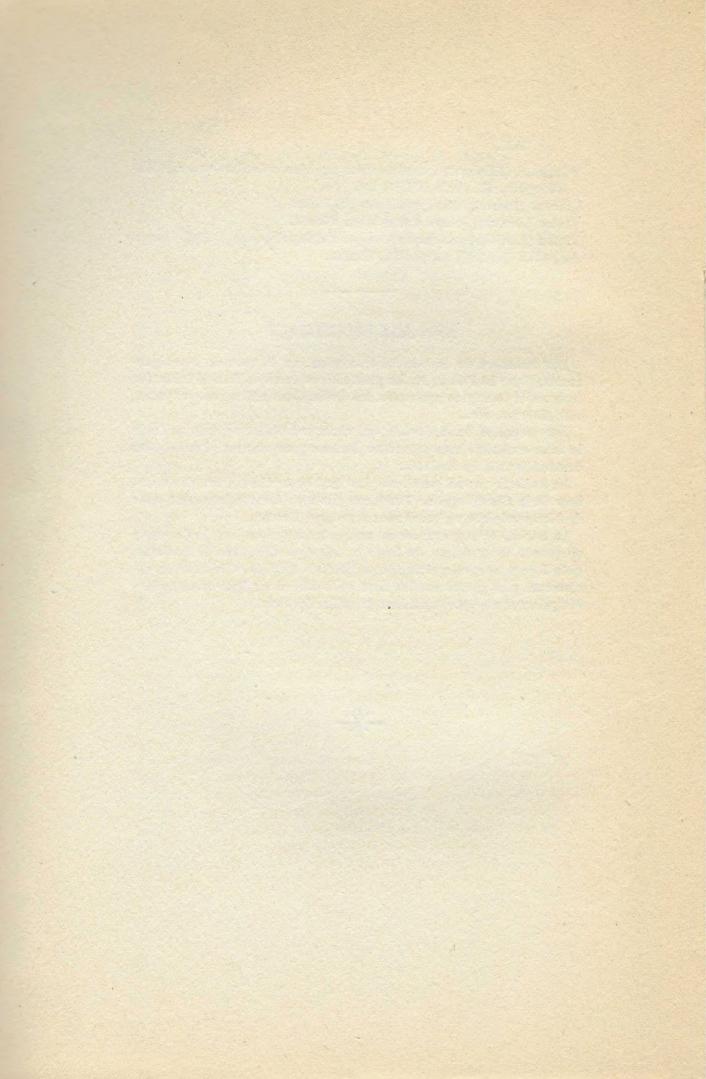


TABLE DES MATIÈRES

P	AGES
Statuts de la Société des Amis de Vienne	5
Assemblée générale du 24 février 1912	8
Rapport du trésorier	8
Allocution du président	11
Conférence de M. Marcel REYMOND: Le Bernin; son influence sur l'art français; le mausolée des archevêques à Saint-	
Maurice de Vienne	12
Allocution du président	19
Election de cinq administrateurs	20
par M. Louis Calllet	21
LE LIEU DE NAISSANCE DE SCHNEYDER, par M. Jules Ronjat	26
VIENNE AU TEMPS DU CONCILE, par M. l'abbé Claude BOUVIER.	80
(Délimitation du sujet, sources, 30; raisons pour le choix de Vienne comme siège du Concile, 32; situation politique de Vienne, chiffre approximatif de la population, institutions locales, 37; voyage du pape Clément V du Groseau à Vienne, 45; description de Vienne au temps du Concile, 48; résidence du pape, 53; personnages présents au Concile, 54; chronique du Concile, 57; retour du pape au Groseau et mesures qui suivirent la clôture du Concile, 82; conclusion, 86; appendice, notes sommaires sur la juridiction spirituelle de l'archevêque au XIVª siècle, 88).	
Souscription pour la restauration de la cathédrale Saint- Maurice	92
CHRONIQUE VIENNOISE: fouilles au théâtre romain de Pipet; inauguration du monument de Michel Servet; conférences de M. Marcel Reymond en Angleterre sur le Dauphiné, à Lyon sur les vitraux de la région lyonnaise; conférence de M. Ronjat sur l'origine du nom de Vienne; inauguration du monument Zacharie; Congrès eucharistique; Collège Fran-	
çois Ponsard; visite de sociétés à Vienne	105

BIBLIOGRAPHIE VIENNOISE: Meri d'Exilac, Œuvres dauphinoises;	
Ulysse Chevalier, Chartes de Saint-Maurice de Vienne, de	
Léoncel et de l'église de Valence ; H. Morf, Zur sprachli-	
chen Gliederung Frankreichs; N. Welter, Hohe Sonnentage;	
I Caillet et M. Mignon, Lione ed il capitano italiano « Le	
Borne Caqueran »; L. Caillet, Devis du mausolée des ar-	
chevêques de Vienne ; capitaine d'Urbal, L'industrie dra-	
pière de Vienne et la condition de l'ouvrier drapier vien-	
nois ; Discours de MM. Prost et F. Couturier à la procla-	
mation solennelle des prix au Collège de Vienne ; L. Falcoz,	
Contribution à la saune des terriers de Mammisères ; I	
Menitrieux, La vie marinière du Rhône (2ª édition); Livret-	
guide du Syndicat d'initiative de Lyon ; Gvidfolio tra	
Vienne	111
Nécrologie: M. de Craponne du Villard, Mme Bajard, M.	
Charles Vincent, M. Tony Chaumartin	122
Сомітє́ de patronage, Conseil d'administration, Comité de pro-	
pagande	125
Noms et adresses des membres de la Société, avis aux sociétaires	Many Contraction
et det esses des membres de la societe, avis aux societaires	126

ILLUSTRATION

Mausolée des archevêques à Saint-Maurice de Vienne, d'après une photographie de M. Camille Didier (hors texte).



